

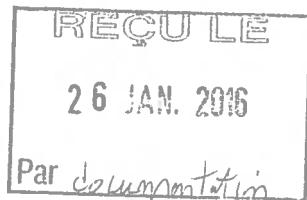
1177761

E37C54
E59
1992
QCSÉ

92-CC-108.044

**L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL:
DES PRIORITÉS POUR UN RENOUVEAU
DE LA FORMATION**

DOSSIER DE PRESSE SPÉCIAL



**L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL:
DES PRIORITÉS POUR UN RENOUVEAU DE LA FORMATION**

DOSSIER DE PRESSE SPÉCIAL

1.	Communiqués émis par le Conseil	1
2.	Réponse de la Ministre	13
3.	Articles et topos répertoriés	17
4.	Les 25 ans des cégeps – Dossier spécial du <i>Devoir</i>	114
5.	Communiqués émis par d'autres organismes lors de la conférence de presse du Conseil	138

Embargo: jeudi le 21 mai 1992, à 11 h

onseil
es collèges

Les priorités de développement de l'enseignement collégial LE CONSEIL DES COLLÈGES REND PUBLIC SON RAPPORT

Montréal, le 21 mai 1992. Le président du Conseil des collèges, monsieur Yvon Morin, rend public le rapport du Conseil sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, rapport intitulé *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*. Ce rapport a récemment été remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

En conférence de presse, monsieur Morin a tenu à préciser que ce rapport de plus de 400 pages s'inscrit dans la foulée d'une vaste consultation à laquelle le Conseil a invité près de 350 établissements et organismes, concernés ou intéressés par le développement de l'enseignement collégial, à s'interroger sur l'avenir de cet ordre d'enseignement.

Questions d'avenir, réponses d'aujourd'hui

Les activités de consultation, les recherches et les analyses menées par le Conseil visaient à répondre à trois grandes questions portant sur: les caractéristiques prévisibles de la société québécoise à l'aube de l'an 2000 et les défis qu'elles poseront à l'enseignement collégial; les orientations à donner à la mission des collèges pour qu'ils préparent les élèves à vivre dans la société d'aujourd'hui et de demain; l'organisation et la gestion de l'enseignement collégial pour qu'il apporte la meilleure contribution possible au développement de la société québécoise.

Un rapport qui propose des orientations à privilégier et des actions à entreprendre

Dans la première partie de son rapport, le Conseil procède à une lecture et à une analyse de *l'évolution prévisible de la société québécoise* sous quatre angles: les perspectives démographiques, le développement économique et technologique, le développement social et culturel, les perspectives politiques. Cette analyse conduit le Conseil à identifier les caractéristiques fondamentales de la société québécoise et les défis qui en découlent pour le système éducatif.

Le Conseil consacre la deuxième partie à *actualiser la conception de l'enseignement collégial* en identifiant les principales composantes de la mission de formation que les collèges doivent assumer pour répondre aux besoins des individus et de la société. Le Conseil y analyse les paramètres d'une formation de qualité qui se situent dans une perspective d'éducation permanente et d'insertion du collège dans son milieu.

La troisième partie présente de façon détaillée les *priorités de développement de l'enseignement collégial* pour les prochaines années. Le Conseil identifie six priorités majeures: le renforcement et l'élargissement de la *formation générale*; la rénovation de la *formation préuniversitaire*; l'amélioration de la qualité, l'augmentation du recrutement et la diversification de la structure des *programmes techniques*; le développement de la *formation continue*; la mise en oeuvre d'une stratégie globale favorisant la *réussite des études*; la rénovation et le renforcement du *dispositif de l'évaluation au collégial*.

Enfin, dans la quatrième partie, le Conseil propose un certain nombre de *moyens essentiels à la rénovation et au développement de l'enseignement collégial*. Il faudra accentuer la responsabilité des établissements, rénover la gestion des programmes, mobiliser et développer les ressources humaines, rendre disponibles des ressources financières suffisantes, et favoriser la recherche.

En conclusion, le Conseil remet en lumière les perspectives générales qu'il retient pour le développement de l'enseignement collégial de même que les principales lignes d'action qu'il privilégie pour assurer le renouveau de cet ordre d'enseignement.

- 30 -

Source: Normande Levesque
Responsable de l'information
Tél.: (418) 646-5812



Embargo: jeudi le 21 mai 1992, à 11 h

onseil
es collèges

Selon le Conseil des collèges

LES COLLÈGES SONT LÀ POUR RESTER, MAIS LE MOMENT EST VENU DE RENOUVELER L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Montréal, le 21 mai 1992. Dans une perspective de continuité résolument tournée vers la recherche d'une qualité accrue de la formation, le Conseil des collèges est d'avis qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence des collèges, mais qu'il faut renouveler l'enseignement collégial et améliorer sa performance afin qu'il réponde toujours mieux aux attentes des élèves et de la société.

Telle est la principale ligne de force d'un rapport que le Conseil vient de rendre public, rapport intitulé *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*.

Dans une société moderne ouverte sur le monde...

La mondialisation des échanges et des communications ainsi que la présence grandissante de diverses communautés culturelles sur son territoire obligent le Québec à s'ouvrir de plus en plus sur le monde et à être en concurrence avec les autres pays dans la production des biens et des services. Pour éviter d'être exclu du nouvel ordre mondial en train de se faire, le Québec devra mettre l'accent sur la formation et le perfectionnement de ses ressources humaines.

Dans un environnement axé sur la performance, la compétitivité et les exigences économiques, l'enseignement collégial est directement interpellé puisqu'il doit préparer les Québécois et les Québécoises à vivre et à travailler dans cette société moderne de même qu'à contribuer au développement d'une vie sociale et culturelle enrichissantes.

... les grands défis que devront relever les collèges

Quels que soient les phénomènes observés dans l'évolution prévisible de la société québécoise, ils militent tous en faveur d'une formation plutôt générale et polyvalente que très spécialisée. Devant l'évolution rapide et en grande partie imprévisible du marché du travail, les collèges devront former *des personnes compétentes* dont les connaissances et les habiletés ne se limiteront pas à celles qui sont étroitement reliées à leur spécialité ou à un emploi précis.

Les collèges devront aussi former *des personnes capables de s'adapter* à toutes sortes de changements. Le marché de l'emploi et l'organisation du travail continueront de connaître des transformations importantes qui affecteront les travailleurs et les travailleuses.

/2

Au-delà de la formation de personnes aptes à occuper un emploi sur le marché du travail, le système d'éducation a la responsabilité de former *des citoyens et des citoyennes capables de faire des choix fondés sur un système de valeurs et sur un esprit critique*. Les collèges devront transmettre aux élèves des éléments de l'héritage culturel québécois (démocratie, justice, égalité, partage, langue française, etc.) et développer leur esprit critique afin de les rendre capables de faire de véritables choix dans une société aux rapports socio-économiques, politiques et culturels de plus en plus complexes.

Enfin, les collèges devront former *des personnes ouvertes à la diversité*, c'est-à-dire des personnes conscientes des réalités du monde qui les entourent et capables de se situer par rapport à d'autres cultures. Accepter et même promouvoir l'élargissement des horizons culturels devient une exigence de la modernité, tout comme accueillir adéquatement les membres des communautés culturelles et contribuer à leur intégration à la société québécoise devient un grand défi de l'ouverture à la diversité.

Les collèges sont là pour rester, oui mais...

L'enseignement collégial est et doit être toujours davantage un instrument de promotion individuelle et collective des Québécois et des Québécoises. Les collèges sont là pour rester, mais ils doivent déployer des efforts renouvelés pour ajuster leur contribution en fonction des défis posés par l'évolution de la société. Ils devront mettre résolument le cap sur une formation de qualité.

- 30 -

Source: Normande Levesque
Responsable de l'information
Tél.: (418) 646-5812

Embargo: jeudi le 21 mai 1992, à 11 h

onseil
es collèges

**Pour répondre aux nouveaux défis du Québec
DES MODIFICATIONS MAJEURES S'IMPOSENT À L'ENSEIGNEMENT
COLLÉGIAL**

Montréal, le 21 mai 1992. Pour promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et l'ajuster aux besoins des personnes et de la société québécoise contemporaine, le Conseil des collèges retient six priorités dont la mise en oeuvre lui paraît nécessaire pour renouveler la formation collégiale. Ces priorités portent sur la formation générale, la formation préuniversitaire, la formation technique, la formation continue, la réussite des études et les pratiques d'évaluation.

La présentation de ces priorités et des modalités de leur mise en application constitue la partie centrale du rapport du Conseil sur les priorités de développement de l'enseignement collégial.

Il faut donner une formation générale élargie à tous les élèves

Pour le Conseil des collèges, il importe de renouveler, de renforcer et d'élargir la formation générale des études collégiales pour tous les élèves, qu'ils poursuivent des études préuniversitaires ou techniques. Les principaux éléments de cette formation générale doivent être insérés dans tous les programmes et porter sur les thématiques suivantes: la littérature et la langue; les valeurs morales et éthiques; les langues modernes; les grandes questions de société (institutions sociales, problèmes contemporains, etc.); la culture scientifique et technologique. Pour actualiser ces orientations conformes aux besoins de formation identifiés, le Conseil propose un important réaménagement du contenu et de la structure des programmes d'enseignement.

Il faut rénover l'enseignement préuniversitaire

Le recrutement très large des programmes préuniversitaires, l'orientation incertaine de beaucoup de jeunes, la hiérarchisation des programmes où celui de Sciences de la nature fait figure de proie et le degré de spécialisation variable sont, parmi d'autres, autant d'éléments qu'il faut réviser en enseignement préuniversitaire. Le Conseil croit qu'il faut apporter trois changements importants pour que la formation préuniversitaire soit une étape de qualité préparant à la poursuite d'études universitaires plus spécialisées: une nouvelle approche de l'orientation et de la sélection des candidats afin de les aider à confirmer ou à modifier leur choix initial; une consistance et une cohérence interne plus fortes de tous les programmes pour les rendre équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposée aux élèves; une diversification accrue des programmes par une offre de nouveaux profils de formation.

Il faut améliorer la qualité de la formation technique

La hausse générale des compétences requises par l'évolution du marché du travail exige le renouvellement de la qualité de la formation technique dans le sens d'une formation pertinente, large, exigeante et fondamentale. Pour y arriver, il faudra, notamment, procéder à une révision régulière et plus rapide des contenus de programme, introduire des stages pour les élèves et assurer un meilleur lien entre les savoirs techniques et les connaissances scientifiques de base. Le Conseil est également convaincu qu'il faudra assouplir la structure des programmes techniques pour mieux répondre aux cheminements diversifiés des élèves, en segmentant le diplôme d'études collégiales en étapes certifiées et cumulatives, et même en offrant des formations techniques plus courtes ou des programmes d'État plus courts.

La formation technique constitue un atout de toute première importance pour le développement économique, scientifique, technologique et social du Québec. C'est pourquoi le Conseil considère qu'il est primordial d'accroître le recrutement en formation technique et de mener des actions concertées de valorisation sociale de cette formation et des professions auxquelles elle donne accès.

Il faut développer la formation continue pour les adultes

La capacité de la main-d'œuvre de s'adapter aux changements rapides et continuels du marché du travail repose sur une approche de la formation continue qui va au-delà de l'application des programmes de main-d'œuvre ou des apprentissages à court terme limités à une fonction de travail spécifique. Pour relever le défi de la qualification des ressources humaines, les collèges et le Ministère devront promouvoir une conception plus large de la formation continue et prendre les moyens nécessaires pour que les adultes aient accès aux formations du collégial qui sont reconnues, sanctionnées par des diplômes et qui assurent des apprentissages transférables et durables. Tout en poursuivant leurs actions en formation sur mesure pour répondre rapidement à des besoins particuliers de formation, les collèges doivent rendre plus accessible aux adultes la formation générale et, pour ceux qui le désirent, la formation qui leur permettra de s'engager plus avant dans des études collégiales.

Il faut mettre en oeuvre une véritable stratégie de la réussite

Dans un contexte où il est de plus en plus indispensable de posséder une formation poussée, complète et de qualité, il devient socialement inacceptable de laisser autant de personnes (entre 35 et 40 %) sortir du réseau collégial sans qualifications reconnues. Pour accroître le taux de réussite des études collégiales et assurer au plus grand nombre possible d'élèves une vie professionnelle satisfaisante, le Conseil des collèges propose d'importantes mesures à mettre en oeuvre, notamment: le développement et l'implantation

systématique de modes de dépistage des élèves à risque; la mise en place d'une propédeutique obligatoire pour les élèves dont les acquis antérieurs se révèlent insuffisants; l'imposition de cours de mise à niveau pour ceux qui éprouvent des difficultés dans certaines matières; l'accentuation de l'encadrement des élèves en première année. De telles mesures, insérées dans une stratégie globale de la réussite, représentent certes des coûts additionnels, mais l'échec et l'abandon des études entraînent des coûts sociaux si élevés qu'il devient rentable d'investir davantage dans la réussite des études.

Il faut renforcer et généraliser les pratiques d'évaluation

Pour le Conseil des collèges, il sera difficile d'entreprendre les changements qui s'imposent pour renouveler l'enseignement collégial si les collèges ne disposent pas de mécanismes d'évaluation suffisants, efficaces et fiables. Malgré des acquis indéniables, la situation de l'évaluation dans les collèges fait voir de nombreuses insuffisances qu'il importe de combler pour assurer un enseignement de qualité. Il n'y a pas lieu de modifier le dispositif général d'évaluation qui existe pour le collégial et dans lequel interviennent trois acteurs: le Ministère, les collèges, un organisme externe. Il est nécessaire cependant de redéfinir et de renforcer les responsabilités de chacun des acteurs. Le Ministère doit évaluer l'ensemble des encadrements du réseau (lois, règlements, politiques, etc.), encadrer les pratiques d'évaluation confiées aux collèges et renforcer son rôle de soutien auprès des établissements. Chaque collège doit se donner un plan d'action en matière d'évaluation, implanter et généraliser des pratiques d'évaluation des apprentissages, des programmes et de l'ensemble des éléments de son établissement, dont le personnel et l'utilisation des ressources. Enfin, l'organisme externe doit évaluer les résultats obtenus, voir si chaque collège assume ses responsabilités en matière d'évaluation et faire rapport publiquement.

- 30 -

Source: Normande Levesque
Responsable de l'information
Tél.: (418) 646-5812

Embargo: jeudi le 21 mai 1992, à 11 h

**Pour assurer la rénovation et le développement de l'enseignement collégial
IL FAUT SE DONNER LES MOYENS INDISPENSABLES POUR Y PARVENIR**

Montréal, le 21 mai 1992. La mise en oeuvre des grandes priorités de développement de l'enseignement collégial ne se fera pas ou se fera de façon inadéquate si les moyens nécessaires à l'actualisation de ces priorités ne sont pas disponibles. Le Conseil identifie cinq moyens principaux, soit: la responsabilité des établissements, la gestion des programmes, la mobilisation des ressources humaines, la disponibilité des ressources financières ainsi que la contribution de la recherche.

Confier des responsabilités accrues aux collèges

L'État est et doit rester le premier responsable des grands encadrements de l'enseignement collégial (orientation générale, planification, financement, etc.), mais le Conseil est d'avis qu'il faut rendre les collèges de plus en plus responsables et compter davantage sur le dynamisme et l'initiative des établissements. Tout en maintenant des balises nationales, les collèges devraient se voir confier un rôle accru dans la conception, l'évaluation et la révision des programmes, dans l'organisation du travail des diverses catégories de personnel ainsi que dans l'utilisation des ressources financières qui leur sont allouées. Par les choix qu'ils feront en ces matières, les collèges seront plus directement responsables de la qualité de la formation, ils seront mieux en mesure de témoigner publiquement et de contribuer à restaurer la confiance du public à l'égard des études collégiales.

Rénover les programmes d'enseignement

Élément central de l'enseignement collégial, la notion de programme est, dans les faits, demeurée ambiguë. Les collèges et le Ministère devront se donner les moyens d'établir une cohérence plus grande à l'intérieur de chaque programme. À cet effet, il faut revoir le système actuel d'élaboration et de révision des programmes qui s'est avéré inefficace, souvent conflictuel et parfois d'une lenteur inacceptable. Les collèges devront aussi se donner des moyens nouveaux pour faire en sorte que le programme devienne vraiment l'axe central de la formation offerte aux élèves.

Mobiliser et développer les ressources humaines

Les réformes proposées par le Conseil des collèges reposent, pour une très large part, sur la volonté et la capacité du personnel des collèges de se mobiliser pour entreprendre et mener à bien les nombreuses actions nécessaires au renouvellement de l'enseignement collégial. La réussite d'une telle entreprise exigera, de chaque établissement, la mise en oeuvre d'une nouvelle approche de la gestion des ressources humaines, approche centrée sur la responsabilisation de chaque employé, l'amélioration des compétences, la valorisation des ressources humaines et sur la diversification des tâches.

Ajuster aux besoins la disponibilité des ressources financières

Des pas importants peuvent être faits dans la recherche d'une qualité accrue en utilisant au mieux les ressources que l'État consacre actuellement à l'enseignement collégial. Il y a cependant des domaines où les besoins et les perspectives de développement proposés ne pourront se faire de façon adéquate en l'absence de ressources nouvelles, notamment: le développement de la formation continue, les mesures d'encadrement des élèves, le perfectionnement du personnel, le développement d'un dispositif et d'instruments d'évaluation, les nouvelles responsabilités des établissements en matière de gestion pédagogique et de gestion des ressources humaines. Pour ce qui est de l'imposition de droits de scolarité aux élèves à temps plein, le Conseil recommande de ne pas aller en ce sens tant que des analyses en profondeur n'auront pas été réalisées sur les impacts sociaux que pourrait avoir une telle mesure. Selon le Conseil, il faut cependant envisager la possibilité de diversifier les sources de financement en développant, entre autres choses, de nouvelles formules de partenariat entre les collèges et les entreprises.

Augmenter l'apport de la recherche au développement de l'enseignement collégial

La contribution des activités de recherches-développement pédagogique, scientifique, technologique et institutionnelle sera essentielle à la mise en œuvre des priorités concernant l'amélioration des programmes, de la pédagogie et des collèges. Le moment est venu de doter la recherche collégiale d'une organisation administrative et d'un financement lui permettant de remplir encore mieux son rôle de soutien au développement de la mission des collèges.

- 30 -

Source: Normande Levesque
Responsable de l'information
Tél.: (418) 646-5812

Embargo: jeudi le 21 mai 1992, à 11 h

Montréal, le 21 mai 1992

LES IDÉES - FORCES DU RAPPORT DU CONSEIL DES COLLÈGES

1. Les collèges sont, depuis 25 ans, un puissant instrument de promotion individuelle et collective des Québécois et des Québécoises, et il importe qu'ils soient encore davantage au service de la société.
2. Les modifications profondes de la société et son évolution prévisible sur les plans démographique, économique, culturel et politique posent des défis nouveaux aux collèges et exigent qu'ils se renouvellent et qu'ils améliorent leur performance.
3. Les collèges et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science doivent tout mettre en oeuvre pour assurer aux jeunes et aux adultes une formation de qualité, c'est-à-dire une formation pertinente, large, fondamentale, exigeante et reconnue.
4. La perspective d'éducation permanente doit être au coeur des orientations de l'enseignement collégial, ce qui suppose notamment une grande harmonisation des ordres d'enseignement et l'établissement de liens dynamiques entre la formation initiale et la formation continue.
5. Une formation collégiale solide et ajustée aux exigences de la vie dans la société d'aujourd'hui et de demain passe par un renforcement et un élargissement de la formation générale qui s'intègre à une formation plus spécialisée.
6. À cette fin, il faut prendre les moyens nécessaires pour que tous les élèves puissent acquérir au collégial une formation générale portant au moins sur les cinq thématiques suivantes:
 - la littérature et la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
 - les valeurs morales et éthiques;
 - les langues modernes;
 - les grandes questions de société relevant des sciences humaines (institutions sociales, problèmes contemporains, ouverture au monde, diversité culturelle);
 - la culture scientifique et technologique.

/2

7. Au secteur préuniversitaire, il faut, notamment, assurer une consistance et une cohérence interne plus fortes à tous les programmes et offrir, à l'intérieur des quatre grands programmes préuniversitaires, des profils cohérents qui respectent les goûts et les aptitudes des élèves et qui les incitent à se déterminer quant à leur orientation scolaire et professionnelle.
8. Au secteur technique, en plus d'oeuvrer à une valorisation de la formation et des professions auxquelles elle donne accès, et d'accroître le recrutement dans les programmes qui présentent de bonnes perspectives d'emploi, il faut offrir, dans certains programmes, des cheminement plus variés et plus courts que ceux qui conduisent actuellement au diplôme d'études collégiales.
9. En formation continue, en plus d'offrir des formations qui servent au perfectionnement et au recyclage de la main-d'oeuvre, il faut permettre aux adultes d'acquérir une formation qualifiante, c'est-à-dire une formation fondamentale, complète et officiellement reconnue.
10. Une véritable stratégie de réussite des études collégiales doit inclure la possibilité pour les collèges d'implanter une propédeutique et d'y orienter les élèves dont les acquis et la préparation ne sont pas jugés suffisants pour leur permettre d'accéder directement aux programmes réguliers du collégial.
11. Il faut renforcer et généraliser les pratiques d'évaluation, notamment en confiant à un organisme externe d'évaluation le mandat de vérifier les résultats obtenus et d'en témoigner publiquement.
12. Tous les élèves, avant leur entrée au collège et pendant leurs études collégiales, doivent être en présence de messages clairs: les études collégiales sont exigeantes et, pour les réussir, l'élève doit leur consacrer le temps nécessaire, réaliser des travaux personnels en dehors des cours et s'engager pleinement dans ses études.
13. Les programmes d'enseignement constituent le principal point d'ancre de l'ensemble des modifications à apporter en priorité à l'enseignement collégial. Il faudra revoir les mécanismes d'élaboration, de révision et d'évaluation des programmes en y accordant une plus grande place aux collèges et aux milieux externes à l'enseignement collégial.
14. Tout en maintenant le rôle irremplaçable et le leadership de l'État dans la gestion de l'enseignement collégial, le moment est venu de décentraliser davantage vers les collèges la gestion des programmes, des ressources humaines et des ressources financières. La «responsabilisation» et la dynamique des établissements constituent des atouts de première

importance pour la mise en oeuvre des priorités de développement de l'enseignement collégial.

15. Des pas significatifs devront être faits en matière de gestion des ressources humaines, notamment en matière de mobilisation des diverses catégories de personnel, de diversification et d'enrichissement des tâches, de mobilité, de perfectionnement et d'évaluation du rendement.
16. Alors que certaines des orientations et des priorités mises de l'avant pourront se réaliser par un redéploiement des ressources financières actuellement disponibles, d'autres exigeront des ressources accrues, notamment dans les domaines de la formation continue, de l'encadrement des élèves, du perfectionnement du personnel, du développement d'instruments d'évaluation, des équipements et de la recherche.
17. En matière de recherche, tout en continuant à mettre un accent particulier sur la recherche-développement à caractère pédagogique et technologique, il importe de continuer à soutenir la recherche fondamentale et, surtout, de développer la recherche institutionnelle indispensable à la mise en oeuvre des priorités et au développement des établissements.

- 30 -

Source: Normande Levesque
Responsable de l'information
Tél.: (418) 646-5812

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science



Québec, le 2 juin 1992

Monsieur Yvon Morin
Président
Conseil des collèges
905, Autoroute Dufferin - 3e
QUÉBEC (Québec)
G1R 5M6

Monsieur,

Vous m'avez remis récemment le rapport 1992 du Conseil des collèges sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, intitulé L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation. Je vous en remercie.

Il s'agit d'un rapport majeur, autant par l'ampleur et l'importance de son contenu que par la qualité de l'opération de consultation et de réflexion sur laquelle il s'appuie. Majeur également, en raison du contexte dans lequel il paraît, au moment où les collèges amorcent leurs célébrations du 25^{ème} anniversaire et se préparent, comme de nombreux autres intervenants de notre société, en vue de la Commission parlementaire annoncée. Ce travail méthodique et soigné illustre bien votre conscience du poids des responsabilités qui sont les vôtres: conseiller, interroger, inspirer, identifier les voies d'avenir, confirmer, appuyer. Je vous dis d'emblée, monsieur le Président, en vous priant d'en faire part à vos collègues et au personnel du Conseil, ma vive appréciation du travail accompli. Ce rapport 1992 constituera sans doute un document de référence dans l'histoire des collèges québécois.

D'entrée de jeu, les lecteurs de la première partie du rapport ne manqueront pas de noter combien le Conseil a tenu à situer sa réflexion dans le contexte de l'évolution de la société québécoise. Cette volonté évidente de s'enraciner dans ce qui est déjà perceptible du Québec de demain donne le ton à l'ensemble: vous avez voulu adopter une attitude prospective et contribuer à la capacité des collèges de répondre adéquatement à ces exigences d'avenir. J'en prends acte, d'autant plus volontiers que je suis moi-même très préoccupée par ces exigences d'avenir, celles-là mêmes qui m'ont conduite à proposer la tenue d'une commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial. Je note également vos propos sur les valeurs et sur l'éthique, qui rejoignent ce qui semble bien être une tendance lourde en émergence dans le monde d'aujourd'hui, notamment dans plusieurs systèmes d'éducation.

Comme l'indique clairement le titre du rapport, c'est sur la formation elle-même et son renouveau que le Conseil a décidé de faire porter l'essentiel de sa réflexion. C'est un choix clair et fondamental pour un ensemble d'analyses et d'explorations portant sur des questions dont je reconnais sans peine l'importance capitale. Les grandes priorités proposées constituent même à cet égard un ensemble de questions difficilement contournables.

Ainsi en est-il des réflexions du Conseil sur l'actualisation et l'enrichissement de la formation générale commune à l'ensemble des programmes. Le Conseil s'est appliqué à identifier de nouvelles thématiques et à simuler des aménagements de grilles-matières, avec une minutie qui, sur cette question comme sur d'autres, fait du rapport un véritable avis sur le régime pédagogique, assorti de propositions précises et quantifiées. J'en prends bonne note, consciente comme vous que, par-delà les maquettes proposées, vous soulevez des questions de fond qui doivent être examinées avec soin.

Ainsi en est-il aussi de vos propos sur la formation préuniversitaire. Vous y invitez à des renouveaux importants pour rendre plus fonctionnelles les séquences collège-université de cinq années, pour assurer un meilleur équilibre de la formation générale et de la spécialisation, pour accroître la diversité des profils et pour dépasser le cadre actuel polarisé par les deux grands programmes de sciences de la nature et de sciences humaines. Ce sont là des interrogations de poids.

En formation technique, le Conseil propose une évolution qui constituerait, en fait, une réforme d'importance, axée sur l'assouplissement des structures et des formats de programme et sur leur articulation, voire

leur gradation. L'harmonisation inter-ordres en serait dès lors facilitée, soulignez-vous avec justesse dans la foulée d'avis antérieurs. C'est avec tout autant de justesse que vous rappelez l'urgence d'une valorisation sociale de la formation technique, seule capable de soutenir efficacement un pouvoir d'attraction que nous jugeons tous nécessaire de renforcer.

J'accueille aussi avec grand intérêt la priorité que vous attribuez à une stratégie générale de la réussite. Vous complétez ainsi vos analyses du curriculum par une prise en compte attentive de la réalité concrète des étudiantes et des étudiants, de leurs cheminements, de leurs besoins, de leurs difficultés d'orientation, de leurs choix de vie. Les éducateurs y trouveront sans doute une source d'inspiration pédagogique. Ce que vous y dites des impératifs de mise à niveau et de propédeutique recoupe des préoccupations trop répandues pour que nous puissions les éluder. Vous savez vous-même qu'il n'y a pas de recette simple en cette matière, d'autant moins que le secondaire y est forcément interpellé. Mais il nous faut en discuter, avec réalisme et dans le respect des mandats des uns et des autres; et, surtout, en ayant en tête le bien des étudiantes et des étudiants.

D'autres priorités sont mises de l'avant, dont certains éléments sont davantage de l'ordre des dispositifs, mais que le Conseil rattache avec raison aux enjeux de formation. Je pense ici d'abord à l'accès des adultes aux programmes de DEC, que le Conseil situe dans le contexte d'une mission de formation continue pleinement assumée. Vous reprenez ainsi les perspectives que vous aviez développées dans votre avis de l'année dernière sur l'éducation des adultes. Il y a effectivement là un enjeu de première grandeur, au sujet duquel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger. Pour ma part, je pense toujours que le traitement administratif et financier des études à temps partiel dans les collèges est effectivement soumis à des contraintes qu'il s'impose de réexaminer. Sur cet aspect majeur de l'accessibilité comme sur les liens plus organiques que vous souhaitez en matière de développement de la main-d'œuvre, vos analyses alimenteront positivement la discussion.

Il en sera de même de la priorité que le Conseil définit dans le domaine de l'évaluation. C'est une relance majeure du dossier qui y est proposée; intensification et resserrement des pratiques, au premier chef, mais aussi nouveau mandat pour un organisme externe d'évaluation. Je prends bonne note de l'ouverture et de la disponibilité du Conseil, qui se dit prêt à être substantiellement modifié. C'est là une attitude courageuse, qui donne encore plus de crédibilité à l'importance que le Conseil accorde à cette priorité de l'évaluation, dont l'évolution sera forcément liée à

l'évolution du partage des responsabilités en matière de gestion des programmes d'études et de sanction des apprentissages, des questions que vous traitez dans la troisième partie du rapport.

J'ai lu ce rapport avec un très vif intérêt. Et il est déjà clair à mes yeux qu'il constituera une des pièces majeures soumises à l'attention de la commission parlementaire et de ceux et celles qui y participeront. D'autres rapports sont attendus, particulièrement du Conseil supérieur de l'éducation et du Conseil permanent de la jeunesse, qui traiteront sans doute d'autres aspects des questions mises sur la table. Mais, sur la formation proprement dite et sur son renouveau, nul doute que votre rapport deviendra une référence tout à fait centrale et déterminante. Nul doute non plus, et je le souhaite, qu'il sera abondamment commenté.

Je vous remercie, vous-même et vos collègues, d'avoir produit et adopté à l'unanimité un rapport aussi substantiel et ciblé. Et permettez-moi de souhaiter que le Conseil puisse être disponible pour venir partager ses réflexions avec les membres de la commission parlementaire. La teneur du rapport indique déjà que sa contribution pourra y être particulièrement éclairante.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LUCIENNE ROBILLARD

Sécurité d'emploi menacée dans les cégeps Des enseignants protestent

La Fédération autonome du collégial (FAC), un organisme syndical qui représente quelque 3500 enseignants de niveau collégial, a vivement protesté, hier, contre la proposition des jeunes libéraux du Québec visant à enlever la sécurité d'emploi aux professeurs de cégeps.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Cette proposition sera débattue, en fin de semaine, lors du congrès de l'aile jeunesse du parti, mais le président de la FAC, M. Michel Duffy, a cherché à démontrer, hier, que les jeunes libéraux font fausse route en laissant entendre que les problèmes de sous-financement que connaît l'enseignement collégial sont causés par la sécurité d'emploi des enseignants.

Ainsi, M. Duffy conteste que la sécurité d'emploi mobiliserait à elle seule 10 % de la masse salariale dans le réseau collégial et aurait pour conséquence inévitable pour les jeunes l'imposition de droits de scolarité.

« Ces chiffres qu'on avance sont faux, déclare M. Duffy. Il ne reste qu'à peu près 150 professeurs mis en disponibilité dans un réseau qui en compte plus de 10 000. Certes, on les assure de 80 % de leur protection salariale, mais, en réalité, ils travaillent tous à l'enseignement régulier et complètent leur tâche à 100 %. »

Selon M. Duffy, les jeunes libéraux semblent ignorer que la sé-

curité d'emploi des professeurs de collège n'est ni absolue, ni différente de celle qui prévaut dans l'ensemble des secteurs public et parapublic québécois. « Que cherchent-ils au fond, se demande M. Duffy ? À remplacer une iniquité dans les statuts d'emploi par une forme de discrimination fondée sur l'âge ? »

S'ils veulent véritablement redresser des situations et contrer la menace d'imposition des droits de scolarité, le président de la FAC suggèrent plutôt aux jeunes libéraux de remettre en cause les politiques de restriction du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui vont directement à l'encontre des moyens préconisés récemment par le Conseil des collèges dans son avis *Pour un renouveau de la formation*.

M. Duffy rappelle que sa fédération est contre l'imposition de droits de scolarité pour les étudiants de cégeps. « Imposer des droits de scolarité met en cause le principe de la gratuité et, partant, de l'accessibilité du plus grand nombre à l'enseignement collégial, principe qui a gouverné la création des cégeps », explique-t-il.

Beaucoup plus que du cyclotourisme

par Richard PAQUET
et René LAROCHE

Dans son document intitulé « *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation* » et déposé le 21 mai 1992, le Conseil des collèges a émis différents avis, dont l'un d'entre eux vise à diminuer de moitié la place que l'éducation physique occupe comme discipline d'enseignement obligatoire.

Cela a donné lieu à un échange de propos dans LE SOLEIL entre M. R. Guimont « *Garder l'éducation physique au collégial* » (27-06-92), R. Arpin « *Cégep : des choix difficiles* » (08-07-92) et Laurent Laplante : « *Aura-t-on le droit de discuter* » (03-07-92).

Lorsqu'on prend connaissance des arguments que M. Arpin véhicule depuis un certain temps, cette discussion ne sera pas longue ou elle ne devrait pas avoir lieu, compte tenu du fait qu'il a déjà décidé du sort réservé à l'éducation physique au collégial puisqu'il estime que les cours qui y sont dispensés « sont une anomalie historique et doivent être traités comme tels »... « et que cette errance historique... doit être classée parmi les pratiques qui ont le mérite d'avoir fait leur temps ».

Son équation est fort simple :

« en 1992, on consacre plus de 10 % du temps d'enseignement hebdomadaire du cégep à des « disciplines » comme le badminton, le cyclotourisme... »

Lorsqu'on porte semblable jugement à travers une observation ponctuelle et réductionniste, on fausse la réalité puisque le programme d'éducation physique ne se résume pas seulement à l'acquisition de certaines habiletés physiques, tout comme l'enseignement du français ne se limite pas au seul apprécier l'apprentissage du vocabulaire.

En fait, ce que M. Arpin propose, c'est de réduire ou d'éliminer ces 10 % du temps que le réseau des cégeps consacre, entre autres à travers l'enseignement de l'éducation physique, au développement multidimensionnel des cégepiens (physique, intellectuel, social, moral, affectif) et à l'amélioration ou au maintien de leur santé globale (physique, mentale, sociale).

Comment expliquer que M. Arpin, qui fut directeur général du cégep de Maisonneuve, semble incapable de comprendre le rôle essentiel et extrêmement important que l'éducation physique est en mesure de jouer au niveau collégial ?

Tous ceux qui désirent avoir une discussion franche et sérieuse et qui veulent établir des priorités entre l'essentiel, l'indis-

pensable, l'utile et l'accessoire, devront prendre en considération la quarantaine d'études épidémiologiques récentes qui démontrent, hors de tout doute, le rôle bénéfique que l'exercice physique peut jouer en matière de prévention primaire de la maladie coronarienne.

Puisque l'exercice physique, pratiqué de façon modérée et régulière, prévient l'apparition d'accident cardio-vasculaire dans une proportion de 30 à 40 %, le rôle préventif que l'éducation physique peut jouer sur ce volet de la santé est capital. Il en est de même pour une multitude d'autres aspects de l'éducation et de la santé.

À titre d'exemple, les éducateurs physiques se préoccupent du développement d'attitudes et d'habitudes de vie saines compte tenu du fait que le jeune adulte qui étudie au cégep en change certaines et en acquiert d'autres.

Afin d'être en mesure de mieux jouer au badminton et de faire du cyclisme de manière plus sécuritaire, il faut développer non seulement la souplesse, la flexibilité, l'équilibre, l'endurance, les réflexes, la vision périphérique, etc., mais se préoccuper aussi de son alimentation, de son sommeil, de son poids-santé, de la capacité de savoir relaxer, de gérer ses stress, etc.

Ce rôle essentiel que l'éducation physique est en mesure de jouer a été confirmé par les penseurs du rapport Parent qui l'ont perçue comme une discipline de synthèse. Elle fut reconfirmée en 1988, par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan.

N'en déplaise à M. Arpin, la raison d'être de l'éducation physique s'appuie sur des valeurs essentielles et universelles (éducation et santé). Elle est une nécessité et non pas un luxe. L'obligation de continuer d'enseigner cette discipline au niveau collégial représente un investissement pour chaque étudiant, chaque cégep ainsi que pour la société.

Nous aimerais aussi savoir, M. Arpin, à quel titre vous intervenez dans le débat actuel. Seriez-vous de ceux qui, pour faire de la place à tout prix à l'enseignement de diverses formes d'expression artistique au cégep, préconisent pour ce faire une diminution des cours obligatoires d'éducation physique ?

M. Richard Paquet est coordonnateur provincial du Comité pédagogique en éducation physique au collégial et M. René Larouche est du Comité de vigilance, Confédération des éducateurs et éducatrices physiques du Québec.

Source

Page

Des modifications majeures s'imposent à l'enseignement collégial

Pour promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et l'ajuster aux besoins des personnes et de la société québécoise contemporaine, le Conseil des collèges retient six priorités dont la mise en œuvre lui paraît nécessaire pour renouveler l'enseignement collégial. Ces priorités portent sur la formation générale, la formation préuniversitaire, la formation technique, la formation continue, la réussite des études et les pratiques d'évaluation.

La présentation de ces priorités et des modalités de leur mise en application constitue la partie centrale du rapport du Conseil sur les priorités du développement de l'enseignement collégial.

Il faut donner une formation générale élargie à tous les élèves

Pour le Conseil des collèges, il importe de renouveler, de renforcer et d'élargir la formation générale des études collégiales pour tous les élèves, qu'ils poursuivent des études préuniversitaires ou techniques. Les principaux éléments de cette formation générale doivent être insérés dans tous les programmes et porter sur les thématiques suivantes: la littérature et la langue; les valeurs morales et éthiques; les langues modernes; les grandes questions de société (institutions sociales, problèmes contemporains, etc.); la culture scientifique et technologique. Pour actualiser ces orientations conformes aux besoins de formation identifiés, le conseil propose un important remaniement du contenu et de la structure des programmes d'enseignement.

Il faut rénover l'enseignement préuniversitaire

Le recrutement très large des programmes préuniversitaires, l'orientation incertaine de beaucoup de jeunes, la hiérarchisation des programmes ou celui de Sciences de la nature fait figure de proie et le degré de spécialisation variable sont, parmi d'autres, autant d'éléments qu'il faut réviser en enseignement préuniversitaire. Le Conseil croit qu'il faut apporter trois changements importants pour que la formation préuniversitaire soit une étape de qualité préparant à la poursuite d'études universitaires plus spécialisées: une nouvelle approche de l'orientation et de la sélection des candidats afin de les aider à confirmer ou à modifier leur choix initial; une consistance et une cohérence interne plus fortes de tous les programmes pour les rendre équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposée aux élèves; une diversification accrue des programmes par une offre de nouveaux profils de formation.

Il faut améliorer la qualité de la formation technique

La hausse générale des compétences requises par l'évolution du marché du travail exige le renouvellement de la qualité de la formation technique dans le sens d'une formation pertinente, large, exigeante et fondamentale. Pour y arriver, il faudra, notamment, procéder à une révision régulière et plus rapide des contenus de programme, introduire des stages pour les élèves et assurer un meilleur lien entre les savoirs techniques et les connaissances scientifiques de base. Le Conseil est également convaincu qu'il faudra assouplir la structure des

programmes techniques pour mieux répondre aux cheminement diversifiés des élèves, en segmentant le diplôme d'études collégiales en étapes certifiées et cumulatives, et même en offrant des formations techniques plus courtes ou des programmes d'État plus courts.

La formation technique constitue un atout de toute première importance pour le développement économique, scientifique, technologique et social du Québec. C'est pourquoi le Conseil considère qu'il est primordial d'accroître le recrutement en formation technique et de mener des actions concrètes de valorisation sociale de cette formation et des professions auxquelles elle donne accès.

Il faut développer la formation continue pour les adultes

La capacité de la main-d'œuvre de s'adapter aux changements rapides et continuels du marché du travail repose sur une approche de la formation continue qui va au-delà de l'application des programmes de main-d'œuvre ou des apprentissages à court terme limités à une fonction de travail spécifique. Pour relever le défi de la qualification des ressources humaines, les collèges et le Ministère devront promouvoir une conception plus large de la formation continue et prendre les moyens nécessaires pour que les adultes aient accès aux formations du collégial qui sont reconnues, sanctionnées par des diplômes et qui assurent des apprentissages transférables et durables. Tout en poursuivant leurs actions en formation sur mesure pour répondre rapidement à des besoins particuliers de formation, les collèges doivent rendre plus accessibles aux adultes la formation générale et, pour ceux qui le désirent, la formation qui leur permettra de s'engager plus avant dans des études collégiales.

Il faut mettre en œuvre une véritable stratégie de la réussite

Dans un contexte où il est de plus en plus indispensable de posséder une formation poussée, complète et de qualité, il devient socialement inacceptable de laisser autant de personnes (entre 35 et 40 %) sortir du réseau collégial sans qualifications reconnues. Pour accroître le taux de réussite des études collégiales

Source *NordInfo*
92-93-12

Page N1-34 N1-36



et assurer au plus grand nombre possible d'élèves une vie professionnelle satisfaisante. Le Conseil des collèges propose d'importantes mesures à mettre en œuvre, notamment: le développement et l'implantation stratégique de modes de gépistage des élèves à risque; la mise en place d'une propédeutique obligatoire pour les élèves dont les acquis antérieurs se révèlent insuffisants; l'imposition de cours de mise à niveau pour ceux qui éprouvent des difficultés dans certaines matières; l'accentuation de l'encadrement des élèves en première année. De telles mesures, insérées dans une stratégie globale de la réussite, représentent certes des coûts additionnels, mais l'échec et l'abandon des études entraînent des coûts sociaux si élevés qu'il devient rentable d'investir davantage dans la réussite des études.

Le deuxième volet du plan de relance collégial vise à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Il prévoit l'instauration d'un système de certification des enseignants et l'application de critères de qualité pour l'ensemble des programmes d'études. Ces derniers doivent être adaptés aux besoins des élèves et refléter les meilleures pratiques pédagogiques. Des formations continues sont également prévues pour les enseignants, afin de leur permettre de maintenir et d'améliorer leurs compétences.

Le troisième volet du plan de relance collégial vise à renforcer la recherche et l'innovation dans les collèges. Il prévoit l'instauration d'un système de financement de la recherche, l'application de critères de qualité pour les projets de recherche et l'organisation de séminaires et de conférences pour favoriser l'échange d'expériences entre chercheurs et enseignants.

Enfin, le quatrième volet du plan de relance collégial vise à renforcer la collaboration entre les collèges et les autres institutions de l'éducation et de la recherche. Il prévoit l'instauration d'un système de partenariats, l'application de critères de qualité pour les projets de partenariat et l'organisation de séminaires et de conférences pour favoriser l'échange d'expériences entre partenaires.

À l'heure des choix en matière d'éducation:

L'éducation physique au niveau de l'enseignement collégial

Dans son rapport déposé le jeudi 21 mai 1992 et intitulé "L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation", le Conseil des Collèges a émis l'avis que le nombre d'heures allouées aux cours obligatoires d'éducation physique diminue de moitié, passant ainsi de deux heures par semaine pendant quatre sessions à deux heures par semaine pendant deux sessions.

Bien que le Conseil reconnaîsse que "l'État est et doit rester le premier responsable des grands encadrements de l'enseignement collégial (orientation générale, planification, etc.)", cette mesure semble incompatible avec les objectifs ministériels promulgués officiellement en 1988 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui estime que "les buts de l'éducation physique sont jugés prioritaires et fondamentaux". La proposition adoptée par le ministre de l'époque, M. Claude Ryan, soulignait de plus le rôle majeur que pouvait jouer l'éducation physique en ce qui a trait au développement multi-dimensionnel de l'être humain ainsi que pour l'amélioration et

le maintien de sa santé globale.

Quatre années se sont écoulées entre la déclaration ministérielle et l'avis récent du Conseil des Collèges. On a l'impression que ce dernier s'est éloigné plutôt que de se rapprocher de cette vision éclairée des besoins des étudiants/étudiantes et de la société. La Confédération des éducateurs et éducatrices physiques du Québec trouve inacceptable ce paradoxe et estime qu'il aurait été souhaitable qu'une constance dans ces mêmes principes soit respectée et maintenue.

À l'heure des choix en matière d'éducation, nous devons être conscients des conséquences et dommages qu'une telle mesure pourrait avoir à court et à long terme. Comment peut-on prétendre contribuer à la formation générale de la personne sans un apport spécifique majeur de l'éducation physique? La preuve n'est plus à faire que l'éducation physique a un rôle de première importance à jouer dans la formation et le développement multidimensionnel de l'être humain (physique, affectif, social, intellectuel, moral) ainsi que dans l'amélioration de

sa santé globale (physique, mentale et sociale). À travers l'apprentissage des différentes catégories d'activités physiques (conditionnement physique, relaxation, activités d'expression, plein air, activités sportives, etc.), enseignées par un éducateur ou une éducatrice physique, l'individu peut acquérir des valeurs et des savoirs fondamentaux, développer des aptitudes et des attitudes ainsi que des habitudes qui auront des effets positifs toute sa vie durant.

L'éducation physique n'est pas un luxe à l'intérieur du système scolaire ou pour une société. Elle se doit d'être une partie intégrale de la culture première puisqu'elle génère des façons de

voir, de penser et d'agir centrées sur l'éducation et la santé qui sont des valeurs fondamentales et universelles, dont l'importance est indiscutable à tous les âges de la vie.

Il faut bien comprendre que les effets bénéfiques pouvant être générés par la pratique adéquate, régulière et sécuritaire de l'activité physique ne se limitent pas à la seule dimension physique de la santé. L'être humain peut en retirer aussi d'immenses bienfaits sur le plan mental lorsqu'il l'utilise pour réduire l'impact du stress, diminuer l'anxiété et acquérir un meilleur équilibre psychologique et émotionnel, etc. Il serait impératif que ceux et celles qui assurent la gestion de l'éducation

Québec comprennent que les avantages de l'éducation physique sont aussi perceptibles sur le plan de la santé sociale puisqu'on peut y créer des liens d'amitié, favoriser les possibilités de s'adapter, de s'intégrer, d'établir des réseaux de support, d'entraide, de communication, etc.

De plus en plus les dirigeants d'entreprises sont conscients qu'une meilleure condition physique de leur personnel entraîne une nette amélioration de leur qualité de vie de même que de leur rendement dans l'entreprise. On constate, dans les PME et les

grandes entreprises, une croissance marquée de la mise sur pied des programmes d'activités physiques. Dans cet ordre d'idées, semble-t-il logique de

diminuer les cours d'éducation physique au Cégep à l'âge où les jeunes acquièrent les habitudes et les comportements es-

Source Le Clarion

92-06-17

Page



3

22

sentiers à leur vie personnelle et professionnelle?

Comment concilier l'avis du Conseil des Collèges avec le fait que la société québécoise se dirige progressivement vers l'ère post-industrielle où le temps consacré au travail sera moindre et qu'il deviendra de plus en plus important de savoir gérer efficacement ses temps de travail et ses

temps de loisir? Les québécois et les québécoises vivront dans un monde technologique qui sollicitera de moins en moins de dépenses d'énergie physique. L'individu risque de devenir davantage sédentaire s'il ne réussit pas, dès le Cégep, à développer certaines habiletés et certains goûts pour la pratique régulière et sécuritaire de l'activité physique. C'est pourquoi la CEEPQ sou-

tient qu'il convient de maintenir les programmes d'éducation physique qui rendront les cégepiens et cégepiennes actifs durant les quatre saisons de l'année ainsi que dans tous les milieux de vie (école, bureau, etc.), et à toutes les périodes de leur vie.

En plus de jouer un rôle important dans la prévention des maladies associées à la sédentarité, l'activité physique contribue,

dans une certaine mesure, à réduire certains facteurs de risques de maladies cardiaques comme l'hypertension, l'excès de poids, etc... De la naissance jusqu'à la fin de la vie, nous posons chaque jour des actions, des gestes dont certains peuvent être sources de blessures s'ils sont effectués incorrectement. Il est urgent que les gouvernements soient davantage sensibilisés au fait

que l'activité physique, lorsqu'elle est pratiquée de façon régulière et sécuritaire, contribue à la prévention de blessures et qu'elle peut réduire ainsi certains coûts dans le domaine des services de santé.

Sans aucune hésitation, nous devons continuer à encourager le maintien des programmes d'éducation physique. Il est carrément inacceptable que l'État réduise de moitié le temps accordé aux cours d'éducation physique au niveau collégial puisque les buts de cette discipline sont particulièrement centrés sur la formation de la personne ainsi que sur l'amélioration et le maintien de la santé. Si l'on diminue son importance, les cégepiens et cégepiennes

seront plus vulnérables au stress, en moins bonne condition physique et auront moins d'occasion d'établir des liens entre eux, c'est-à-dire auront une moins bonne santé mentale, physique ou sociale.

En encourageant le maintien des progra-

mes d'éducation physique, nous contribuons à l'adoption de modes de vie actifs et bénéfiques chez les cégepiens et cégepiennes tout en leur permettant d'atteindre, dans l'immédiat et le futur, une meilleure qualité de vie. Il serait dommage que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ne comprenne pas suffisamment l'importance de la mission et de la raison d'être première de l'éducation physique.

C'est pourquoi la CEEPQ dénonce cet aspect de l'avis du Conseil des Collèges puisqu'il lui semble, à première vue, contradictoire et paradoxal.

Il serait souhaitable de considérer les éducateurs et éducatrices physiques davantage comme des professionnels de l'éducation et de la santé préventive. Leur expertise spécifique, ainsi que leurs façons d'utiliser l'activité physique comme outils de travail peuvent leur permettre d'atteindre des objectifs d'éducation et de santé.

Au moment où la

violence, le racisme, le sexism, le décrochage augmentent dans la société québécoise, l'éducation physique peut jouer un rôle formidable face à ces problèmes de société ainsi qu'en matière de santé préventive. Il serait judicieux d'augmenter et non pas de diminuer le nombre d'heures de cours obligatoires d'éducation physique au niveau collégial si on veut répondre de façon adéquate, efficace et efficiente aux besoins des individus et de la société d'aujourd'hui et de demain.

L'heure est aux choix prioritaires et fondamentaux en matière de formation des cégepiens et cégepiennes. Qu'est-ce que l'État attend pour fournir aux éducateurs et éducatrices physiques du Québec les possibilités ainsi que les moyens de réaliser pleinement leurs buts et objectifs pour assurer le mieux être collectif de cette catégorie d'étudiants et étudiantes ainsi que de la population québécoise?

Source

Page

4

23



Les cégeps au pied du mur

Claude Bruneau

Comme si les dieux s'étaient ligués pour faire passer les cégeps au crible de l'opinion publique, voici que trois fois plutôt qu'une, ils prennent les devants de l'actualité.

L'actualité, c'est bien le mot. Car la revue qui porte ce nom récidive avec un palmarès des cégeps qui a tout pour les mettre en boule. L'initiative de l'Actualité a au moins le mérite de faire ressortir l'intérêt des gens envers une évaluation qui permettrait de porter un jugement sur la qualité des cégeps où ils envoient leurs enfants.

Mais avant même que ne paraisse cette classification controversée, le Conseil des collèges publiait une longue étude sur la réforme qui s'impose dans les collèges. Il faut un coup de barre dans le contenu de la formation et un redressement sérieux pour contrer l'échec et l'abandon des étudiants.

Puis, depuis quelques jours, c'est de finances qu'on nous parle, avec cette offensive visiblement concertée des regroupements de collèges pour dénoncer la plus récente amputation des budgets, soit 8 millions \$ lors du dépôt des crédits, plus un autre 8 millions \$ au budget du 14 mai.

La Fédération des cégeps entend sonner l'alarme maintenant, pour ne pas sonner le glas plus tard. Elle estime que les coupures régulièrement faites depuis dix ans dépassent les 100 millions \$. Et que s'il faut appliquer les coupures de 16 millions \$ exigées maintenant, entre 15 à 20 cégeps seront en péril.

L'Association des collèges privés n'est pas moins alarmiste, et elle fait état elle aussi de son sous-financement dramatique. Plusieurs collèges seraient endettés jusqu'à la limite de la survie.

Comment faire la part des choses entre la crise réelle du financement collégial et la logique du système qui veut qu'on ait sa part du gâteau à condition de crier fort?

Le Conseil des collèges, dans l'étude citée plus haut, fait remarquer que l'enseignement collégial est celui qui est le plus directement lié au financement gouvernemental, n'ayant accès ni à l'impôt foncier, comme les commissions scolaires, ni aux frais de scolarité, ni à du financement privé, comme les universités. Mais il adopte un ton beaucoup plus modéré.

Source Le Nouvelliste

5 juin 92

Page 8

24

3

Il est certain que la conjoncture économique est telle que les collèges ne peuvent espérer un revirement de l'attitude de l'État. Mais il semble que ce qui a fait déborder le vase, c'est le 8 millions rajouté par Gérard D. Lévesque le 14 mai. Car les collèges semblaient en voie d'absorber tant bien que mal la première coupure de 8 millions \$.

Un moratoire s'impose dans les coupures. Il y a quelques années, les universités ont vécu ce que vivent les cégeps: coupures et déficits accumulés. Après maintes rationalisations, larges consultations et une commission parlementaire, elles ont atteint un modus vivendi un peu plus satisfaisant. De même, il faut compter sur la commission parlementaire annoncée pour l'automne, si elle n'est pas trop chapardée par le ou les référendums, pour réviser l'ensemble de la question, et qui sait, peut-être explorer certaines sources nouvelles de financement. ●

Des profs d'éducation physique du Cégep réagissent vivement aux coupures proposées

Dans son projet de refonte des études collégiales, le Conseil des collèges recommande d'élargir la formation générale des cégepiens, notamment en matière de littérature et de langue, de valeurs morales et éthiques, de langues modernes, des grandes questions de société (institutions sociales, problèmes contemporains, etc.) et de culture scientifique et technologique. Le bloc des cours obligatoires et complémentaires tel qu'on le connaît depuis plus de vingt ans sauterait au profit d'un bloc de formation générale.

Deux des quatre cours d'éducation physique présentement obligatoires

louise BÉDARD

res feraient place aux nouveaux cours de formation générale. Sans parler au nom du département d'éducation physique, deux de ses professeurs, Jean Roy et Normand Faucher, réagissent négativement à ce projet de réduire de moitié les cours d'éducation physique.

Ils croient qu'au contraire l'éducation physique fait partie intégrante de la formation fondamentale de l'étudiant qu'on veut accroître dans les collèges. Sans parler des bienfaits de l'activité physique, de la nécessité d'inculquer des bonnes habitudes chez les jeunes, des incidences directes sur les coûts de la santé, etc.

Les études montrent que les garçons et les filles de 17 à 19 ans ont tendance à réduire leurs activités physiques, rappellent les deux professeurs. Les collégiens sont à un âge où ce genre d'activités est en com-

cation physique au collégial ne ferait, selon eux, qu'accélérer le processus.

Mais est-ce le rôle du Cégep de dispenser de tels cours alors qu'à l'université, l'activité physique est laissée à l'initiative de chaque étudiant?

MM. Roy et Faucher défendent l'idée que le Cégep est un lieu d'apprentissage. L'éducation physique est importante non seulement pour assurer sa forme physique mais aussi son équilibre mentale. Elle joue un rôle déterminant dans la réduction du stress, notent-ils. Les cours d'éducation physique aident les étudiants à sortir de la routine. Ils sont aussi un lieu où les collégiens ont l'occasion d'échanger entre eux, ont observé les deux éducateurs. L'aspect plaisir fait aussi partie des cours offerts. Car l'approche actuel des cours est de favoriser non pas la performance mais la participation, précisent les deux enseignants.

MM. Roy et Faucher font valoir que ces cours ont une incidence sur l'image qu'a l'étudiant de lui-même et jouent beaucoup sur l'estime de soi.

Comme lieu d'apprentissage, c'est donc le rôle du Cégep de favoriser l'éducation physique, plaignent-ils. Au moment où il est beaucoup question de décrochage scolaire et de désintérêt des jeunes de l'é-

pétition avec beaucoup d'autres intérêts. De plus les jeunes adultes d'aujourd'hui travaillent de plus en plus à l'extérieur en plus de leurs études.

Déjà dans certaines écoles primaires et secondaires ils n'ont même plus la chance d'avoir 120 minutes d'éducation physique prévues au programme, soulignent MM. Roy et Faucher qui rappellent tous les bienfaits de l'activité physique entre autres sur la réussite scolaire. Elle a pour effet d'augmenter la capacité de concentration, ajoutent-ils.

Ils perçoivent toute une contradiction entre le discours qui incite les adultes et les personnes âgées à demeurer actives et à pratiquer l'activité physique alors que les jeunes sont de plus en plus inactifs. Au collégial ce phénomène est observable quand on compare des données de l'activité physique des jeunes en 1981 à celles d'une étude de 1988, soulignent les deux profs.

Cette baisse de l'activité est importante aussi chez les jeunes adultes du début de la vingtaine. Or, réduire le nombre de cours d'édu-



Jean Roy et Normand Faucher, deux professeurs d'éducation physique au cégep de Saint-Jean, réagissent contre la coupure envisagée de deux cours d'éducation physique au collégial. (Photo Jacques PAUL)

cole, l'éducation physique leur apparaît comme un excellent moyen de

rendre l'école attrayante. C'est aussi important que l'école comme le

Cégep transmettent aux étudiants des valeurs comme celle de l'import-

tance d'une vie active pour assurer son bien-être, renchérissent-ils. Jean Roy est certain que les étudiants ne seront pas d'accord avec une coupure des cours d'éducation physique.

Lui et son confrère reviennent de la Conférence internationale sur l'activité physique, la bonne forme et la santé qui se déroulait en mai dernier à Toronto. Ils y ont assisté dans le cadre d'un projet de perfectionnement du Cégep. Les preuves montrant les liens étroits entre l'activité physique, la prévention des maladies et une meilleure qualité de la vie sont de plus en plus nombreuses et établies scientifiquement, insistent-ils au moment où s'amorce tout le débat sur le temps qui est consacré aux cours d'éducation physique dans les cégeps.

Le débat sur la qualité dans les cégeps est ouvert

Les études collégiales sont exigeantes et requièrent des efforts. C'est le message que les cégeps doivent dorénavant transmettre aux élèves du secondaire.

→ **Le président du Conseil des collèges, Yvon Morin, rencon-**

louise BÉDARD

trait hier les professeurs du cégep de Saint-Jean pour leur exposer les grandes lignes du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial que le Conseil vient de rendre public.

Dans le rapport intitulé «L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation», le Conseil identifie les cinq principaux attributs d'une formation collégiale de qualité. Ce doit être une formation pertinente, une formation large et ouverte, une formation exigeante, une formation reconnue et une formation fondamentale.

L'existence des cégeps n'est pas remise en question par ce rapport. «Il ne s'agit pas de jeter la maison par terre mais d'une remise à jour», déclare M. Morin.

Le principe d'accès-sibilité très large aux études collégiales pour les jeunes Québécois n'est pas non plus en cause. Cependant les finissants du secondaire trop faibles devront obligatoirement s'inscrire à une session préparatoire dite de mise à niveau pour combler leurs lacunes. Le Cégep leur donne une dernière chance et si au terme de ce semestre ils ne réussissent toujours pas à répondre aux

exigences, ils seront réorientés vers l'enseignement professionnel au secondaire ou encore vers le marché du travail.

M. Morin se défend bien de prôner une approche élitaire de l'enseignement collégial. Mais les étudiants doivent savoir que les études collégiales sont exigeantes, dit-il en parlant aussi de la nécessité de consolider certains programmes d'enseignement. Il existe actuellement une hiérarchie malsaine qui s'est établie entre les différents programmes d'enseignement.

Parmi les priorités établies par le Conseil arrive en tête de liste la nécessité d'une formation générale élargie et solide pour tous les cégepiens. À ce chapitre les collèges québécois dès leur fondation ont conservé une partie de l'héritage des études classiques. Il s'agit maintenant d'élargir cette formation aux langues modernes, aux grandes questions de société (diversité culturelle, ouverture sur le monde, problèmes contemporains) et à la culture scientifique et technologique pour faire face aux nouveaux défis, fait valoir M. Morin.

D'où la proposition de réduire de moitié le nombre de cours de philosophie et d'éducation physique pour y introduire des thèmes touchant les sciences humaines, les langues modernes et et les

sciences et technologie tant pour les étudiants inscrits en formation préuniversitaires que dans des programmes techniques.

Le débat ne fait que s'amorcer. Il soulève tout un questionnement sur les objectifs de l'enseignement collégial. Une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps aura lieu l'automne prochain. Les propositions du Conseil des collèges, un organisme consultatif, seront sans nulle doute alors scrutées.



Mens sana in corpore sano, toujours vrai ?

Isabelle Paré

FAIRE DISPARAÎTRE l'éducation physique de la grille-horaire des cégepiens, serait-ce un crime de lèse-société à l'heure des « Allez jouer dehors », du délice aérobique et des réclames déclarant la guerre ouverte au cholestérol, lipides et autres substances prenant d'assaut nos artères ?

Pour les éducateurs physiques, la maxime latine, « un esprit sain dans un corps sain », tient toujours et doit rester la ligne à suivre. Aussi, l'idée avancée la semaine dernière par le Conseil des collèges de réduire de moitié le temps consacré à l'éducation physique au cégep a mis le feu aux poudres. À l'heure des choix en éducation, pas question de sabrer dans ce que la société québécoise a gagné de bon en 25 années d'enseignement collégial, plaiddait encore hier M. Richard Paquet, coordonnateur provincial de l'éducation physique au collégial.

Dans son rapport préparé en prévision de la réforme des cégeps, le Conseil des collèges en vient à la conclusion que l'éducation participe au « développement intégral de la personne dans toute sa dimension », mais que cela pourra dorénavant se faire en deux fois moins de temps.

Si on ne parle pas d'éliminer l'éducation physique, on propose néanmoins de ne garder qu'un seul cours de deux heures, pendant la première année. Les mordus de l'activité physique pourront toujours s'adonner aux sports en dehors des heures de cours, juge le Conseil.

Or, décrient les éducateurs physiques, s'il faut rajuster le tir pour renforcer la culture générale au cégep, la formation fondamentale si valorisée ne se limite pas qu'à l'unique formation intellectuelle. « On s'apprête à jeter par-dessus bord quelque chose qui a fait ses preuves. Les gouvernements se fendent en quatre pour convaincre les gens d'avoir une meilleure qualité de vie, et viennent ensuite nous dire que l'éducation physique ce n'est plus important au cégep », déplore encore M. Richard Paquet.

Ce désintérêt soudain pour l'éducation physique est d'autant plus étonnant que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science réitérait lui-même en 1988 dans ses objectifs fondamentaux que « les buts de l'éducation physique sont jugés prioritaires et

fondamentaux ». Adoptée à l'époque par le ministre Claude Ryan, cette ligne de pensée doit être maintenue, sinon on nage dans l'incohérence, soutient mordicus M. Paquet.

Soit, mais sont-ce deux heures d'éducation physique qui vont changer quelque chose à la forme physique des 150 000 jeunes qui vont user les bancs des cégeps chaque année ?

Et à l'heure où les élèves multiplient les fautes, baragouinent l'anglais et se demandent si Zola n'est pas une marque d'huile à frire, peut-on toujours dire que l'éducation physique a un rôle aussi primordial à jouer dans la formation des jeunes ?

Oui, n'hésite pas à dire M. Paquet. Car ce n'est pas plus l'entraînement des biceps que prône l'éducation physique d'aujourd'hui mais bien le principe de la bonne forme et de l'hygiène physique dans sa globalité. « On ne parle plus de 'physical fitness', mais de 'global fitness' », précise-t-il. Ce qui veut dire autant l'apprentissage d'activités que de principes comme l'entraide, la vie de groupe, le sens du leadership et du bien-être de l'activité physique en général.

Plus encore, les éducateurs physiques attribuent un rôle social à l'éducation physique au collégial. On y voit un puissant véhicule pour défouler l'agressivité, une façon de lier contact avec les étudiants, un lieu où s'exprimer corporellement.

Et l'idée d'en faire un cours optionnel n'est pas la solution, selon ce professeur du cégep Limoulo. « Les sondages démontrent que seulement 10 % des étudiants pratiquent l'éducation physique de façon volontaire. En dehors de l'école, le quart seulement font une activité régulière, souligne-t-il encore. Pourtant, c'est à cet âge, plus qu'au secondaire, que les élèves, plus idéalistes, adoptent les comportements qui vont être déterminants pour leur vie. »

Le débat est lancé. Le Québec dérogera-t-il à l'ancienne maxime latine ? La même question sera posée par les professeurs de philosophie qui, eux aussi, voient leur forteresse attaquée. Deux fois moins de philo, qu'est-ce que Platon dirait de ça ?

Source Le Quai

2 juillet 92

Page 185

3

La Fédération des cégeps réclame une commission nationale d'évaluation

Jean Chartier

LA FÉDÉRATION des cégeps réclame une commission nationale d'évaluation des collèges sur le modèle de ce qui existe aux États-Unis et en France, mais elle refuse un palmarès incomplet des cégeps.

M. Gaétan Boucher, directeur général de cette fédération, souligne qu'il existe en France une Commission d'évaluation de l'enseignement universitaire qui prend en compte les quelque 55 universités et qui les examine en regard avec les différents enseignements offerts. Au niveau du lycée, les examens nationaux du baccalauréat assurent des résultats par institution.

Aux États-Unis également, le National Assessment Board of Evaluation considère l'enseignement des *High Schools* et des *Community Colleges*, et fournit par la suite des accréditations nécessaires aux subventions. L'enseignement privé fournit une compétition serrée depuis 100 ans aux États-Unis et le rôle d'inspecteur des collèges est dévolu à cet organisme.

M. Boucher souligne que la réalité des cégeps ne comprend pas que la formation pré-universitaire, mais aussi l'enseignement technique et l'éducation des adultes. Le palmarès publié par le magazine *L'actualité* cette semaine n'évalue que 24 des 46 cégeps du Québec, et ce en regard de la seule formation pré-universitaire. Ce portrait ne prend pas en compte le programme des arts et lettres, non plus que celui des techniques administratives, ajoute-t-il. « Le palmarès examine deux des 140 programmes des cégeps. »

Un communiqué de presse publié par la fédération affirme que « les cégeps sont d'accord pour être évalués et fournir à la population le maximum d'informations sur la valeur de la formation qu'ils donnent ». Toutefois, un palmarès avec référence aux seuls programmes de sciences humaines et de sciences de la nature ne tient en compte que 40 000 des 140 000 étudiants des cégeps.

La Fédération des cégeps propose au gouvernement un organisme indépendant composé de personnes venant majoritairement de l'extérieur du réseau des cégeps. Cet organisme examinerait « la valeur des compétences acquises au cégep par les personnes qui le fréquentent et vérifierait comment les établissements évaluent l'acquisition de ces compétences ».

En même temps hier après-midi, la Fédération nationale des enseignants, affiliée à la CSN, publiait un manifeste contre ce palmarès des cégeps, car ceux-ci remplissent des mandats différents. M. Lafarge, conseiller aux communications de la Fédération, fait valoir que l'organisme n'est pas opposé à toute évaluation mais il refuse comme critères la réussite au secondaire, la réussite au collégial et l'entrée à l'université. Il dit : « Les cégeps sont conçus sur une base de complémentarité entre eux. »

Pour lui, ce palmarès signifie que les moins performants n'ont pas droit à l'enseignement supérieur. Certains cégeps se sont engagés dans des processus de sélection, et comme collectivité il faut plutôt voir le réseau des cégeps dans son ensemble. M. Lafarge insiste sur le fait

qu'il y a un taux de décrochage de 36 % des étudiants au secondaire. « Ce problème est significatif et il se situe en aval des cégeps. »

Le directeur de la Fédération des cégeps diffère d'opinion. Il juge que la population du Québec tient à ce qu'on jette un regard critique sur la vie des collèges. « La collectivité verse 1,2 milliard \$ par an aux cégeps et un examen de ce qu'on y fait est donc normal. » La moitié de ce montant va aux salaires des enseignants de sorte qu'après les programmes, il faudra procéder à une évaluation des enseignements en regard des plans de cours. « En ce moment, le professeur est entièrement maître de ce qu'il enseigne en classe mais les parents veulent savoir ce qui est enseigné précisément. »

Pour lui, « l'expérience des examens nationaux au secondaire s'est avérée un échec ». Car, les étudiants de secondaire 5 obtiennent un diplôme terminal mais ce diplôme n'est pas valable. « Au cégep d'Athabasca par exemple, 50 % des étudiants échouent à leur examen d'entrée en français. » Le Conseil des collèges a proposé une propédeutique, rappelle M. Boucher, et il est certain qu'il faut pousser sur la qualité de l'enseignement secondaire si on veut que le diplôme terminal soit sérieux et permette l'accès aux études post-secondaires.

Les universités ont un avantage en regard des cégeps, c'est que les associations professionnelles assurent les examens d'accès à la profession. Il en est ainsi pour l'Association médicale du Canada, pour le Barreau et pour l'Ordre des comptables agréés. Il y a ainsi rétroaction sur l'information donnée. Il n'existe pas d'organisme semblable pour les cégeps.

Le directeur de la FCQ se prononce en faveur d'une évaluation externe : « Il faut commencer par une évaluation des apprentissages et des programmes. Mais nous allons vers un regard critique sur ce que font les enseignants. L'acte privé entre l'enseignant et l'étudiant en classe n'a plus de sens. »

Pour l'enseignement du français par exemple, la fédération des cégeps estime que l'étudiant doit avoir appris la syntaxe, la grammaire et l'orthographe en 9 et 10e année, en 11e au maximum, c'est-à-dire au niveau secondaire. « Dans tous les grands pays de l'OCDE, l'enseignement en 12 et 13e année, c'est-à-dire au niveau collégial, est celui de la langue littéraire. Nous en sommes loin. Il y a de graves lacunes en français », conclut-il.

Le directeur du magazine *L'actualité*, M. Jean Paré, fait valoir pour sa part qu'un certain nombre de cégeps collaborent au palmarès du magazine mais que d'autres s'y refusent. « Certains cégeps essaient de cacher l'information. Ils sont contre une évaluation extérieure. Ils ne veulent qu'une auto-évaluation. »

M. Paré se demande : « De quoi a-t-on peur ? Certains enseignants ont l'attitude qui nous a donné les bureaux de poste, ils affichent une attitude hostile, négative. » Le magazine est distribué à 90 % par abonnements de sorte que les palmarès sur les universités et les collèges ne font pas monter le tirage de manière importante. M. Paré voit plutôt ces palmarès en tant que service public.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie, Mme Lucienne Robillard, réserve pour sa part ses commentaires jusqu'à mardi prochain.

Discussion, ou dissection?

Par Marc Laforge

La grande remise en question des cégeps, appréhendée par plusieurs et attendue par d'autres, vient de franchir une nouvelle étape à la suite de la parution, la semaine dernière, du rapport du Conseil des collèges:

L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation.
Un autre rapport...



Denis Choinière

D'entrée de jeu, le Conseil des collèges se prononce en faveur de l'existence des cégeps, souligne que des changements de structures coûteraient une fortune et ne seraient pas nécessaires, et prétend que des modifications apportées aux programmes d'enseignement suffiront à améliorer la réussite scolaire. Le Conseil des collèges dit ne pas vouloir ébranler les fondations du réseau des cégeps, mais propose d'en rénover «l'espace intérieur».

Ce rapport contient plus de 400 pages! Par où commencer?

Tenter de le résumer serait un exercice simpliste. Le Conseil des collèges souleve en tout cas l'importance

de maintenir une formation générale et polyvalente, plutôt que spécialisée, devant l'évolution rapide et imprévisible du marché du travail. «Sur ce, nous souscrivons à l'objectif voulant que les cégeps répondent aux besoins d'une formation générale et polyvalente», affirme le président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants, Denis Choinière. Une culture générale, c'est essentiel.»

Et la ministre Robillard?

La parution de ce rapport s'inscrit dans la démarche de la ministre de l'Enseignement supérieur, une démarche pour souligner, à sa façon, le 25ième anniversaire des cégeps et qui conduira, cet automne, tous les intervenants du milieu de l'éducation à la commission parlementaire sur l'avenir des collèges.

Quel anniversaire! Le grand livre de la ministre est ouvert à toutes les propositions, sans restriction aucune. Elle affirme même que l'autopsie des cégeps y sera complète (cahier spécial du *Devoir*, 23 mai 1992). Normalement, avant autopsie, il y a eu mort...

«Sommes-nous invités à

une table de discussion ou de dissection?», se demande Denis Choinière.

À part son grand livre ouvert, la ministre Robillard ne dit pas vraiment ce qu'elle veut. En fait, elle reste muette en attendant un autre rapport, celui-là du Conseil supérieur de l'éducation, dont le dépôt est prévu pour cet automne. «C'est pourquoi un débat sur le dernier rapport du Conseil des collèges peut être un exercice futile, affirme Denis Choinière. Nous allons nous prononcer sur quoi au juste?»

Dans sa démarche, le

gouvernement oublie de faire des bilans. En 25 ans, les cégeps ont permis une plus grande accessibilité des francophones et des filles aux études post-secondaires, ils ont formé des dizaines de milliers de techniciennes et de techniciens dans tous les domaines, et ont favorisé la démocratisation de l'enseignement. Et la liste de leurs réalisations est beaucoup plus longue.

La FNEEQ tiendra un conseil fédéral spécial, en juin, pour discuter de cet avenir des cégeps.

TOUT EXAMINER!

La CSN réclame une enquête sur l'ensemble du réseau de l'éducation.

La CSN et ses fédérations concernées par l'éducation (FNEEQ, FEESP) réclament la tenue d'une enquête plus large que celle annoncée par la ministre Robillard, c'est-à-dire avec le mandat d'examiner l'ensemble du réseau de l'éducation.

Le gouvernement doit ajuster son tir et prendre en considération l'étroite relation entre les différents niveaux d'enseignement, soutient la vice-présidente de la CSN, Céline Lamontagne. Pour le président de la FNEEQ, Denis Choinière, le gouvernement n'a aucune vision globale et agit comme si le réseau de l'éducation était une simple structure décomposable. La réalité est plus complexe. De son côté, le secrétaire général de la FEESP, François Juneau, souligne que tant qu'il n'y aura pas d'améliorations des passerelles entre les différents niveaux d'éducation, le gouvernement ira de réformes en réformes en faisant du cas par cas.

Réinventer les Cégeps

Jacques PRONOVOOST

Trop de diplômés des Cégeps de la province sont peu fiers des quelques années qu'ils y ont passé pour que cela puisse et doive continuer ainsi. Ce n'est pas se faire des amis que de dire cela. Cependant, le Conseil des collèges a raison de vouloir réinventer les Cégeps après vingt-cinq ans d'exercice, dans la tourmente des transformations mondiales et au tournant du siècle. C'est le seul moyen d'éviter que le questionnement: «doit-on prolonger les études secondaires d'une année, allonger le cours universitaire de premier cycle à quatre ans et éliminer le collégial» ne devienne, un jour prochain, une option prenant un caractère d'urgence.

Il était temps que les Cégeps se regardent en face, décident de resserrer la vis et, comme l'écrivait une journaliste du Devoir: «fasse savoir que le cégep n'est plus un moulin où flâne qui veut». Mais ne jetons pas la pierre qu'aux étudiants moins consciencieux qui jonchaient les corridors, faute de mieux. Le laxisme dans les procédures d'admission et de contrôle, les carences dans l'orientation et certains professeurs trop libertaires ont aussi fait partie du phénomène.

Le Conseil des collèges apporte des pistes de solutions importantes en cherchant à réaligner son tir sur la formation fondamentale, plus générale, polyvalente, ouverte sur le monde, allant jusqu'à proposer la diminution des cours de philosophie et d'éducation physique. Proposition osée, compte tenu que chacun aujourd'hui part en guerre quand on touche à son fief. Ajouter un semestre obligatoire de «mise à niveau» pour tous les élèves plus faibles, hausser les exigences et ne plus accepter les abandons au milieu de la session sont aussi des mesures encourageantes. Il ne doit pas être question de réservier le Cégep à l'élite ni d'en décourager l'accès aux moins bien nantis, mais il faut aussi faire comprendre que le collège n'est pas une garderie.

33

Source La Tribune

25 mai 98

Page 01

10



La critique est cependant trop sévère en ce sens qu'elle ne reconnaît pas ce qu'il y a de bon. Car les Cégeps n'ont pas que des travers. S'ils échouent dans la préparation à l'université, ils performent assez bien dans la formation professionnelle. Ils apportent de plus une contribution sociale exceptionnelle dans les régions. A ce chapitre d'ailleurs, il est important que les collèges d'enseignement général soit partie intégrante des efforts de décentralisation et de régionalisation du pouvoir actuellement en projet au Québec. Dans les régions, les Cégeps seront des partenaires de première ligne du développement pensé, orienté et développé par les gens de la région.

Ce n'est donc pas tant à la structure, quoiqu'elle pourrait être remplaçable, qu'au contenu académique qu'il faut s'en prendre. Sur ce point, universités et cégeps devront se parler pour favoriser une meilleure adéquation de l'enseignement collégial préuniversitaire. Comme d'ailleurs, les cégeps doivent collaborer avec le milieu pour que la formation qu'ils dispensent soit plus en relation avec les besoins du marché du travail. Cinq ans pour se replacer sur la bonne voie, c'est un mandat acceptable. Au jour de la trentaine, les Cégeps devront avoir prouvé qu'ils sont les partenaires sérieux dont le système d'éducation a besoin. Après ils seraient trop vieux pour retourner faire leurs classes.

Renouvellement de la formation collégiale

Le Conseil des collèges retient 6 priorités

(RF) Le Conseil des collèges a déposé, jeudi dernier, un rapport de 400 pages sur les besoins de l'enseignement collégial et sur les changements à y apporter.

Présidé par l'ancien directeur général du Cégep de Drummondville, M. Yvon Morin, le Conseil retient notamment 6 priorités qui méritent d'être développées dans un souci d'adaptabilité au marché de l'emploi.

Formation élargie

Le Conseil insiste d'abord sur une formation générale élargie à tous les élèves. Littérature, valeurs morales, langues modernes, grandes questions de société et culture scientifique et technologique en seraient les principaux éléments.

La rénovation de l'enseignement préuniversitaire et l'amélioration de la qualité de la formation technique sont deux autres priorités identifiées par le Conseil. Elles supposent par exemple une nouvelle approche de l'orientation et de la sélection des candidats et une révision plus rapide des contenus de programme.

Le développement de la formation continue pour adultes représente une autre nécessité. Le Conseil note que tout en poursuivant leurs actions en formation sur mesure pour répondre rapidement à des besoins particuliers de formation, les collèges doivent rendre plus accessible aux adultes la formation générale ou encore la formation qui leur permettra de s'engager plus avant dans des études collégiales.

Réussite

La mise en place d'une stratégie de la réussite constitue la cinquième priorité. Les moyens pour y parvenir sont le développement et l'implantation systématique de modes de dépistage des élèves à risque, la préparation obligatoire pour les élèves dont les acquis antérieurs se révèlent insuffisants, l'imposition de cours de mise à niveau pour ceux qui éprouvent des difficultés dans certaines matières et l'accentuation de l'encadrement des élèves en première année. Pour le Conseil des collèges, des coûts supplémentai-

res sont à prévoir. Le président Morin souligne toutefois que les coûts sociaux de l'échec et de l'abandon sont si élevés qu'il devient rentable d'investir davantage dans la réussite des études.

Il estime enfin qu'il

faut renforcer et généraliser les pratiques d'évaluation, non pas en changeant les mécanismes actuels mais en redéfinissant et en renforçant les responsabilités de chacun.

Les 6 priorités reposent enfin sur 5 moyens principaux pour le Conseil, soit la responsabilité des établissements, la gestion des programmes, la mobilisation des ressources humaines, la disponibilité des ressources financières et la contribution de la recher-

che.

Le rapport fait suite à une consultation menée auprès de 350 établissements et organismes concernés ou intéressés

par le développement de l'enseignement collégial.



Source Pendu

92-05-27

35

Page

12

Uniques au monde

LE SUJET

Que faut-il aux cégeps après 25 ans?

NOTRE OPINION

Ils ne forment qu'une composante de notre système d'éducation.

Le dernier rapport du Conseil des collèges passe à côté des questions fondamentales. L'une d'elles touche la cohabitation des secteurs technique et général. Depuis 25 ans, le fait de partager le même toit a-t-il vraiment été utile à l'ensemble des étudiants? Faut-il y voir la cause de gaspillage et d'innombrables frictions, notamment dans le difficile partage des ressources humaines et matérielle?

Les cégeps restent uniques au monde. Serait-ce que personne ne nous les envie? Alors que Québec exige d'Ottawa la responsabilité de tout le secteur de la formation professionnelle, comment se fait-il que trois ministères (Éducation, Enseignement

supérieur, Main-d'oeuvre et sécurité du revenu) pataugent dans ce qui est devenu un inextricable fouillis?

Concrètement, comment le Québec de demain fera-t-il face à la globalisation des marchés, à une concurrence internationale féroce, à des défis encore inimaginables? A-t-on songé à considérer sérieusement le modèle ontarien? Mais est-ce bien l'idéal de limiter la vocation des collèges à l'enseignement professionnel, de permettre aux étudiants d'accéder à l'université après 13 années d'études plutôt que 14 ou 15?

La question des cégeps ne peut être vidée sans tenir compte de ce qui les précède et les suit, soit l'école et l'université. Or le rapport donne l'impression qu'on s'est arrêté à mi-chemin.

Si on carbure beaucoup en éducation, si les vérités y semblent souvent plus relatives qu'ailleurs, c'est peut-être parce son importance nous interpelle. Toutefois, le dernier rapport du Conseil des collèges déçoit dans la mesure où les réalités du monde d'aujourd'hui, et notamment celles entourant le décrochage scolaire et le marché du travail, commandaient une réflexion autrement plus large. Ce n'est pas que les recommandations soient mauvaises en soi. Mais on fait du sur-place en se confinant à des recommandations académiques et administratives. Comme si on n'osait pas aborder le problème en face à cause de son ampleur.

Institués à la hâte, constamment remis en question, les cégeps ne sont pas la seule composante de notre système d'éducation. Si on veut arrêter de sacrifier des générations d'étudiants dans un Québec qui doit faire face à des défis vertigineux, une réflexion beaucoup plus globale s'impose, de la pré-maternelle au doctorat.

Murray Mallam

236

Pour remettre le cégep sur ses rails

Claude Bruneau

Depuis sa création, c'est-à-dire depuis bientôt vingt-cinq ans, le cégep a été l'objet d'une constante ambivalence. Il suscite de la fierté, à cause de son originalité: nulle part ailleurs, ou presque, trouve-t-on une telle structure intermédiaire entre le secondaire et l'université. Par ailleurs, dans notre région certainement, mais ailleurs aussi, les cégeps se sont mérité une place honorable dans le paysage de l'éducation. Mais en même temps, on ne cesse de s'inquiéter du rôle encore flou de l'institution, de l'apparente perte de temps de bien des étudiants, du coût économique et social attaché à cette contre-performance.

Bien sûr, une bonne partie de cela tient aux temps qui ont changé. La clientèle a évolué énormément. Les étudiants sont plus âgés, leur préparation est plus diversifiée, ils se partagent entre l'étude et le travail, les jeunes se cherchent et changent de voie comme de chemise, et ils décrochent en nombre effrayant.

Sur ce fond d'inquiétude est paru cette semaine le rapport fort étoffé du Conseil des collèges qui coupe court à l'idée de ranger le cégep au musée, mais affirme aussi fortement la nécessité d'une réforme en profondeur. Il a été passablement bien accueilli, notamment par les organismes syndicaux du milieu, ce qui augure bien des rénovations dont il faut convenir avant de les mettre en oeuvre.

Le Conseil réaffirme la place primordiale que doit tenir la formation fondamentale au cégep. Ce n'est pas une nouveauté, et si l'on ressortait les discours qui ont accompagné le 10^e, ou le 20^e anniversaire du cégep, on trouverait maints plaidoyers en ce sens. Mais la difficulté a toujours été de bien définir ce qu'on devait y mettre.

Le rapport propose à cet effet un bouleversement considérable du régime pédagogique pour faire place à un bloc de formation générale bien défini. Assez curieusement, il faudrait évincer la moitié du temps consacré présentement à la philosophie, discipline de base s'il en est une, pour faire place à d'autres exigences. Peut-être est-ce l'actuel enseignement qui déçoit, plus que la matière elle-même.

Parmi les priorités, le Conseil prône une stratégie d'la réussite, afin de contrer le taux élevé d'abandons (entre 35 et 40%). Et il propose notamment l'établissement d'un propédeutique, ou d'un semestre d'études préparatoires pour les élèves dont les acquis sont insuffisants pour suivre le cours normal des études.

Cette idée de resserrer le train des études, d'être plus exigeant, de promouvoir les études à temps plein, de revaloriser en quelque sorte la crédibilité du diplôme, est excellente. Mais l'introduction d'une propédeutique est une solution qui tient du vase clos. Car il est bien évident que si l'étudiant arrive insuffisamment préparé, c'est du côté des études secondaires qu'il faut s'interroger. La même question vaut pour l'arrivée à l'université.

Cela nous amène à nous demander si le cégep peut vraiment se réformer sans tenir compte du niveau secondaire, comme l'a fortement fait valoir Lise Bissonnette, il y a quelque temps dans le Devoir. Il n'y peut-être pas lieu de refaire une Commission Parent, ce qui nous retarderait d'environ cinq ans. Mais il est temps que le ministre Pagé, à l'Éducation, et la ministre Robillard, à l'Enseignement supérieur, qui ambitionnent tous deux de réformer leur ordre d'enseignement, accordent davantage leurs violons. ●

Les cégeps ont besoin de se rajeunir pour s'ajuster à la société moderne

— le Conseil des collèges |

Rollande PARENT **Montréal (PC)**

Au terme d'une consultation menée auprès de 350 établissements et organismes, le Conseil des collèges conclut que les cégeps ont besoin, après 25 ans d'existence, d'une cure de renouvellement pour mieux s'ajuster à sa clientèle étudiante et à la société qui les finance.

Rendu public hier, le rapport du Conseil des collèges, organisme consultatif auprès de la ministre québécoise de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard, stipule d'emblée qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence même des collèges.

Les auteurs sont cependant d'avis que la formation générale donnée au collégial doit être renforcée et élargie.

«Quels que soient les phénomènes observés dans l'évolution pré-

visible de la société québécoise, ils militent tous en faveur d'une formation plutôt générale et polyvalente que spécialisée», peut-on lire dans le rapport de 400 pages.

Le Conseil des collèges prône pour tous les élèves une formation générale portant sur:

- la littérature et la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
- les valeurs morales et éthiques;
- les langues modernes;
- les grandes questions de société relevant des sciences humaines;
- la culture scientifique et technologique.

Pour y arriver, le conseil estime qu'il faut diminuer le temps accordé à la philosophie et l'éducation physique pour faire place à d'autres éléments de formation générale.

Il propose de réduire de quatre à deux le nombre de cours obligatoires de philosophie et d'éducation physique, pour permettre d'ajouter dans la grille-horaire des cours sur les structures sociales et économiques, les mathématiques et l'informatique, l'esthétique et les arts, la culture scientifique et technologique, les langues modernes, le patrimoine littéraire et l'identité culturelle.

Au secteur préuniversitaire, le Conseil croit que les programmes doivent présenter une consistance et cohérence interne plus fortes respectant les goûts et les aptitudes des élèves et les incitant à se déterminer quant à leur orientation scolaire et professionnelle.

Technique

Au secteur technique, le Conseil suggère d'offrir des cheminement plus variés et courts dans certains

programmes que ceux qui conduisent actuellement au diplôme d'études collégiales. L'organisme est en outre d'avis qu'il y a lieu d'accroître le recrutement dans les programmes qui présentent de bonnes perspectives d'emploi.

En formation continue, outre les programmes qui servent au perfectionnement et au recyclage de la main-d'œuvre, le Conseil recommande que les collèges offrent aux adultes une formation fondamentale, complète et officiellement reconnue.

Pour les élèves dont les acquis ne sont pas jugés suffisants pour leur permettre d'accéder directement aux programmes réguliers du collégial, le Conseil propose d'implanter un enseignement préparatoire.

Le renforcement et la généralisation des pratiques d'évaluation font également partie des recommandations.

Source *La Tribune*

22 mai 92

Page 84

38

13



Les cégeps ont besoin de renouvellement

Montréal (PC)

■ Au terme d'une consultation menée auprès de 350 établissements et organismes, le Conseil des collèges conclut que les cégeps ont besoin, après 25 ans d'existence, d'une cure de renouvellement pour mieux s'ajuster à sa clientèle étudiante et à la société qui les finance.

Rendu public hier, le rapport du Conseil des collèges, organisme consultatif auprès de la ministre québécoise de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard, stipule d'emblée qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence même des collèges.

Les auteurs sont cependant d'avis que la formation générale donnée au collégial doit être renforcée et élargie.

«Quels que soient les phénomènes observés dans l'évolution prévisible de la société québécoise, ils militent tous en faveur d'une formation pluriellement générale et polyvalente que spécialisée», peut-on lire dans le rapport de 400 pages.

Le Conseil des collèges prône pour tous les élèves une formation générale portant sur:

— la littérature et la langue en

tant qu'outil de communication et de pensée;

- les valeurs morales et éthiques;
- les langues modernes;
- les grandes questions de société relevant des sciences humaines;
- la culture scientifique et technologique.

Pour y arriver, le conseil estime qu'il faut diminuer le temps accordé à la philosophie et l'éducation physique pour faire place à d'autres éléments de formation générale.

Il propose de réduire de quatre à deux le nombre de cours obligatoires de philosophie et d'éducation physique pour permettre d'ajouter dans la grille-horaire des cours sur les structures sociales et économiques, les mathématiques et l'informatique, l'esthétique et les arts, la culture scientifique et technologique, les langues modernes, le patrimoine littéraire et l'identité culturelle.

Au secteur préuniversitaire, le Conseil croit que les programmes doivent présenter une consistance et cohérence interne plus fortes respectant les goûts et les aptitudes des élèves et les incitant à se déterminer quant à leur orientation scolaire et professionnelle.●

Source Le Nouvelliste

22 mai 92

Page 28

(39)

7

Il faut réinventer les cégeps, conclut le Conseil des collèges

Le collégial doit mettre l'accent sur la formation générale

Isabelle Paré

LES CÉGEPS doivent survivre, mais devront sérieusement rajuster leur tir pour survivre au tournant des années 2000. Formation générale avant tout, exigences renouvelées, mise à niveau obligatoire pour les élèves plus faibles sont partie des remèdes proposés hier par le Conseil des collèges.

Au terme de deux ans de travail et d'un vaste coup de sonde mené auprès de 350 établissements et organismes, le Conseil des collèges rendait public hier son rapport sur l'avvenir du réseau collégial. Un rapport qui conclut d'emblée que les cégeps sont là pour rester, mais ne pourront faire l'économie de mutations profondes pour traverser la prochaine décennie.

Le Conseil des collèges émet d'abord un virulent plaidoyer en faveur d'un réalignement vers la formation générale, pour tous, et à tous niveaux, tant dans les programmes d'études pré-universitaires que techniques.

Pour y arriver, le Conseil propose de balayer la structure actuelle des cours obligatoires et complémentaires et de la remplacer par un bloc de formation générale, davantage mouillé aux besoins et à la « lecture de la société actuelle ».

Ce nouveau bloc, qui occuperait la moitié de l'horaire des programmes pré-universitaire et le tiers en formation technique, s'axerait sur cinq grands thèmes jugés « prioritaires » par le Conseil : la littérature, les valeurs morales et éthiques, les langues modernes, les grandes questions de société et la culture scientifique et technique.

Concrètement, l'horaire cégepien verrait ainsi réduire de moitié les heures dédiées à la philosophie et à l'éducation physique. De plus, tous les étudiants devraient se mouiller à cinq heures de culture scientifique par semaine, sauf ceux inscrits en sciences de la nature. À l'inverse, ces derniers seront tenus de suivre deux cours étrangers à leur concentration. Deux cours de langues modernes, l'anglais en priorité, viendreraient aussi se greffer à ce curriculum « actualisé » à l'heure moderne.

Tous ces changements, explique le Conseil des collèges, sont rendus nécessaires par la mondialisation des échanges, le rythme des développements technologiques, l'immigration et une foule d'autres réalités qui entraînent déjà des bouleversements profonds dans nos sociétés.

Le Conseil des collèges est convaincu qu'il faut renforcer, élargir et restructurer la formation générale. Ces priorités nous sont dictées par la lecture que nous faisons de la société d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous ne pouvons maintenir le *statu quo* », a soutenu hier M. Yvon Morin, président du Conseil des collèges.

Et tous ces changements devront être réalisés d'ici cinq ans, insiste le Conseil dans son rapport, à défaut de quoi notre société pourrait bien rater le coche de la modernisation. A cette mesure de taille vient s'ajouter celle d'un semestre additionnel obligatoire de « mise à niveau » pour tous les élèves plus faibles, histoire de mettre fin aux échecs, abandons et changements de programmes à répétition. À l'heure actuelle, 40 % des jeunes inscrits au secteur pré-universitaire ne terminent pas leur diplôme d'études collégiales. (DEC).

LE DEUIL (suite)

Ce semestre, a précisé hier M. Jean-Claude Sauvé, secrétaire du Conseil, servirait à donner aux élèves qui en ont besoin les habiletés nécessaires pour mener à bien un programme collégial, à les encadrer et les orienter vers un secteur d'études. « Si l'y a échec, après six mois, il faudrait réorienter l'élève vers un programme technique du secondaire ou ailleurs », a-t-il fait valoir.

Cette nouvelle exigence, estime M. Morin, ne balale pas le principe de la porte ouverte au cégep. Elle vise plutôt la sélection de ceux qui ne sont pas encore aptes à traverser l'étape collégiale. On propose d'appliquer cette mesure de façon expérimentale pendant cinq ans.

Bref, le message général livré hier par le Conseil est clair : resserrer la vis partout, hausser les exigences dans tous les programmes, prolonger le calendrier scolaire si nécessaire, et faire savoir que le cégep n'est plus un moulin où flane qui veut.

Un exemple parmi tant d'autres, le Conseil estime que les règlements sur les abandon doivent être modifiés pour ne plus permettre l'abandon en milieu de session. Hors de l'échec ou de la réussite, point de saut.

Dans son volumineux rapport, le Conseil avance une multitude d'autres propositions dont les principales sont :

- accroître la spécialisation des cours pré-universitaires en créant divers « profils »;
- promotion des études collégiales à temps plein;
- assouplissement des DEC techniques pour permettre un plus grand accès aux adultes à temps partiel;
- réduction à deux ans de certains DEC techniques;

■ recrutement intensif des élèves dans le secteur technique et multipli-
cation des stages en milieux de tra-
vail;

■ accroître la mission d'éducation

continue des cégeps et faciliter l'accès des adultes au secteur pré-univer-
sitaire;

■ accroître le soutien à la recherche
institutionnelle et le perfectionne-
ment des professeurs.

Autre pierre angulaire du rapport,
le Conseil plaide en faveur d'une dé-
centralisation majeure de la gestion

des ressources humaines et financière-
res. Ce qui se traduirait, selon M. Mo-
rin, par la délégation aux directions

de cégeps d'une partie de l'organisa-
tion du travail des professeurs. Les
cégeps auraient aussi leur mot à dire
sur le contenu des programmes et

les structures départementales.

Bref, un bloc monolithique négocié
jusqu'ici à Québec, auquel les profes-
seurs tiennent, et qui sera pas facile

à ébranler, admet M. Morin.

Le corollaire de ce pouvoir accru
sera la création d'un organisme ex-
terne chargé d'évaluer la perfor-

mance des cégeps et d'en rendre
compte publiquement. Sorte de vérifi-
cateur externe, ce comité jetterait

un regard sur l'évaluation effectuée
par les cégeps mais n'aurait pas le
mandat de faire de classement, pré-
cise-t-on.

Mais toutes ces suggestions res-
teront bien futilles si Québec continue

à sabrer dans le budget du réseau

collégial, a noté le président du Con-
seil, rappelant que le dernier budget

Levesque venait de supprimer 16

millions \$ au réseau collégial.

« Le cégep est le seul ordre d'en-
seignement qui n'a pas fait l'objet de

rénovation majeure depuis sa créa-
tion. Cela ne pourra se faire sans
ajout de ressources, a fait valoir M.
Morin. Les cégeps peuvent faire un
bout de chemin seuls, mais il y a un
seuil qu'ils ne pourront franchir sans
budget additionnel ».

Échos positifs au rapport sur les cégeps

Mais les syndicats sont inquiets de la décentralisation proposée

Isabelle Paré

LA RÉFORME des cégeps proposée hier par le Conseil des collèges a reçu des échos majoritairement positifs, bien que l'idée de remettre une partie des ressources humaines aux mains des cégeps n'est pas sans irriter les syndicats.

Premier point de discorde, la réduction de moitié des heures allouées à l'éducation physique, qui a d'ores et déjà suscité des réactions chez les professeurs concernés. Hier, M. René Larouche, président de la Confédération des éducateurs et éducatrices physiques du Québec, a déploré cette vision qui, selon lui, fait fi du rôle que joue l'éducation physique dans nos sociétés.

« L'éducation physique joue un rôle au niveau de la santé publique, de la santé physique et mentale des

individus. Elle sert à défouler l'agressivité et aide à regrouper les individus. Pour nous, ce n'est pas un luxe, mais une nécessité », a-t-il fait valoir, déplorant qu'on envoie un double message aux jeunes.

Le réseau collégial compte environ 450 professeurs d'éducation physique dont la moyenne d'âge oscille autour de 40 ans. Le Conseil suggère de réduire leur nombre par attrition et d'affecter les professeurs en surplus à l'animation d'activités parascolaires. Bréf, rien qui ne vaille aux yeux de la Confédération.

Pour les professeurs de philosophie, dont l'association n'a pu être jointe hier, la situation diffère. Plusieurs professeurs pourront s'intégrer aux cours proposés dans le nouveau bloc de formation générale.

Du côté de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ), qui regroupe 10 000 professeurs, on se félicite du parti pris pour la formation fondamentale au cégep, mais l'on résiste à ce que le champ des négociations locales soit élargi. Jusqu'à maintenant, ce type de négociation a échoué, a fait valoir

hier M. Denis Choinière, président de la FNEEQ. Plus encore, si le débat se résume à des changements de programmes, ce dernier estime qu'il n'y a pas lieu de tenir une commission parlementaire. Pour l'heure, on exige toujours de la ministre Robillard qu'elle mette ses propres propositions sur la table.

La Fédération autonome du collégial partage les mêmes craintes et s'inquiète du débat qui va s'amorcer entre les diverses disciplines. « Tout ça est un débat très théorique. Nous trouvons certaines hypothèses intéressantes, mais elles n'ont pas été vérifiées », souligne M. Michel Dufy, président de la FAC, qui croit que ces propositions doivent être testées avant que le milieu se prononce sur leur intérêt.

Les deux syndicats consulteront leurs membres sur toutes ces hypothèses d'ici la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps qui doit se tenir à la fin de l'automne prochain.

Quant à la Fédération des cégeps, elle endosse ce rapport, ravie de se voir donner raison sur une décentralisation réclamée depuis des lustres.

D'accord avec l'importance donnée à la formation fondamentale, la révision des DEC techniques et l'année de mise à niveau, la Fédération affirme toutefois que rien de tout cela n'émergera si Québec n'y met pas les sommes nécessaires.

« Nous voulons plus de responsabilités pour mieux ajuster les programmes aux besoins de chaque région, a dit hier M. Yves Sansouci, président de la Fédération. Pour l'instant, les directeurs de cégeps n'ont presque rien à dire sur les contenus de programmes. Ça n'a pas de sens. »

Quant à la CÉQ, elle appelle les grands postulats du rapport mais s'interroge sur l'opportunité de créer un organisme externe d'évaluation. Étant donné la « démotivation » qu'a entraînée la publication des palmarès ces dernières années, on doit éviter à tout prix d'« institutionnaliser » ce genre de pratique, soutient la présidente de la centrale, Mme. Lorraine Pagé. Cette dernière s'étonne aussi qu'on est passé sous silence l'alourdissement de la tâche des enseignants et leur rôle dans la réussite des élèves au collégial.

Source de l'article

22 mai 92

Page A3

5

Plutôt que de disparaître, les cégeps doivent se renouveler

Le Conseil des collèges insiste pour que tous les élèves reçoivent une meilleure formation générale

ROLLANDE PARENT

Presse Canadienne

Au terme d'une consultation ménée auprès de 350 établissements et organismes, le Conseil des collèges conclut que les cégeps ont besoin, après 25 ans d'existence, d'une cure de renouvellement pour mieux s'ajuster à sa clientèle étudiante et à la société qui les finance.

Rendu public hier, le rapport du Conseil des collèges, organisme consultatif auprès du ministre québécois de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, stipule d'emblée qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence même des collèges.

Les auteurs sont cependant

d'avis que la formation générale donnée au collégial doit être renforcée et élargie.

«Quels que soient les phénomènes observés dans l'évolution prévisible de la société québécoise, ils militent tous en faveur d'une formation plutôt générale et polyvalente que spécialisée», peut-on lire dans le rapport de 400 pages.

Le Conseil des collèges prône pour tous les élèves une formation générale portant sur :

- la littérature et la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
- les valeurs morales et éthiques;
- les langues modernes;
- les grandes questions de so-

ciété relevant des sciences humaines;

- la culture scientifique et technologique.

Pour y arriver, le conseil estime qu'il faut diminuer le temps accordé à la philosophie et l'éducation physique, pour faire place à d'autres éléments de formation générale.

Il propose de réduire de quatre à deux le nombre de cours obligatoires de philosophie et d'éducation physique, pour permettre d'ajouter dans la grille-horaire des cours sur les structures sociales et économiques, les mathématiques et l'informatique, l'esthétique et les arts, la culture scientifique et technologique, les langues modernes, le patrimoine littéraire et l'identité culturelle.

Au secteur préuniversitaire, le Conseil croit que les programmes doivent présenter une consistance et cohérence interne plus fortes respectant les goûts et les aptitudes des élèves et les incitant à se déterminer quant à leur orientation scolaire et professionnelle.

Au secteur technique, le Conseil suggère d'offrir des cheminements plus variés et courts dans certains programmes que ceux qui conduisent actuellement au diplôme d'études collégiales. L'organisme est en outre d'avis qu'il y a lieu d'accroître le recrutement dans les programmes qui présentent de bonnes perspectives d'emploi.

En formation continue, outre les programmes qui servent au perfectionnement et au recyclage

de la main-d'œuvre, le Conseil recommande que les collèges offrent aux adultes une formation fondamentale, complète et officiellement reconnue.

Pour les élèves dont les acquis ne sont pas jugés suffisants pour leur permettre d'accéder directement aux programmes réguliers du collégial, le Conseil propose d'implanter un enseignement préparatoire.

Le renforcement et la généralisation des pratiques d'évaluation font également partie des recommandations.

Le Conseil suggère de plus de revoir les mécanismes d'élaboration, de révision et d'évaluation des programmes, en accordant une plus grande place aux collèges eux-mêmes et aux milieux ex-

ternes à l'enseignement collégial, de sorte que ces programmes tiennent compte des besoins des régions.

Les responsables de la gestion des ressources humaines devront trouver des façons de mobiliser le personnel et d'augmenter la mobilité, le perfectionnement et l'évaluation du rendement des professeurs, note le conseil.

L'organisme consultatif estime finalement que des ressources financières additionnelles devront être investies dans les domaines de la formation continue, de l'encadrement des élèves, du perfectionnement du personnel, du développement d'instruments d'évaluation, des équipements et de la recherche.

Points saillants

Presse Canadienne

- Voici les points saillants du rapport du Conseil des collèges sur l'enseignement collégial.
- La formation générale doit être renforcée et élargie et porter sur :
 - la littérature et la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
 - les valeurs morales et éthiques;
 - les langues modernes;

- les grandes questions de société relevant des sciences humaines;
- la culture scientifique et technologique.
- Le temps accordé à la philosophie et l'éducation physique devra être réduit de moitié pour faire place à des cours sur les structures sociales et économiques, les mathématiques et l'informatique, l'esthétique et les arts, la culture scientifique et technologique, les langues modernes, le patrimoine littéraire et l'identité culturelle.
- Des cheminements plus variés et plus courts dans certains programmes du secteur technique.
- Aux adultes, les collèges devront aussi offrir une formation fondamentale, complète et officiellement reconnue.
- L'implantation d'un enseignement préparatoire pour les élèves ne pouvant accéder aux programmes réguliers.
- Le renforcement et la généralisation des pratiques d'évaluation.
- Concertation avec les collèges et les milieux externes pour l'élaboration des programmes.
- Gestion améliorée des ressources humaines pour mobiliser le personnel.
- Octroi de ressources financières additionnelles dans les domaines de la formation continue, de l'encadrement des élèves et du personnel.

Le personnel enseignant ne doit pas faire les frais de la réforme

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

■ Dans les réactions préliminaires, généralement favorables, du milieu collégial au rapport du Conseil des collèges, la proposition de réaménager les cours en réduisant de moitié ceux de philosophie et d'éducation physique apparaissait hier comme étant celle appelée à susciter le plus de vagues.

Sur les quatre groupes ayant réagi publiquement, hier, deux ont choisi de reporter leurs commentaires sur la question, un troisième a estimé qu'un tel réaménagement entraînera des répercussions majeures sur les enseignants touchés. Un quatrième s'y oppose et identifie cette proposition comme étant celle qui «fera le plus d'éclats, entraînera sans doute les plus vives réactions».

Le Conseil des collèges en arrive à la conclusion qu'il y a lieu d'enrichir la formation générale

acquise au cégep, en l'étendant par exemple aux mathématiques et à l'informatique, à la culture scientifique et technologique, aux langues modernes et au patrimoine littéraire.

Pour ce faire, il suggère de réduire de moitié les cours de philosophie et d'éducation physique.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) «sait gré au conseil d'en être arrivé à la conclusion que nous pouvons faire

l'économie d'un débat sur l'existence de l'enseignement collégial et des collèges pour consacrer plutôt les efforts à la consolidation et à l'adaptation de cet ordre d'enseignement aux réalités présentes et futures de la société».

Si la présidente de la CEQ, Lorraine Page, juge intéressant l'élargissement de la formation générale, elle prévient qu'«il n'est pas question que le personnel enseignant soit le seul à faire les frais d'une réforme de l'enseignement collégial».

Débat en profondeur

Étant donné les répercussions majeures sur les enseignants des réaménagements proposés, Mme Pagé juge de première importance que ces modifications fassent l'objet d'un débat en profondeur chez les enseignants, avant toute prise de décision.

LA PRESSE (suite)

Du côté de la Fédération des cégeps, on réserve également un accueil favorable au développement de la formation générale pour tous les étudiants du collégial et apprécie que le conseil en ait défini clairement le contenu.

«Quant à la structure et à l'organisation proposées à ce sujet, la fédération juge qu'il est prématûré de les commenter à ce moment-ci», indique prudemment le président Yves Sansouci.

Par contre, M. Sansouci commente plus allégrement les suggestions avancées afin de rendre les cégeps plus performants en matière de formation technique, comme l'introduction de stages

dans tous les programmes et la mise en place de mécanismes permettant de réviser et d'ajuster les programmes aux besoins du marché du travail.

Pour sa part, la Fédération autonome du collégial (FAC) est le groupe qui s'exprime le plus clairement sur la restructuration de l'espace traditionnellement occupé par les cours de philosophie, de français et d'éducation physique.

La fédération s'attend à des remous à ce chapitre.

Elle signale que la voie proposée n'a pas fait l'objet de beaucoup d'expérimentations et n'est pas exempte de critiques.

«La FAC, comme organisation syndicale, ne peut au départ cautionner une telle réforme de la

formation générale dont les postulats et la validité restent à démontrer et qui, dans les faits, opposent des disciplines les unes aux autres», soutient le président Michel Duffy.

Quant au président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), Denis Choinière, il attend du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, qu'elle fasse connaître ses intentions quant à l'existence même des cégeps.

Sur la modification des programmes, M. Choinière ne dit pas ce qu'il en pense et fait valoir qu'il appartient «aux intervenants du milieu de l'éducation de se concerter».



CEGEPS' main task is to help students stay in school: advisory council

Quebec's council of colleges has called for sweeping changes to the province's CEGEP system, starting with measures to keep students in school and studying.

"It is becoming socially unacceptable to let as many as 35 to 40 per cent of students leave the college system without any recognized qualifications," the council said in an outline of its 400-page report on the future of Quebec's CEGEPs.

The council said colleges must keep a close watch on underachieving students, offering guidance and remedial courses before they fall too far behind.

It also said colleges must raise standards for students in their pre-university programs, with higher admission requirements and, in some cases, tougher courses.

As well, it said colleges should put more emphasis on technical training and adult education.

The council is an advisory body composed of administrators from the province's CEGEPs. Its recommendations are not binding.

The Fédération des CEGEPs said it generally agreed with the priorities outlined in the report.

Teachers' unions represented by the Confederation of National Trade Unions said Higher Education Minister Lucienne Robillard should now reveal her plans for Quebec's CEGEPs.

Source The Gazette

22 mai 92

Page 89

46

10

Après 25 ans...

CÉGEPs: un ménage s'impose!

(PC) — Au terme d'une consultation menée auprès de 350 établissements et organismes, le Conseil des collèges conclut que les cégeps ont besoin, après 25 ans d'existence, d'une cure de renouvellement pour mieux s'ajuster à sa clientèle étudiante et à la société qui les finance.

Rollande Parent

Rendu public hier, le rapport du Conseil des collèges, organisme consultatif auprès de la ministre québécoise de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard, stipule d'emblée qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence même des collèges.

Les auteurs sont cependant d'avis que la formation générale donnée au collégial doit être renforcée et élargie.

«Quels que soient les phénomènes observés dans l'évolution prévisible de la société québécoise, ils militent tous en faveur d'une formation plutôt générale et polyvalente que spécialisée», peut-on lire dans le rapport de 400 pages.

Le Conseil des collèges prône pour tous les élèves une formation générale portant sur:

- la littérature et la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
- les valeurs morales et éthiques;
- les langues modernes;
- les grandes questions de société relevant des sciences humaines;
- la culture scientifique et technologique.

Pour y arriver, le conseil estime qu'il faut diminuer le temps accordé à la philosophie et l'éducation physique pour faire place à d'autres éléments de formation générale.

Propositions

Il propose de réduire de quatre à deux le nombre de cours obligatoires de philosophie et d'éducation physique pour permettre d'ajouter dans la grille-horaire des cours sur les structures sociales et économiques, les mathématiques et l'informatique, l'esthétique et les arts, la culture scientifique et technologique, les langues modernes, le patrimoine littéraire et l'identité culturelle.

Au secteur préuniversitaire, le Conseil croit que les programmes doivent présenter une cohérence interne plus forte respectant les goûts et les aptitudes des élèves et

les incitant à se déterminer quant à leur orientation scolaire et professionnelle.

Au secteur technique, le Conseil suggère d'offrir des cheminement plus variés et courts dans certains programmes que ceux qui conduisent actuellement au diplôme d'études collégiales. L'organisme est en outre d'avis qu'il y a lieu d'accroître le recrutement dans les programmes qui présentent de bonnes perspectives d'emploi.

En formation continue, outre les programmes qui servent au perfectionnement et au recyclage de la main-d'œuvre, le Conseil recommande que les collèges offrent aux adultes une formation fondamentale, complète et officiellement reconnue.

Pour les élèves dont les acquis ne sont pas jugés suffisants pour leur permettre d'accéder directement aux programmes réguliers du collégial, le Conseil propose d'implanter un enseignement préparatoire.

Le renforcement et la généralisation des pratiques d'évaluation font également partie des recommandations.

Le JOURNAL DE MONTRÉAL
22 mai 1983, p. 28

Le Conseil suggère de plus de revoir les mécanismes d'élaboration, de révision et d'évaluation des programmes en accordant une plus grande place aux collèges eux-mêmes et aux milieux externes à l'enseignement collégial de sorte que ces programmes tiennent compte des besoins des régions.

Les responsables de la gestion des ressources humaines devront trouver des façons de mobiliser le personnel et d'augmenter la mobilité, le perfectionnement et l'évaluation du rendement des professeurs, note le conseil.

L'organisme consultatif estime finalement que des ressources financières additionnelles devront être investies dans les domaines de la formation continue, de l'encadrement des élèves, du perfectionnement du personnel, du développement d'instruments d'évaluation, des équipements et de la recherche.

De la vague en perspective

Montréal (PC) — Dans les réactions préliminaires, généralement favorables, du milieu collégial au rapport du Conseil des collèges, la proposition de réaménager les cours en réduisant de moitié ceux de philosophie et d'éducation physique apparaissait, hier, comme celle appelée à susciter le plus de vagues.

Sur les quatre groupes ayant réagi publiquement, hier, deux ont choisi de reporter leurs commentaires sur la question, un troisième a estimé qu'un tel réaménagement entraînera des répercussions majeures sur les enseignants touchés. Un quatrième s'y oppose et identifie cette proposition comme celle qui «fera le plus d'éclat, entraînera sans doute les plus vives réactions».

Le Conseil des collèges en arrive à la conclusion qu'il y a lieu d'enrichir la formation générale acquise au cégep en l'étendant par exemple aux mathématiques et à l'informatique, à la culture scientifique et technologique, aux langues modernes et au patrimoine littéraire.

Pour ce faire, il suggère de réduire de moitié les cours de philosophie et d'éducation physique.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) «sait gré au conseil d'en être arrivé à la conclusion que nous pouvons faire l'économie d'un débat sur l'existence de l'enseignement collégial et des collèges pour consacrer plutôt les efforts à la consolidation et à l'adaptation de cet ordre d'enseignement aux réalités présentes et futures de la société».

Si la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, juge intéressant l'élargissement de la formation générale, elle prévient qu'«il n'est pas question que le personnel enseignant soit le seul à faire les frais d'une réforme de l'enseignement collégial».

Source Journal de Québec

22 mai 92

Page 15

(48)

9

Les cégeps doivent survivre, selon le Conseil des collèges

QUÉBEC — Il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence des cégeps, mais le moment est venu d'apporter des modifications majeures à l'enseignement collégial.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Telle est la principale ligne de force d'un volumineux rapport rendu public, hier, par le Conseil des collèges en vue d'enclencher le débat sur l'avenir de ces institutions d'enseignement post-secondaire, qui fêtent cette année leurs 25 ans d'existence.

On se rappellera que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a promis la tenue d'une commission parlementaire à l'automne sur toutes les questions touchant l'enseignement collégial et n'a pas rejeté l'idée que leur existence soit remise en cause, à cette occasion.

Pour ce qui est de l'imposition de droits de scolarité aux étudiants à temps plein, le Conseil recommande de ne pas aller en ce sens tant que des analyses en profondeur n'auront pas été réalisées sur les impacts sociaux que pourrait avoir une telle mesure. Selon le conseil, il faut cependant envisager la possibilité de diversifier les sources de financement en développant, entre autres choses, de nouvelles formules de partenariat entre les collèges et les entreprises.

Instrument essentiel

Après avoir fait l'histoire de l'enseignement collégial depuis un quart de siècle, rappeler l'ampleur de sa mission et fait part de ses résultats, le Conseil est d'avis que les cégeps sont un instrument essentiel au développement du Québec.

« En conséquence, le Conseil des col-

lèges est convaincu qu'il y a lieu de faire l'économie d'un débat sur l'existence de l'enseignement collégial et des collèges. » Selon l'organisme consultatif, il faut plutôt consacrer tous les efforts possibles à la recherche des perspectives et des moyens d'action les plus aptes à consolider les bases de cet ordre d'enseignement et à le rénover pour qu'il puisse encore mieux ajuster son évolution aux réalités, aux attentes et aux exigences prévisibles de la société québécoise.

Le Conseil note la grande dépendance actuelle des cégeps face à l'État tant en ce qui concerne les orientations générales, la planification et le financement. Tout en croyant que le gouvernement doit rester le premier responsable des grands encadrements de l'enseignement collégial, le rapport fait cependant une grande place à la nécessité de confier des responsabilités accrues aux collèges surtout dans les domaines de la conception, de l'évaluation et de la révision des programmes.

Le conseil a des mots très durs envers le système actuel d'élaboration et de révision des programmes qui, selon lui, « s'est avéré inefficace, souvent conflictuel et parfois d'une lenteur inacceptable ».

Les réformes proposées par le Conseil des collèges reposent, pour une très large part, sur la volonté et la capacité du personnel des collèges de se mobiliser pour entreprendre et mener à bien les nombreuses actions de renouvellement de l'enseignement.

Cependant, l'organisme reconnaît que des ressources financières nouvelles devront être injectées notamment en ce qui concerne le développement de la formation continue, les mesures d'encadrement des élèves et le perfectionnement du personnel.

Le rapport sur l'avenir des cégeps est reçu favorablement par les groupes du milieu

QUEBEC — Le rapport du Conseil des collèges sur l'avenir des cégeps et de l'enseignement collégial a été favorablement reçu par l'ensemble des organismes du milieu scolaire.

—
par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Ainsi, la Fédération des cégeps se dit d'accord avec les six priorités avancées par le conseil, tandis que

bien beaux débats». Quant à la Fédération des enseignants du Québec (CSN), elle demande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, de préciser au plus tôt, maintenant qu'elle a ce rapport en mains, ses intentions sur l'avenir des cégeps.

Le rapport établit comme principale ligne de force qu'il n'y a pas

lieu de remettre en question l'existence des cégeps, mais que le moment est venu d'apporter des modifications majeures à l'enseignement collégial.

Le Conseil présente six priorités pour un renouveau de l'enseignement touchant la formation générale, l'enseignement préuniversitaire, la formation technique, la formation continue des adultes,

la réussite scolaire et l'évaluation. Le seul point qui semble rendre sceptiques les intervenants scolaires concerne les nouvelles ressources financières qui devront être accordées pour mettre en place les réformes. La Fédération des cégeps rappelle sur ce point que le budget des cégeps pour 1992-1993 vient d'être comprimé de 16 millions \$.

« Quand on sait que cette nouvelle compression, qui s'ajoute à celle depuis 12 ans, met en péril l'existence d'une quinzaine d'établissements, comment pourra-t-on arriver à mettre en œuvre les moyens permettant d'atteindre ces priorités? » se demande la Fédération des cégeps.

ÉDITORIAL

Tiraillements au cégep

Le conseil des collèges du Québec vient de publier un rapport riche en recommandations qui visent à améliorer son jardin où tout ne va pas pour le mieux.

La formation fondamentale est insuffisante, juge-t-on, pour satisfaire aux exigences élevées du monde actuel, certains programmes sont mal structurés, les objectifs fixés aux étudiants accusent des faiblesses et les élèves sont mal orientés et mal préparés pour accéder à ce niveau d'enseignement.

L'ampleur des changements à apporter est énorme, on le constate, et s'attaque officiellement aux lacunes dans la formation et l'orientation des élèves.

Bien des parents reconnaîtront un problème vécu par leurs adolescents à l'entrée au collégial. Incapables de faire un choix, ceux-ci magasinent d'une option à l'autre, malgré les barrières que sont les cours préalables.

Le cégep est particulier au Québec. Ailleurs ces années de transition, plantées entre le secondaire et l'université, sont distribuées entre ces deux niveaux. On fait une année additionnelle au secondaire, pour compléter sa formation de base et choisir une carrière, et un an de plus à l'université pour se préparer à une discipline.

Au Québec, on a créé cette chose originale avec l'intention égalitaire de rapprocher physiquement les clientèles du professionnel et du pré-universitaire. On visait à ennobrir le professionnel : c'est le contraire qui s'est produit. Les clientèles ont suivi une trajectoire inverse à celle qui était prévue : plein de candidats à l'université et moins que jamais au professionnel.

On comprend les difficultés du collégial, à cheval sur deux niveaux et écartelé entre deux secteurs, à se définir une mission. Si le cégep veut réussir et rendre service à sa clientèle, il faudra qu'il participe des objectifs de tous.

La réflexion du conseil des collèges est intéressante à plusieurs égards. On veut prévoir des ajustements à l'arrivée pour éviter les douloureux et coûteux tâtonnements actuels. On propose d'élargir le bagage des cégiens à l'étude des langues modernes et des sciences humaines (histoire et géographie), en négligeant (pourquoi ?) les mathématiques si essentielles.

On veut regrouper les élèves par programmes pour régler les problèmes d'appartenance. On propose d'évaluer sérieusement les apprentissages, les programmes et les établissements.

L'étude du conseil arrive cependant dans une période assez confuse où le conseil supérieur de l'éducation s'embarque dans une révision générale des objectifs de l'enseignement supérieur.

Mais la machine éducative est grosse et implique trop de partenaires aux intérêts divergents pour qu'on puisse en attendre des arrimages parfaits même avec une réforme venue d'en bas. Vu d'en haut, il apparaît tout aussi improbable que nos deux ministères qui s'occupent d'éducation puissent accoucher d'une vision continue.

Au seul niveau des cégeps, il n'est même pas évident que le conseil puisse mener à bien son ambitieuse réforme malgré qu'on cherche à y associer étroitement le personnel en poste dans les cégeps.

Néanmoins, il est à souhaiter que le conseil reçoive tout l'appui nécessaire pour faire progresser ses travaux de mise à jour du réseau collégial. Si chaque niveau d'enseignement en arrive à se préoccuper de la même façon des chances de réussite des jeunes Québécois, il y a de l'espoir d'améliorer le réseau, morceau par morceau.

MARIE CAOUETTE

L'heure est trop grave dans les cégeps pour un débat de structures

Roland Arpin espère un débat d'idées

Isabelle Paré

LES CÉGEPS doivent éviter de s'embourber dans un débat sur les structures, tant l'urgence de revoir les contenus de cours se fait pressante.

À l'aube de la réforme qui s'amorce dans les cégeps, ce cri en faveur d'un débat d'idées a été lancé hier par M. Roland Arpin, directeur général du Musée de la Civilisation à Québec et ex-sous ministre adjoint au ministère de l'Éducation.

Malgré tous les maux qui afflignent le cégep, M. Arpin, qui était invité à prononcer la conférence d'ouverture du congrès « Collèges Célébrations '92 », affirme qu'il est moins important de questionner le modèle actuel des cégeps que de s'interroger sur la formation qu'ils dispensent.

« Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on doive revenir aux collèges classiques. Ce qu'il faut se demander, c'est si un jeune Québécois apprend autant qu'un jeune Américain ou un jeune Thaïlandais, pas de se casser la tête avec nos structures », a tranché M. Arpin.

Trop gros, les cégeps ? Non plus, rétorque ce dernier. C'est plutôt ce qu'on y enseigne et la façon de le faire qui fait défaut, a affirmé l'ex-directeur du cégep Maisonneuve.

En voulant se mettre au goût du jour, les cours obligatoires et complémentaires ont sombré dans l'« opportunisme pédagogique », a-t-il déploré hier. « On enseigne les idées plutôt que la philosophie. Le temps est venu de laisser place à l'essentiel plutôt qu'à l'accessoire », a-t-il soutenu, questionnant la pertinence même des cours obligatoires.

D'ailleurs, ce dernier a fait hier un

vibrant plaidoyer en faveur de la formation fondamentale, d'une formation qui soit la plus généralisée possible pour préparer les jeunes à une société ouverte sur le monde. Pour ce faire, il faudra aussi s'adapter aux étudiants qui possèdent une intelligence concrète, pratique et tactile. Or, le réseau actuel ne valorise que l'intelligence abstraite, juge-t-il.

Résultat, les abandonnements sont nombreux et seulement 35 % des Québécois possèdent un DEC. Or, dans quelques années, les deux tiers des emplois réclameront 12 années de formations, et la moitié au moins 17 ans de scolarité.

M. Arpin a aussi déploré la tendance actuelle au nivellation par le bas. Un étudiant peut échouer le quart des cours suivis durant son secondaire et obtenir son diplôme d'études malgré tout. Le quart des étudiants admis au collégial sont de ce cru, dont on mine au départ la réussite.

« On invite à la facilité, au laisser-aller sans pour autant diminuer le décrochage. On prédispose les étudiants à échouer au collégial », a-t-il déploré. Il faut plutôt resserrer les exigences et allonger le calendrier scolaire s'il le faut.

Celui qui est aussi à l'origine du projet de politique culturelle pour le Québec affirme que le système d'éducation québécois ne pourra faire l'économie d'une évaluation externe. Fini le temps des « ghettos conformables », dit-il, les cégeps ne peuvent plus longtemps masquer la réalité, mais plutôt faire en sorte que les choses changent.

S'intégrant à un courant de plus en plus fort au Québec, M. Arpin a prôné le retour à l'enseignement des valeurs fondamentales et de l'éthique. « Ce sont les techniciens formés au cégep qui influencent aujourd'hui des décisions visant à greffer un rein ; ou un cœur à un enfant plutôt qu'à un sexagénaire ou une jeune femme », a-t-il cité en exemple.

Dans la même veine, Mme Margaret Somerville, professeur au centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill est aussi venue redire l'importance d'introduire l'éthique dans la formation des étudiants. L'omniprésence de la science, et ses applications pratiques soulèveront chaque jour des questionnements éthiques, a-t-elle fait valoir.

LE DEVOIR, mardi
26 mai 1992, p.A



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

MONTREAL CIBL 13:25 PANORAMA

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

André Lazure: Alors le Conseil des collèges propose une réforme en profondeur de tout l'enseignement collégial, rien de moins. Il prétend avoir les solutions pour remettre les Cégeps sur la carte des années 80, là, faudrait plutôt dire des années 90...

Jacques Basinet: Effectivement, André.

Lazure: Jacques, justement, là, vous avez assisté, là, à cette rencontre, là, du Conseil des collèges, là, ils ont invité les journalistes pour expliquer leurs solutions, là. Quelles sont-elles, ces solutions?

Basinet: Bon, disons que grossso modo ils veulent revaloriser avant tout l'enseignement collégial. On sait qu'actuellement les Cégeps sont le sujet d'une polémique qui n'en finit plus. Alors y a entre autre le problème du taux d'abandon très élevé des étudiants durant leurs études collégiales, alors ils voudraient, eux, remédier à ça en instaurant quelque chose d'assez révolutionnaire, soit une propédeutique, c'est-à-dire des cours de préparation au Cégep pour tous les étudiants qui auraient réussi de façon plutôt faible ou médiocre leurs études secondaires. Ça serait comme l'équivalent d'une première session qui comporterait un ensemble de cours de base préparatoires à la suite desquels on pourrait voir si l'étudiant serait donc prêt à faire son Cégep pour les deux années ou les trois années qui suivront si il s'agit d'une formation professionnelle. Et en même aussi y a des... des... on a flirté entre autre avec la question du financement, ça a été cependant abordé très brièvement, simplement pour dire que le Conseil des collèges s'oppose à des frais de scolarité au niveau collégial à moins que des études démontreraient que ça soit valide mais ils en doutent, il voient ça comme étant dissuasif alors qu'au contraire la formation des gens dans la société des années 90 est quelque chose d'essentiel à ce genre de niveau, parce qu'il s'agit quand même de la douzième année, de la treizième année dans les autres pays.

Lazure: Y a sûrement des étudiants qui seront contents d'apprendre que le Conseil ne propose pas de hausse de frais de scolarité, mais il faut le souligner, le Conseil n'est qu'un conseil, qu'il n'est pas vraiment... qu'il ne peut pas prendre de décision, là. Mais pourquoi actuellement cette vaste remise en question?



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 2

MONTREAL CIBL 13:25 PANORAMA

Basinet:

Bon, on sait, comme je le mentionnais tout à l'heure, André, que les Cégeps sont l'objet d'une polémique. Il y avait le rapport Parent dans les années 60 qui a jeté les fondements de tout le système d'enseignement comme on le connaît au Québec, à commencer par les polyvalentes au secondaire et ensuite les Cégeps, donc l'ensemble de l'enseignement public, et c'est que maintenant on doute de la qualité des résultats obtenus par l'ensemble de ce système, entre autre quand on voit justement le taux d'abandon très élevé des étudiants au niveau collégial, le taux de réussite très très bas aussi, trop bas, et en même temps aussi des questions à se poser sur la pertinence de l'ensemble des programmes, surtout au niveau de la formation générale qui dans le fond ne prépare à rien d'autre qu'à l'université mais sans que nécessairement l'étudiant soit destiné à réussir ensuite à l'université, alors arrive-t-il bien préparé par la suite à l'université? Souvent on peut se poser la question à savoir que ce n'est peut-être pas le cas. Et donc aussi de remettre en valeur les Cégeps par rapport à tout ça, évidemment on peut penser que le Conseil à ce niveau-là prêche pour sa paroisse d'une certaine façon, si je peux m'exprimer ainsi.

Lazure:

Est-ce qu'on parlé de l'évaluation des Cégeps ce matin?

Basinet:

Oui, simplement pour dire que on devrait maintenir les mécanismes d'évaluation tels qu'ils sont déjà, c'est-à-dire avec la participation des Cégeps eux-mêmes, du ministère de l'Éducation et d'une troisième qui vienne de l'extérieur, mais qui n'aït un rôle que consultatif, alors finalement on demande un statu quo à ce niveau-là.

Lazure:

Ça a été très critiqué, ça, y a tellement eu de méthodes d'évaluation, de comparaison entre les divers Cégeps, semble-t-il que le Conseil ne veut pas trop trop se mouiller à ce niveau-là.

Basinet:

Non, disons... ne voudraient peut-être pas être trop éclaboussés à ce niveau-là, je dirais, André.

Lazure:

Quelles réactions, là, pourrait susciter ce rapport?

Basinet:

Disons que... bon d'abord une première réaction qui était immédiate, était celle des représentants syndicaux des professeurs. Certains, comment dire, certains enseignants du collégial pourraient être délicatement bousculés par cette réforme telle que proposée par le



Le reseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 3

MONTREAL CIBL 13:25 PANORAMA

Conseil, on pense surtout aux professeurs de philosophie et d'éducation physique, mais les représentants syndicaux qui étaient sur place, après la conférence, pour rencontrer chacun des journalistes et nous remettre d'autres communiqués, nous assuraient que finalement ils trouvaient que c'était un excellent rapport et se sentaient très à l'aise avec l'ensemble de ces recommandations du Conseil des collèges. Et par ailleurs, pour le reste, il s'agira de suivre l'évolution de ce dossier lorsque le Conseil se présentera très bientôt en commission parlementaire, justement sur la question des Cégeps.

Lazure: *Faut retenir de tout ça qu'on demande... on propose une propédeutique pour l'entrée au Cégep, ça pourrait faire beaucoup de bruit...*

Basinet: *Et en même temps une approche plus personnalisée, mais ça reste encore à voir.*

Lazure: *Merci beaucoup, Jacques Basinet.21*

30

92.05.23 12:00 - md 1450COL RG 864 234834



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

SRC-R 17:30 RADIOJOURNAL

REFORME EN PROFONDEUR DU PROGRAMME DES CÉGEP AU QUÉBEC

Lectrice:

Le conseil des collèges propose une réforme en profondeur du programme des Cégeps au Québec. Les étudiants qui après leur secondaire sont trop faibles pour entrer au Cégep, seraient obligés de faire du rattrapage et la formation générale serait élargie pour tous les étudiants. Aline Gobeil a pris connaissance des recommandations du conseil.

Aline Gobeil:

En raison du nombre dramatique de décrocheurs, presque un enfant sur deux, parce qu'on a affaire aussi à une éducation de masse qui ne répond pas à tous les besoins, il y a des jeunes qui entrent au Cégep et qui ne sont pas prêts. Pour ceux-là, on propose une propédeutique de six mois obligatoire comme l'explique le secrétaire général du conseil des collèges, Jean-Claude Sauvé.

Jean-Claude Sauvé:

On laisse la porte des collèges ouverte à tous ceux qui ont le diplôme d'études du secondaire. Cependant, ceux qui malgré le fait qu'ils aient ce diplôme sont... ont des faiblesses, sont faibles, ont un diplôme faible, au lieu de leur dire : "ça va aller bien au collégial, inquiète toi pas", on leur dit "on va prendre un semestre, et là on va te faire un programme de préparation aux études collégiales qui va être ajusté aux connaissances que tu as, aux difficultés que tu as, de sorte qu'on va être en mesure au bout de ce semestre, de voir si tu es capable de continuer".

Gobeil:

Si après ce rattrapage de six mois, le jeune n'a toujours pas le bagage qu'il faut, il serait réorienté. Quant aux programmes du Cégep, il serait aussi profondément modifié.

Sauvé:

Par exemple, un étudiant qui veut s'en aller en génie ou autrement, jusqu'à maintenant il n'était pas obligé de suivre au collégial des cours de sciences humaines, d'histoire, géographie ou autres. Il n'était pas obligé de suivre des cours de langues modernes. Dorénavant, il devra le faire.

Gobeil:

Et les étudiants en sciences humaines seraient obligés aussi de suivre des cours de sciences. Ici Aline Gobeil à Montréal. 21

30

92.05.22 00:34 - VP 1450COL RG 340 234713



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

LE RESEAU TVA 18:00 LE TVA EDITION MONTREAL

UNE REFORME DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

Pierre Bruneau: Les cégeps qui coûtent annuellement un milliard \$ méritent-ils de survivre. "Oui, dit le Conseil des collèges, mais il est temps de les renouveler." Le Conseil propose dans un volumineux rapport sur la formation une foule de mesure pour relever le défi de l'an 2000. Ce compte-rendu de Sophie Thibault.

Sophie Thibault: Voilà un rapport attendu en ce 25ième anniversaire des cégeps, rapport plutôt bien reçu. Le Conseil n'y va pas de main-morte. Des modifications majeures s'imposent à l'enseignement collégial. Plusieurs priorités qui passent d'abord par le renforcement de la formation générale. Pour l'élargir, elle devrait porter sur cinq thématiques: littérature et langue; valeurs morales; langues modernes; grandes questions de société et culture scientifique et technologique. On propose de réduire de moitié les cours d'éducation physique et de philosophie. Le décrochage, puisque 35 à 40 p. cent des cégepiens abandonnent leurs études, le Conseil suggère d'implanter un mode de dépistage des élèves à risque. Des cours de six mois pour les élèves trop faibles et des cours de ratrappage.

Jean-Claude Sauvé: (Secrétaire au Conseil des collèges) Ce n'est pas pour améliorer les statistiques, c'est pour être plus juste envers les élèves, d'une part. Deuxièmement, ne pas leur faire croire que, ayant réussi, comme disent les savants, à passer leur secondaire sur les fesses, que le collège, qu'il vienne là, puis il y a aucun problème. Tu vas réussir comme tout le monde, ce n'est pas vrai.

Thibault: Finalement le Conseil suggère de confier à un organisme externe l'évaluation du réseau collégial. La grande question: comment financer tout ça?

Yvon Morin: (Président du Conseil des collèges) Recommandons de ne pas toucher ou d'imposer des frais de scolarité sans qu'il y ait des analyses très sérieuses des impacts socio-économiques que ça pourrait créer.

Thibault: Voilà de bien louables intentions qui alimenteront la Commission parlementaire, de cet automne, sur l'enseignement collégial. "C'est bien beau, nous dit-on, mais à la veille du plus important remue-ménage de son existence, le réseau des cégeps se voit imposer des compressions de 16 millions cette année, les plus

importantes depuis 1982." Sophie Thibault, TVA, Montréal.
21

30

92.05.22 04:03 - jmb 1450COL RG 356 234728



Le réseau

caisse, chartier

Rechercher en communications de masse

92 04 21 Page: 1 1450COL

MONTREAL CBFT 18:00 MONTREAL CE SOIR

REFORME MAJEURE DES PROGRAMMES DE NIVEAU COLLEGIAL

Lecteur:

Première de la grande remise en question des cégeps, le Conseil des collèges recommande de changer les programmes en proposant une formation fondamentale plus diversifiée, incluant des cours de langues modernes, de sciences humaines et aussi de culture scientifique pour tous les élèves de formation pré-universitaire et technique. Et pour les élèves du secteur technique, eh bien! il propose des stages en entreprise pour tous. Louise Lafontaine nous explique.

Louise Lafontaine: Après 25 ans d'existence des cégeps, il s'agit de la première remise en question importante. "Il faut, dit le Conseil des collèges, refaire les programmes pour assurer une formation fondamentale solide, plus diversifiée, à tous les élèves, aussi bien au pré-universitaire qu'au technique."

En plus des cours de français actuel, le Conseil propose donc des cours de langues modernes, de sciences humaines et de culture scientifique pour tous. Le nombre d'heures des cours de philo et d'éducation physique serait diminué.

Autre grand changement, on propose une propédeutique ou un semestre préparatoire obligatoire pour tous les élèves faibles du secondaire avant de pouvoir être acceptés dans un programme régulier. Cela diminuerait les échecs et les difficultés de choix.

Jean-Claude Sauvé: (Sec. gén. du Conseil des collèges) Au lieu de fermer la porte à l'entrée au collège, on suggère que ceux qui sont insuffisamment préparés fassent un semestre, une propédeutique au terme de laquelle il y aurait sélection.

Lafontaine: Au secteur technique, on recommande un processus de révision plus rapide des programmes, pour s'adapter aux besoins du marché et des stages en entreprise pour tous. En demandant ces changements radicaux, le Conseil soutient qu'on peut améliorer les collèges sans bouleverser les structures.

Yvon Morin: (Prés. du Conseil des collèges) Jouer dans la structure des collèges, non seulement ça nous coûterait une fortune, mais on n'était...on n'a pas du tout l'assurance que ce serait meilleur.



Le reseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 04 21 Page: 2

MONTREAL CBFT 18:00 MONTREAL CE SOIR

Lafontaine: Ce premier document sur les besoins des cégeps de l'an 2000 pourrait être la pièce maîtresse de réflexion dans la consultation que la ministre entreprendra à l'automne. Mais les changements ne se feront pas sans douleurs. Déjà les syndicats d'enseignants s'inquiètent des conséquences pour eux d'un tel bouleversement. Ici, Louise Lafontaine, à Montréal. 21

30

92.05.22 05:20 - jmb 1450COL RG 370 234730



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 1 1450COL

SRC-TV 22:00 LE TELEJOURNAL

REMISE EN QUESTION DES CÉGEP'S AU QUÉBEC

Bernard Derome: On va parler maintenant de la première étape de la grande remise en question des cégeps au Québec. Le Conseil des collèges recommande de changer les programmes et propose aussi une formation de base plus diversifiée, qui inclurait des cours de langue moderne, de sciences humaines et de culture scientifique pour tous les élèves de formation pré-universitaire et technique. Et puis aussi, pour tous les élèves du secteur technique, on propose des stages en entreprises. Des précisions de Louise Lafontaine.

Louise Lafontaine: Le cégep souffre du même mal que le secondaire. De 35 à 40 p. cent des élèves abandonnent sans avoir obtenu de diplôme. Après 25 ans d'existence des cégeps, le rapport du Conseil propose des transformations radicales dans les programmes, sans remettre en cause les structures, c'est-à-dire l'existence du technique aux côtés du pré-universitaire.

Yvon Morin: (président, Conseil des collèges) Jouer dans la structure des collèges, non seulement ça nous coûterait une fortune, mais on...on n'a pas du tout l'assurance que ce serait meilleur.

Lafontaine: Mais on propose de renforcer et de diversifier la formation fondamentale pour tous. Des cours de français, un peu moins de cours de philo et d'éducation physique, et ajoutez à cela des cours de langues modernes, de sciences humaines et de culture scientifique et technologique pour tous. Pour les élèves plus faibles, on propose d'imposer un semestre préparatoire avant de pouvoir s'inscrire dans un programme régulier.

Jean-Claude Sauvé: (secrétaire général, Conseil des collèges) Au lieu de fermer la porte à l'entrée au collège, on suggère que ceux qui sont insuffisamment préparés fassent un semestre, une propédeutique, au terme de laquelle il y a aurait sélection.

Lafontaine: Il faut aussi inciter les jeunes à s'inscrire plus nombreux au secteur technique. Là, en plus de la formation fondamentale, on propose des stages en entreprises et plus de souplesse dans les programmes et la durée des cours. Ce rapport constitue une première réflexion importante pour la consultation sur l'avenir des cégeps que la ministre va entreprendre à l'automne. Mais le changement ne se fera pas sans douleur. Déjà les



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 2

SRC-TV 22:00 LE TELEJOURNAL

syndicats d'enseignants s'inquiètent des conséquences pour eux de ces bouleversements. Ici Louise Lafontaine, à Montréal. 21

30

92.05.22 10:35 - cp 1450COL RG 368 234748



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

TLMD 15:45 NOUVELLES

ENSEIGNEMENT COLLEGIAL: DEC INSUFFISANT

Jacques Camirand: Si Québec applique une des recommandations du Conseil des collèges, l'obtention du diplôme d'études secondaires ne sera plus suffisante pour accéder au collégial. Le Conseil des collèges a dévoilé son rapport intitulé "L'Enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation", qui propose des changements majeurs afin de mieux répondre aux attentes des élèves et aussi de la société. Michel Gamache explique.

Michel Gamache: Afin d'améliorer la qualité de la formation collégiale, le Conseil propose d'accès les programmes sur la littérature et la langue, les valeurs morales et éthiques, les langues modernes et les grandes questions de société relevant des sciences humaines, des cultures scientifiques et technologiques. Cela suppose une réduction d'unités en philosophie et en éducation physique.

Mais le coup de barre le plus sérieux que propose le Conseil, c'est de limiter l'accès au cégep aux élèves moins performants. Le secrétaire du Conseil, Jean-Claude Sauvé:

Jean-Claude Sauvé: Au lieu de fermer la porte à l'entrée au collège, on suggère que ceux qui sont insuffisamment préparés fassent un semestre. Si l'élève n'obtient pas de bons résultats au cours de ce semestre, il serait alors reclassé, comme le souligne le président du Conseil, Yvon Morin.

Yvon Morin: L'élève, on doit faire un choix: ou il est réorienté dans un programme du collège ou il est réorienté vers des métiers ailleurs pour son plus grand bien, conforme à son intelligence, à ses aptitudes et à son talent.

Gamache: Enfin, le Conseil soutient qu'il est important que cessent les compressions dans le financement des collèges. Michel Gamache, Télémédia, à Montréal. 21

30

92.05.22 09:19 - MP 1450COL RG 266 234736

RAPPORT DU CONSEIL DES COLLEGES

Lecteur:

Le Conseil des collèges du Québec estime qu'après 25 ans d'existence, les cégeps ont besoin d'une cure de renouvellement. Le Conseil, qui est un organisme consultatif auprès du ministère de l'Enseignement, propose donc une réforme en profondeur du programme des cégeps. Le Conseil suggère d'implanter un enseignement préparatoire pour les étudiants qui, à la fin du secondaire, sont trop faibles pour entrer au cégep. Le Conseil veut aussi que la formation générale soit renforcée et élargie. Voici à ce sujet Aline Gobeil.

Non identifié:

Pour l'AMQ, le projet de directives entraînerait pour Hydro-Québec...

Lecteur:

Nous nous excusons. Ce n'est pas le reportage que nous attendions.

Aline Gobeil:

...presqu'un enfant sur deux. Parce qu'on a affaire aussi à une éducation de masse qui ne répond pas à tous les besoins, il y a des jeunes qui entrent au cégep et qui ne sont pas près. Pour ceux-là, on propose une propédeutique de six mois obligatoire, comme l'explique le secrétaire général du Conseil des collèges, Jean-Claude Sauvé.

Jean-Claude Sauvé:

On laisse la porte des collèges ouverte à tous ceux qui ont le diplôme d'études secondaires. Cependant, ceux qui, malgré le fait qu'ils aient ce diplôme, sont...ont des faiblesses, sont faibles, ont un diplôme faible, au lieu de leur dire, ça va aller bien au collégial, inquiète-toi pas; on leur dit, on va prendre un semestre et là on va te faire un programme de préparation aux études collégiales qui va être ajusté aux connaissances que tu as, aux difficultés que tu as, de sorte qu'on va être en mesure au bout de ce semestre de voir que tu es capable de continuer.

Gobeil:

Si, après ce rattrapage de six mois, le jeune n'a toujours pas le bagage qu'il faut, il serait réorienté. Quant au programme du cégep, il serait aussi profondément modifié.

Sauvé:

Par exemple, l'étudiant qui veut s'en aller en génie ou autrement, jusqu'à maintenant, il n'était pas obligé de suivre au collégial des cours de sciences humaines, histoire, géographie ou autre; il n'était pas obligé de suivre les cours de langues modernes. Dorénavant, il devra le faire.

Gobeil:

Et les étudiants en sciences humaines seraient obligés aussi de suivre des cours de sciences. Ici Aline Gobeil, à Montréal. 22

30 92.05.22 11:34 - cp 1450COL RG 375 234757



Le réseau

caisse, chartier

Recherche en communications de masse

92 05 22 Page: 1 1450COL

NTR (CKVL/CKOI) 11:00 NOUVELLES

PUBLICATION DU RAPPORT DU CONSEIL DES COLLEGES

Michel Lacroix: Le Conseil des collèges a publié hier un volumineux rapport sur l'avenir des cégeps, à quelques mois de l'ouverture de la commission parlementaire qui doit étudier cette question. Parmi les faits saillants du rapport, le Conseil met l'emphase sur la culture générale et propose un programme de récupération pour les élèves les plus faibles.

Valérie Lesage: Afin d'améliorer la formation générale des étudiants au collégial, le Conseil des collèges propose d'obliger les étudiants en sciences pure à prendre quelques cours en sciences humaines, et vice versa. Pour ce faire, il faudra notamment diminuer le nombre de cours d'éducation physique, une mission qui n'est pas nécessairement celle des cégeps, selon le président du Conseil, Yvon Morin.

Yvon Morin: La première mission de l'ordre collégial... de l'enseignement collégial, c'est de développer les capacités intellectuelles.

Lesage: Comme il y a un taux d'abandon de près de 35 p. cent au collégial, le Conseil propose aussi de soumettre les étudiants dont le bagage intellectuel est déficient à une session de récupération. Une solution de rechange, dit Yvon Morin, qui, espère-t-on, amènera l'école secondaire à améliorer ses programmes de formation.

Morin: Le secondaire aussi a à travailler mais on ne dit pas... avant de dire... on va attendre que le secondaire ait fait quelque chose, puis nous autres on fera quelque chose après.

Lesage: Valérie Lesage, à Montréal. 22

30

92.05.22 13:38 - cp 1450COL RG 233 234771



La reseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 1 1450 Col

MONTREAL CBF 07:30 NOUVELLES

PROPOSITION DU CONSEIL DES COLLEGES POUR LES ELEVES FAIBLES

Lecteur:

Dans son rapport sur le renouvellement de l'enseignement collégial, le Conseil des collèges estime qu'il faut améliorer la formation générale au collégial et propose que tous les élèves suivent un minimum de cours de sciences humaines et de sciences pures. Le taux d'abandon au collégial frôle les 35%; pour remédier au problème le Conseil propose de soumettre les élèves les plus faibles à une session de récupération pré-collégiale. L'organisme souhaite aussi l'abandon des compressions budgétaires et considère l'imposition des frais de scolarité comme une solution de dernier recours. Pour cette année seulement, le budget des cégeps a été amputé de 16 millions \$. 22

30

92.05.22 19:54 - dr 1450 RG 114 234804



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communication de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

MONTREAL CFJP 17:30 LE GRAND JOURNAL

SEMESTRE D'EVALUATION POUR ELEVES EN DIFFICULTE

Hélène Fouquet: Le Conseil des collèges recommande au gouvernement d'imposer aux étudiants en difficulté un semestre d'évaluation avant de les accepter officiellement au niveau collégial, et ce pour faire diminuer le taux de décrochage qui se situe aux environs de 40 p. cent au collégial. Après une série de consultations sur l'état actuel du réseau collégial, le Conseil a rendu public ce midi un rapport qui suggère aussi de renforcer et de généraliser les méthodes d'évaluation.

Conscient que ces propositions auront un prix, le Conseil scolaire recommande de les mettre en application progressivement et rejette l'idée d'imposer des frais de scolarité au niveau collégial. 21

30

92.05.23 09:32 - im 1450COL RG 112 234822



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

TLMD 11:45 DIMENSION

LE RESEAU DES CEGEPS DOIT CONTINUER A EXISTER

Jacques Camirand: *Le réseau des cégeps doit continuer d'exister. C'est ce que soutient le Conseil des collèges dans un volumineux rapport de près de 400 pages selon lequel il faut, cependant, améliorer le réseau collégial afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Michel Gamache a pris connaissance du document.*

Michel Gamache: *Pour le Conseil des collèges, il importe de renouveler, de renforcer et d'élargir la formation générale des études collégiales pour tous les élèves. Il faut aussi améliorer la qualité de la formation technique en révisant plus régulièrement le contenu des programmes et en y introduisant des stages pour les élèves. Par ailleurs, les collèges veulent promouvoir une conception plus large de la formation continue en prenant les moyens nécessaires pour que les adultes aient l'accès aux formations du collégial qui sont reconnues et sanctionnées par des diplômes.*

Mais le plus grand coup de barre à donner touche le recrutement très large des programmes pré-universitaires. Face à l'orientation incertaine de beaucoup de jeunes, le Conseil des collèges préconise une nouvelle approche de l'orientation et de la sélection des candidats afin de les aider à confirmer leur choix initial, donc un resserrement en quelque sorte de l'admission à ces programmes.

Enfin, pour le Conseil des collèges, il sera difficile d'entreprendre tous ces changements si les collèges ne disposent pas de mécanismes d'évaluation efficaces et fiables. Fruit d'une vaste consultation menée auprès de 350 établissements et organismes, ce rapport conclut, il ne faudrait pas s'en surprendre, qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'existence même des collèges. Michel Gamache, Télemédia, à Montréal. 21

30

92.05.23 10:14 - im 1450COL RG 275 234825



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 21 Page: 1 1450COL

TLMD 12:45 NOUVELLES

SELECTION DES ELEVES DANS LES COLLEGES

Jacques Camirand: Dans un volumineux rapport de 400 pages, le Conseil des collèges du Québec propose une série de mesures afin de bonifier l'enseignement dispensé actuellement dans le réseau des Cégeps. Le Conseil suggère prioritairement une nouvelle approche dans la sélection des candidats afin d'une part de désengorger le secteur général et d'autre part de mieux orienter les étudiants, limitant ainsi les risques de décrochage.²¹

30

92.05.23 11:20 - md 1450COL RG 71 234832



THE COUNCIL IS RESPONDING TO CHANGES TO THE CEGEP SYSTEM

Announcer: The Council of Colleges is recommending changes to the CEGEP system. In a report released yesterday, the Council included a number of proposals designed to improve the quality of education at the CEGEP level, among them more focus on technology, language and literature and less on philosophy and physical education. The Council also suggests that limits be placed on who can attend CEGEP rather than exclude those with weaker marks, the Council suggests that all students be allowed to complete one semester in CEGEP, then be re-evaluated as to whether they can cut it.²²

30

92.05.23 02:08 - ns 1450COL RG 106 234820



Le reseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 1 1450COL

QUEBEC CBV 16:42 QUEBEC EXPRESS

LE CONSEIL DES COLLEGES ET L'AVENIR DES CÉGEPS

Animatrice:
Entrevue:

*Maritchu D'Abbadie
M. Yvon Morin, président,
Conseil des collèges.*

Maritchu D'Abbadie: *On va passer maintenant aux cégeps. Vous le savez, il va y avoir une grande Commission parlementaire sur les cégeps à l'automne, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on va faire: les garder, pas les garder; les rénover, pas les rénover. En fait, il y a un problème dans les cégeps, tout le monde est d'accord pour le dire, qu'après 25 ans d'existence, il faut repenser les cégeps.*

Eh bien, le Conseil des collèges, lui, dit qu'il faut réinventer les cégeps et qu'on doit mettre maintenant l'accent sur la formation générale. Avec moi, au téléphone, le président du Conseil des collèges, M. Yvon Morin. Bonjour, Monsieur Morin.

Yvon Morin:

Bonjour, Madame.

D'Abbadie: *Monsieur Morin, quand vous dites qu'il faut mettre l'accent sur la formation générale, vous voulez dire quoi, exactement?*

Morin: *Actuellement, tous les élèves qui sont au collège ont une formation générale composée de cours de français obligatoire...*

D'Abbadie:

Hum hum.

Morin:

...de cours de philosophie et d'éducation physique.

D'Abbadie:

Oui.

Morin:

Et ça, c'est là depuis 25 ans.

D'Abbadie:

Hum hum.

Morin: *Il y a eu des réaménagements sur ces progra..., ces cours-là, mais pas vraiment.*

Lorsqu'on examine, actuellement, les besoins de la société actuelle, lorsqu'on regarde la mondialisation, on regarde les besoins de sociétés, nous nous apercevons que cette formation générale doit être renforcée et elle doit être élargie, c'est-à-dire qu'il



Le reseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 2

QUEBEC CBV 16:42 QUEBEC EXPRESS

faut introduire de nouvelles, de nouvelles thématiques pour tous les élèves, qu'ils soient au technique ou au général.

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: On ne peut plus, aujourd'hui, avoir une véritable formation générale si on n'est pas un peu initié aux grandes questions de sociétés.

D'Abbadie: Bon, on a souvent dit qu'un des problèmes des cégeps c'est que les étudiants se dirigent trop, justement, vers les programmes préuniversitaires plutôt que vers les programmes avec spécialisation...

Morin: Oui.

D'Abbadie: ...des programmes de trois ans. Est-ce que, en augmentant la formation générale, vous allez pas provoquer, encore une fois, beaucoup plus d'étudiants dans des programmes généraux et moins dans des techniques, que dans des spécialités?

Morin: Non. Ce que nous proposons, c'est que tous les programmes..., il y aura une composante de formation générale, et qui va faire la force du programme du collégial. Maintenant, il faut revoir aussi la composante spécialisée dans les programmes préuniversitaires.

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: Et, actuellement, c'est un peu brouillé tout ça, hein, on avait des programmes très très généraux, on appelait ça des programmes généraux, d'ailleurs...

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: ...les programmes préuniversitaires...

D'Abbadie: Oui.

Morin: ...et beaucoup d'élèves qui ne savaient pas où aller se retrouvaient dans des programmes, comme ça, généraux.

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: Et on veut les renforcer, ces programmes généraux...

D'Abbadie: (?)



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 3

QUEBEC CBV 16:42 QUEBEC EXPRESS

Morin: ...c'étaient des programmes préuniversitaires.

D'Abbadie: Oui parce que ça c'est une chose que les universités vous reprochaient: vous ne formiez pas suffisamment du bon matériel pour les universités.

Morin: C'est-à-dire qu'il y avait deux, deux groupes là-dedans: il y avait le groupe des sciences humaines où l'élève faisant à peu près n'importe quoi, les universités n'avaient pas d'exigences, et puis on retrouvait toute une série de profils. On a tenté, l'an dernier, de renforcer ça. Et, tandis qu'en sciences de la nature, là, c'étaient les universités qui prescrivaient des cours de mathématique, de chimie, de biologie et de physique. On avait donc deux voies totalement différentes de sorte qu'on avait deux programmes d'inégale force: ceux qui préparaient en sciences de la nature et des programmes qui préparaient en sciences humaines.

D'Abbadie: Une autre chose qu'on reproche souvent aux cégeps, c'est qu'un étudiant qui rentre peut y rester pendant une éternité sans jamais rien faire. On connaît des étudiants de cégeps qui sont là pendant cinq ans.

Morin: Oui.

D'Abbadie: Et ça, est-ce que vous essayez, vous allez essayer de régler le problème?

Morin: Oui. C'est que, actuellement, un élève qui échouait plus de la moitié de ses cours n'était plus réinscrit la session suivante, à moins d'autorisation spéciale puis d'un encadrement particulier. Mais on les mettait dans des programmes réguliers et puis ils avaient une très très grande faiblesse, au départ. Vous savez que le collège est un collège de masse...

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: ...et les portes sont ouvertes, on accueille à peu près tous les élèves qui ont terminé leurs...

D'Abbadie: Leur secondaire V.

Morin: ...leur diplôme d'études secondaires,
oui.

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: Ce que nous proposons maintenant,



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 4

QUEBEC CBV 16:42 QUEBEC EXPRESS

c'est qu'au lieu de laisser aller l'élève, comme ça, dans des programmes réguliers pour lesquels ils n'ont pas de, de motivation puis y ont pas nécessairement les aptitudes, les élèves sont vraiment faibles, on recommande de leur donner un programme de propédeutique c'est-à-dire un programme de..., pendant une session, adapté et ajusté à leurs besoins pour les aider à s'orienter et acquérir de nouvelles méthodes de travail et renforcer certaines faiblesses. Et, au bout de cette année-là, c'est-à-dire de cette session-là, s'ils ne sont vraiment pas aptes à faire des études collégiales, on va leur recommander d'aller faire des études de métier ou d'aller ailleurs...

D'Abbadie: Hum hum.

Morin: ...plutôt que de les laisser traîner, comme ça, d'échec en échec et puis..., il y a quand même presque 40% des élèves qui échouent au collégial.

D'Abbadie: Vos recommandations semblent avoir été accueillies positivement à la fois par les syndicats, par les gens qui administrent des cégeps, tout le monde semble dire: Oui, c'est vrai, (?), absolument, il faut..., c'est le temps de faire quelque chose. Ça, est-ce que toutes vos recommandations, est-ce qu'elles peuvent entrer en vigueur rapidement ou on va encore avoir les cégeps que l'on connaît pendant quelques années?

Morin: Tout va dépendre, Madame, des moyens que l'État va pouvoir mettre à la disposition des collèges. Vous savez que lorsqu'on fait une rénovation de cette profondeur-là, comme on fait une rénovation d'un édifice, on va ajuster le rythme des rénovations aux ressources qu'on va pouvoir y affecter. C'est clair qu'un certain nombre de ces rénovations-là peuvent se faire avec de la créativité puis du dynamisme et de la motivation mais un certain nombre de mesures vont nécessiter des, des ressources. Et, si l'État déclare comme priorité la formation technique et la formation préuniversitaire, comme beaucoup de, de, d'États le font, mais, là, ça va aller plus vite. Mais tout va dépendre des ressources.

D'Abbadie: Bien, je vous remercie beaucoup,
Monsieur Morin.

Morin: Merci, Madame, au revoir.

D'Abbadie: Au revoir. C'était M. Yvon Morin, il est le président du Conseil des collèges qui vient de déposer un rapport tout plein de recommandations pour réinventer les cégeps après 25 ans d'existence.

30

92.05.24 17:17 _ AL 1450COL RG 1112 140727



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 1 1450COL

QUEBEC CJRP 13:35 LE JOURNAL DU MIDI

CURE DE RAJEUNISSEMENT POUR LES CÉGEPS

Animateur:

Jean-François Bertrand

Intervenant:

*Yvon Morin, président
du Conseil des collèges*

Jean-F. Bertrand: Bien, vous savez que l'automne prochain, il va y avoir une commission parlementaire à Québec qui va se pencher sur l'avenir des cégeps, sur l'avenir des collèges, sur l'avenir du système collégial. Bien des questions qui vont être posées, d'ailleurs on va se poser des questions, on va s'en poser tellement que c'est à se demander si il va encore rester des cégeps à la fin de cette commission parlementaire. Il y a le Conseil des collèges qui a décidé de prendre position dans le débat et qui croit que les cégeps ont besoin d'une cure, d'une cure sans doute de rajeunissement même s'ils sont très jeunes, à peine vingt-cinq ans. J'ai en ligne le président du Conseil des collèges, monsieur Yvon Morin. Monsieur Morin, bonjour.

Yvon Morin:

Bonjour monsieur Bertrand.

Bertrand:
d'abord là?

Le Conseil des collèges représente qui

Morin:

Ce sont dix-huit citoyens et citoyennes nommés par le gouvernement pour aviser la Ministre sur le développement des collèges.

Bertrand:
l'Education, cà?

Un peu comme le Conseil supérieur de

Morin:

C'est cà.

Bertrand:

Mais pour l'enseignement collégial.

Morin:

Pour l'enseignement collégial.

Bertrand:

Etes-vous craintif là, à l'idée de voir le système collégial et les cégeps diagnostiqués, auscultés, comme cà, l'automne prochain?

Morin:

Bien, vous savez que c'est le vingt-cinquième anniversaire des collèges, et nous avions prévu, au Conseil des collèges, avec beaucoup d'organismes, d'organiser une sorte de plate-forme de réflexion.

Bertrand:

Oui.



Morin: Qu'est-ce qu'on pourrait faire comme renouveau de l'information vingt-cinq ans après. Et c'est donc planifié depuis deux ou trois ans...la réflexion sur les collèges.

Bertrand: Et la réflexion en est où en ce moment, là?

Morin: Bien, en ce moment, nous avons, nous, produit notre rapport sur le renouveau de la formation. Nous n'avons pas jugé opportun et, les interlocuteurs et les acteurs que nous avons consultés, ne jugent pas ça non plus opportun, de commencer à jouer dans les structures, de démolir les collèges et de reconstruire quelque chose de tout à fait neuf.

Bertrand: Alors, qu'est-ce qu'il faut changer?

Morin: Il faut changer ce qui est au cœur de la formation, c'est-à-dire toucher au programme. Peu importe les structures qu'on aura, on aura toujours à travailler à la qualité des programmes.

Bertrand: Dans quelles structure, moi je suis un peu comme vous, monsieur Morin, là, plus on y touche, plus c'est pareil ces affaires-là, cà finit toujours par des espèces de monstres...C'est bien beau les structures, y a des gens là-dedans, y a des professeurs, y a des étudiants, y a des étudiantes et y a des programmes d'enseignement surtout et c'est cà qui compte.

Morin: Tout à fait, c'est la position du Conseil.

Bertrand: Bon, alors on change quoi? Qu'est-ce qui faut changer? Qu'est-ce qui faut enlever? Qu'est-ce qui faut ajouter?

Morin: Il faut d'abord partir d'une bonne lecture de la société, du point de vue économique, du point de vue démographique, du point de vue social, culturel, il faut prendre conscience des besoins nouveaux qui sont créés par cette société-là. Bon, cà c'est une première chose, il faut savoir aussi qu'on est dans le monde de la formation. Donc, c'est quoi donner une formation de qualité, c'est quoi donner une formation fondamentale. Il faut commencer par s'entendre sur ces grandes orientations-là, parce qu'autrement, les mesures que nous proposons: il y a six grandes priorités, cà paraît des petites choses minuscules si c'est pas situé dans une perspective.

Bertrand: Mais là, après vingt-cinq ans, là,

76



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 3

QUEBEC CJRP 13:35 LE JOURNAL DU MIDI

votre analyse de notre système collégial, et des cégeps en particulier, après vingt-cinq ans d'existence, est-ce qu'il y a des lacunes là qui sont tellement évidentes, qui vous sautent aux yeux, que là-dessus vous croyez qu'on pourrait dégager un consensus, mais alors très rapide.

Morin: Un premier consensus: il faut dire que les six priorités que nous soulevons, que nous proposons, c'est issu d'une vaste consultation. On a invité trois cent cinquante organismes à nous parler, on a fait le tour de la province, on a fait des audiences, on a fait des tables rondes, on a écouté le patronat, les syndicats, c'est pas loin du consensus, ce que nous disons là. Évidemment, il reste maintenant des modalités d'application de ça.

Bertrand: Mais oui, mais vous dites quoi concrètement?

Morin: Premièrement: la formation générale de l'élève, de tous les élèves qui passent par le collège, doit être renforcée, diversifiée et élargie.

Bertrand: Ça, j'achète ça.

Morin: Bon, c'est-à-dire que actuellement, cette formation est donnée par des cours de philosophie et des cours de français et des cours d'éducation physique.

Bertrand: Ouais.

Morin: Nous disons qu'il faut restructurer ça et y ajouter de nouvelles thématiques. Bon, par exemple, les langues modernes, par exemple, la culture scientifique et technologique.

Bertrand: Ouais.

Morin: Et puis, les grandes questions de société.

Bertrand: Au détriment de quoi, qu'est-ce qui va écoper? Quels sont les programmes qui vont écoper si vous ajoutez ceux-là?

Morin: Ben, actuellement ce sont, ce sont trois disciplines qui occupent cet espace, et nous ne parlons plus maintenant de disciplines, nous parlons de thématiques et, c'est beaucoup plus conforme à l'idée qu'on se fait d'une formation générale.

Bertrand: D'accord, mais si dans la formation

77



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 4

QUEBEC CJRP 13:35 LE JOURNAL DU MIDI

générale, on ajoute de nouvelles disciplines, on retranche quoi, parce qu'un moment donné, il y a un programme qui faut quand même...

Morin: Là, là, il y a le principe de l'équilibre. Il faudra donc, par résultantes, réduire les coûts de philosophie et réduire les coûts de l'éducation physique.

Bertrand: Y a toute une bataille en perspective, y a des gens qui vont vous dire que l'éducation physique, faut surtout par réduire ça, ça nous prend "mens sana in corpore sano", ça nous prend un "corpore sano" d'abord...

Morin: Oui, oui, oui, (rires) mais, nous sommes un des rares systèmes à avoir de l'éducation physique obligatoire au post-secondaire.

Bertrand: Monsieur Morin, vous amenez, vous avez mené cette consultation, vous l'avez dit, auprès de trois cent cinquante intervenants donc, c'est beaucoup de monde, vous avez fait le tour du Québec. Bon, c'est très beau ça, pensez-vous que le travail est fait, parce que là, le gouvernement, y fonctionne un peu comme si vous n'aviez rien fait, il va la tenir sa commission parlementaire puis, on va tout reprendre à zéro.

Morin: Mais là, tous les interlocuteurs vont se prononcer de, de nouveau sur la façon d'actualiser ça. Lorsque nous, nous touchons aux programmes pré-universitaires, qui ont presque jamais été touchés, qui étaient laissés un peu en liberté, les élèves arrivaient là, ils n'étaient pas orientés, ils ne savaient pas où aller, eh, ils erraient, jusqu'à un certain point, très peu qui se rendaient jusqu'au baccalauréat...

Bertrand: Ouais.

Morin: Dans la formation pré-universitaire, nous touchons à ça.

Bertrand: Oui, mais je reviens à ma question, c'est la dernière que j'ai à vous poser d'ailleurs, monsieur Morin. Concrètement, vous venez de faire ce travail-là, vous avez fait une tournée de consultation, vous avez fait parler des gens, trois cent cinquante intervenants. Bon, vous avez un Mémoire, vous avez des recommandations, là, le gouvernement y dit: "C'est bien beau, vous-autres le Conseil des collèges, là, nous-autres, on va le faire nous-mêmes, à notre façon en commission parlementaire, l'automne prochain. Donc, tous ceux que vous avez entendus, y vont tous aller se faire réentendre, on reprend le travail ou quoi?"



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 5

QUEBEC CJRP 13:35 LE JOURNAL DU MIDI

Morin: Ben, la Ministre est au courant que le Conseil des collèges prépare ce rapport et, lorsqu'elle a déclaré qu'elle ferait une commission parlementaire, elle a annoncé qu'elle recevrait un rapport du Conseil des collèges.

Bertrand: Ouais.

Morin: Mais, un rapport du Conseil des collèges, c'est une proposition et elle, c'est possible qu'on puisse aller plus loin, c'est possible qu'on puisse faire d'autre chose, c'est possible aussi qu'il y ait des intervenants qui ne se sont pas fait entendre et, là, maintenant, nous nous déplaçons, nous sommes conviés au Salon du peuple.

Bertrand: Ben, on ira au Salon du peuple l'automne prochain, monsieur Morin, on y sera.

Morin: C'est bien, monsieur Bertrand. Au revoir.

Bertrand: Monsieur Yvon Morin, il est le président des Conseil des collèges. Ils ont fait leurs propres consultations, ils ont préparé leur rapport, y font des recommandations. Bien maintenant, tout ça, ça se transporte l'automne prochain, comme y dit, au Salon de la race.

30

92.05.25 10:31 - LT 1450COL RG 1389 168412

79



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 1 1450COL

TLMD 11:45 CONTACT

TRIBUNE TELEPHONIQUE: REFORME DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

Animateurs:*Jean Cournoyer
Chantal Jolis*

Jean Cournoyer: Bien, on a beaucoup parlé depuis un certain temps de l'enseignement collégial, que des gens entraient à l'université, puis ils étaient obligés de passer des examens de français. Mais là on voudrait peut-être les aider davantage à passer au collégial. Mais qu'est-ce qu'on enseigne au collégial, j'ai été surpris d'apprendre tantôt qu'on pouvait trouver un cours de plongée sous-marine. Ce n'est pas mauvais d'avoir un cours de plongée sous-marine, mais entre un cours de plongée sous-marine puis un cours de langue anglaise, je choisirais rapidement le cours de langue anglaise pour mes enfants.

Chantal Jolis: Hum. Le... le drame, c'est qu'il faille choisir. Tu vois, par exemple là ces conclusions qu'on a...

Cournoyer: Hum, hum.

Jolis: ...qu'on a u petit peu survolées parce qu'on s'est fixé sur la gymnastique... (rires) ...

Cournoyer: Oui.

Jolis: ... Et ça, c'est deux ans de travail, hein.

Cournoyer: Oh, oui.

Jolis: Ils ont étudié ça, ils ont fait un grand sondage auprès des 350 établissements et ils sont arrivés à une... à une conclusion, à savoir que la formation générale - c'est un peu ce qu'on disait - n'est pas assez... n'est pas suffisante. Donc ils vont obliger les étudiants d'une part à prendre des cours qui seraient extérieurs aux cours qu'ils ont choisis...

Cournoyer: Hum, hum.

Jolis: ... Et c'est sûr que, au lieu de redonner des cours supplémentaires, ils pourraient le faire moi, je ne trouve pas qu'ils soient accablés de travail ces jeunes-là. On pourrait très bien leur mettre des cours supplémentaires et leur garder leur gymnastique s'ils veulent la gymnastique ou... La philosophie, on va enlever

80



Le reseau.

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 2

TLMD 11:45 CONTACT

la philosophie...

Cournoyer: Enlève deux... deux...

Jolis: Oui, mais alors tu vois! Ils disent que ils vont axer... axer leur renouveau éventuel sur cinq grands thèmes qu'ils jugent prioritaires, et c'est souligné: la littérature, les valeurs morales et éthiques, les langues modernes et les grandes questions de société et la culture scientifique et technique. Quand tu regardes litté... "Valeurs morales et Ethique" et "Grandes questions de société", d'une part, tu mets ça prioritaire; d'autre part, tu enlèves les cours de philosophie. Il y a quelque chose qui ne tourne... qui ne marche pas là.

Cournoyer: Mais il y a quelque chose qui ne marche pas dans le sens que il y a peut-être trop de philosophie, puis pas assez de...

Jolis: Mais la philo, c'est ça, c'est l'étude de...

Cournoyer: ... (inaudible: enchevêtrement des voix)... que ça.

Jolis: ... c'est les... les questions de société, de culture; c'est... c'est le code d'éthique et c'est le code moral. C'est ça l'enseignement de la philosophie.

Cournoyer: Ça dépend, ce n'est peut-être pas l'enseignement de la philosophie qu'on a connu toi et moi.

Jolis: Mais voyons donc, il n'y en a qu'une philosophie là...

Cournoyer: Hein!

Jolis: ... tu étudies les grands philosophes, t'essaie de voir leur mode de pensée, c'est ça l'étude... l'étude de la philosophie.

Cournoyer: Bien, c'est pas de même que je l'entends. Je l'ai lu, moi; ce n'est pas de même que je les ai étudiés moi.

Jolis: Ah bon!...

Cournoyer: Nous on a étudié qu'une philosophie...

Jolis: ... Qu'est-ce que t'as étudié, toi?

Cournoyer: ..., la philosophie thomiste, point.

81



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 3

TLMD 11:45 CONTACT

Jolis:
mondiaux...

T'as pas étudié les grands philosophes

Cournoyer:

Mais on a...

Jolis: ...t'as pas fait une science de la
philo... une histoire...

Cournoyer:

Comme ça... comme ça, mais pas...

Jolis:

...de la philosophie? T'as pas...

Cournoyer: Bah, ça, on a dû faire ça l'histoire
de la philosophie...

Jolis:

Mais évidemment vous avez dû faire
ça...

Cournoyer: ...mais l'histoire de la philosophie,
on ne passait pas de...

Jolis:

...les grands courants
philosophiques...

Cournoyer: ...on ne passait pas là... une année
ou deux ans ou deux heures par semaine à faire l'histoire
de la philosophie. On a fait de la philosophie en masse
dans Thomas, en latin à part de ça.

Jolis: Oh non, mais ce n'est pas ça
l'étude... enfin oui, c'est ça mais...

Cournoyer:

Mais c'est ça que j'ai fait.

Jolis: Ah bien, parce que, toi, t'étais dans
un cours classique...

Cournoyer:

Mais oui.

Jolis: ...mais au cégep, je suis persuadée
qu'ils étudient les différents philosophes...

Cournoyer:

Bon, mettons que c'est ça mais...

Jolis:

...de par... de par le monde et de par
les siècles.

Cournoyer:

... Tu peux... tu peux en couper
quelques-uns, pis dire on va étudier aussi chez nous...

Jolis:

Mais non, pas... pas au moment où tu
dis que les... les thèmes prioritaires, c'est "valeurs
morales et éthique" et, d'autre part, "questions de société

82



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 4

TLMD 11:45 CONTACT

et de culture"...

Cournoyer: Mais oui, ça c'est de la... le programme complet, c'est ça. Moi, si je comprends là ce que tu viens de m'énumérer, c'est le programme complet. Dans ça, il y a de la philosophie; dans ça, il y a d'autres choses...

Jolis: Non, non, là je te parle d'un nouveau bloc qui... qui serait comme obligatoire.

Cournoyer: A la place... à la place des deux autres?

Jolis: Bien, c'est-à-dire ils enlèveraient les deux autres pour pouvoir intégrer ce nouveau bloc...

Cournoyer: Hum, hum.

Jolis: ...qui d'ailleurs occuperait la moitié de l'horaire des programmes préuniversitaires et le tiers en formation technique, et qui serait axé donc sur ces grands thèmes que je viens de te donner.

Cournoyer: Oui bien, tu comprends mal.

Jolis: Ah bien, c'est possible.

Cournoyer: Je comprends mal, pas toi.

Jolis: Ah!

Cournoyer: Je dis je comprends mal, j'ai mal compris ce que j'ai lu ce matin. De toute façon, est-ce qu'on va poser la question au monde? Est-ce qu'on devrait faire qu'est-ce qu'ils disent? Toi, tu dis non.

Jolis: Bien, réduire de moitié, moi, je dis: enlevons complètement l'éducation physique.

Cournoyer: Au complet?

Jolis: Bien, tu sais quand t'as quinze, seize ans, c'est pas une heure de gymnastique par semaine qui va t'initier aux sports, ce n'est pas vrai!

Cournoyer: Non, mais si tu veux apprendre absolument la plongée sous-marine.

Jolis: Ah! ça oui, si tu veux apprendre absolument la plongée sous-marine, ça oui.

Cournoyer: A part de ça, tu pratiques, pis

83



Le réseau

caisse, chartier

Recherche et communication de masse

92 05 22 Page: 5

TLMD 11:45 CONTACT

après...

Jolis: Oui.

Cournoyer: ...pour pratiquer dans des grands endroits comme les mines.

Jolis: C'est ça, c'est ça, c'est ça.

Cournoyer: Bon. Donc, moi, je pose la question, puis honnêtement: Est-ce qu'il est préférable de donner l'opportunité à mon fils ou de lui donner l'opportunité d'apprendre la langue anglaise comme du monde? Et ou encore d'apprendre autre chose?

Jolis: Hum, hum.

Cournoyer: On peut peut-être poser aussi la même question dans le sens de la philosophie: Est-ce qu'on ne devrait pas garder le quatre heures de philosophie comme c'est là, quatre... c'est-à-dire les... tel qu'il est inscrit au programme, ne pas toucher à la philosophie mais de toucher à d'autres choses? Toucher à d'autres choses, comme tu dis toi là, enlever l'éducation physique au complet.

Jolis: S'ils ont vraiment besoin de temps et de budget...

Cournoyer: C'est là qu'il faut qu'ils touchent.

Jolis: C'est indispensable au primaire et secondaire puisque tu initiales les enfants à ça, tu leur donnes...

Cournoyer: Oui.

Jolis: ...le goût. Mais une heure quand t'as seize ans, une heure par semaine d'éducation physique, je...

Cournoyer: C'est une perte de temps pour toi?

Jolis: Mais ce n'est pas...

Cournoyer: C'est-à-dire tu peux... tu peux étudier et utiliser le temps d'une façon plus... plus préparatoire à faire autre chose dans la vie.

Jolis: Pis quand... quand t'as quinze ans, seize ans souvent tu fais déjà ton sport avec tes amis...

Cournoyer: Oui, en bicyclette.

84



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 6

TLMD 11:45 CONTACT

Jolis: ...à l'extérieur, tu comprends.
C'est...

Cournoyer: Ils sont...

Jolis: ...c'est important le sport, mais là je me demande... je ne comprends pas.

Cournoyer: Alors voilà...

Jolis: M. Simoes de Montréal. Monsieur Simoes?

M. Simoes: Oui.

Jolis: Bonjour.

Simoes: Bonjour. C'est pour répondre à votre question qui est posée, là en tout cas donner mon avis là-dessus.

Jolis: Oui.

Simoes: C'est parce que... en fait, moi, je suis passé par un cours de philosophie aussi...

Jolis: Ah!

Simoes: ...aussi des cours de sport aussi, mais dans un système scolaire un peu différent de celui-ci. Et donc ce que je veux dire c'est que les cours de sport, je pense que rendu au cégep, plus ou moins chacun sait déjà c'est quoi son orientation par rapport aux sports...

Jolis: Hum, hum.

Simoes: ...Et donc je pense que couper là-dessus, c'est pas beaucoup plus grave que ça...

Jolis: Hum.

Simoes: Mais, pour ce qui est des cours de philosophie, je pense que c'est beaucoup plus nécessaire.

Jolis: Ah oui, hein. Qu'est-ce qu'on vous apprenait parce que on se demandait un petit peu quel était le... le contenu de ces cours-là?

Simoes: Les cours de philosophie?

Jolis: Hum, hum.

85



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 7

TLMD 11:45 CONTACT

Simoës: O.K. Je pense que au-delà de ce qui est appris dans les cours de philosophie, je vois beaucoup plus une... ce que je pourrais appeler une certaine finalité, quoi; c'est-à-dire que ce que ça peut apporter à l'individu en tant que tel. Je ne suis pas philosophe là remarquez...

Cournoyer: (rires)

Simoës: ...mais je veux dire ça vous apporte comme une autre dimension, une autre façon de voir les choses...

Jolis: Mais est-ce que... est-ce qu'on vous a enseigné les différents philosophes, les grands courants de pensée?

Simoës: Oui, oui, en passant... en passant, on vous enseigne tout ça, mais je pense que la final... la finalité pour ceux qui ne vont pas être philosophes, c'est... je veux dire c'est pas de savoir que tel grand penseur avait dit ceci ou cela, non...

Jolis: Hum, hum.

Cournoyer: Bien...

Simoës: ... Mais c'est... c'est d'essayer de confronter diff... divers courants de pensée et puis voir un peu c'est quoi, je veux dire, à travers tout ça, essayer de tirer quelque chose, quoi, une certaine façon d'analyser une chose...

Jolis: Une réflexion.

Simoës: ...une certaine façon de transcender...

Jolis: Oui.

Simoës: ...de se placer au-dessus de tout ce qui se passe pour essayer de prendre des... je veux dire, des résolutions, des décisions qui pourraient, je veux dire, être assez réfléchies, quoi...

Jolis: Hum, hum.

Simoës: ...une certaine façon de penser, quoi. Et je pense que... je pense que c'est absolument nécessaire tant que ici au Québec que partout ailleurs.

Jolis: Oui, donc vous rejoignez un petit peu

(86)



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 8

TLMD 11:45 CONTACT

notre point de vue, à savoir que la gymnastique, c'est pas bien grave à cet âge-là; mais, par contre, il y a certains cours qu'on devrait garder.

Simoes: Absolument, et d'autant plus que... le professeur, tout à l'heure, il a précisé quelque chose qui était comme pour appuyer ça. Je ne sais pas s'il a... s'il s'en est rendu compte, il a dit que, à des heures de sport, d'éducation physique, les profs étaient libres de faire ce qu'ils voulaient, du moins certaines heures de sport. Si je ne me trompe pas, c'est ce qu'il... je crois avoir entendu de lui. Et donc si les profs sont libres de faire ce qu'ils veulent, je dis ils n'ont qu'à mettre ça comme des cours facultatifs s'il n'y a pas de programme précis.

Jolis: En tout cas...

Cournoyer: Oui...

Jolis: ...mais ça a l'air d'être pas mal la pagaille.

Cournoyer: Deux cents titres de cours.

Jolis: Oui, ah!...

Cournoyer: Et si on me disait c'est essentiel, mais il n'y a pas deux cents titres qui sont essentiels, ça n'a pas de bon sens.

Simoes: Absolument.

Jolis: Mais, Monsieur Simoes, merci beaucoup pour vos observations.

Simoes: Il n'y a pas de quoi.

Jolis: Bonne journée.

Simoes: Au revoir.

Jolis: Au revoir.

Cournoyer: M. Eric Juteau, qui a vingt-quatre ans, est de Boisbriand.

Eric Juteau: Oui, bonjour.

Cournoyer: Oui, bonjour, Monsieur Juteau.

Juteau: Moi, je suis de ceux qui ont fait le cours d'anglais avancé...

87



Le réseau

Caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 9

TLMD 11:45 CONTACT

Cournoyer: Hum, hum.

Juteau: ...le cours de plongée sous-marine et toute ma philosophie au cégep Bois-de-Boulogne.

Cournoyer: Bon!

Juteau: Et puis, moi, je peux vous dire que... bon, quand Mme Jolis tantôt parlait de quatorze, quinze ans pour les... les jeunes... les jeunes au cégep, ça, c'est au secondaire à cet âge-là.

Cournoyer: Mais seize ans?

Juteau: Seize ans, c'est... c'est presque encore au secondaire. On...

Jolis: Ah, c'est dix-sept alors. Oui, c'est ça, excusez-moi, oui.

Juteau: Dix-sept, dix-huit. Pis, moi, je peux vous dire que, bon, je connais des gens de dix-sept, dix-huit ans qui ne font pas de sport du tout, du tout, pis que, pour eux autres, le seul moment où est-ce qu'ils vont faire du sport, où est-ce qu'ils vont équilibrer leur vie, parce que, à un moment donné, je veux dire, c'est bien beau sortir dans les bars, pis étudier, mais il faut faire du sport pour équilibrer tout ça. Pis c'est la seule place qu'ils vont le faire, c'est au cégep. Pis s'ils n'étaient pas obligés, ils n'en feraient pas.

Cournoyer: Donc et... donc, vous, vous êtes satisfait du cours que vous avez reçu?

Juteau: Oui, pis en plus, je vais vous dire, - on parlait de structure de cours - moi, j'ai pris musculation au cégep...

Cournoyer: Hum, hum.

Juteau: ...un cours d'éducation physique, pis j'ai appris presque plus en musculation qu'en biologie parce que le prof nous donnait la moitié du cours théorique, où est-ce qu'il nous apprenait comment les muscles fonctionnaient, comment que les muscles se gêneraient, pis tout ça. Dans le cours d'éducation physique, parce que ça fait des... c'est sûr que ça dépend du prof là qui va donner le cours mais dans notre cas, ç'a été ça, ça été... Alors, je ne vois pas pourquoi qu'il faudrait choisir l'un ou l'autre. Je pense qu'il y a un bon équilibre entre les deux, pis, à moi, ça ne m'a pas empêché de... d'apprendre anglais avancé, pis de prendre mes cours de plongée sous-marine, pis de suivre ma

88



Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 10

TLMD 11:45 CONTACT

philosophie au cégep.

Cournoyer: Donc, en fait, ce que vous dites, vous là, au Conseil des collèges: "Vous faites erreur, révisez pas ça, ça va bien"?

Juteau: Oui. Oui, tu peux le dire...

Cournoyer: Merci.

Juteau: ...mais je me demande s'ils auraient dû parler aux étudiants dans cette histoire-là.

Cournoyer: Peut-être mais surtout les anciens étudiants parce que...

Juteau: C'est ça.

Cournoyer: ...c'est ceux qui sont rendus sur le marché du travail ou à l'université qui veulent ou qui peuvent dire: "J'aurais dû faire ça, pis je ne l'ai pas fait."

Juteau: C'est ça, c'est vrai.

Cournoyer: Merci beaucoup, Monsieur Juteau.

Juteau: Au revoir.

(pause)

Jolis: Encore un petit quart d'heure, Jean, de lignes ouvertes sur ces modifications demandées pour les cégeps. On vous signale tout de suite que là on a mis le doigt sur, bon, un des points, - parce qu'ils sont très nombreux - et le point qu'on développait tout à l'heure, c'était la suppression éventuelle des cours d'éducation physique, ainsi... la moitié, pardon, des cours... (rires) je prends mes désirs pour des réalités -, ainsi que la moitié du temps consacré aux cours de philosophie. Et ça pour permettre de mettre en place des choses assez complexes, des... des cours de culture générale presque obligatoire, avec... développer aussi le... l'étude de certaines langues vivantes, ce qui devrait, à mon avis, déjà être fait au secondaire, mais en tout cas. Donc qu'en pensez-vous? Et Michel Desrochers de Repentigny nous téléphone. Bonjour.

Michel Desrochers: Oui, bonjour. Félicitations à vous deux.

Jolis: Merci.





Le réseau

caisse, chartier

Recherches en communications de masse

92 05 22 Page: 11

TLMD 11:45 CONTACT

Desrochers: Moi, je remplacerais les cours d'éducation physique au secondaire I par des cours d'ambulancier Saint-Jean ou des cours de premiers soins. Qu'est-ce que vous en pensez?

Jolis: Oh! mon dieu! Et je trouve que c'est une bonne idée des cours de secourisme; mais, d'un autre côté, je trouve qu'en secondaire I, ils ont vraiment besoin de faire de la gymnastique. Je me demande s'ils en font assez.

Desrochers: Bien, disons qu'ils sont capables à cet âge-là, je crois, de... de faire des sports où ont eu l'initiation pour faire des sports.

Jolis: Bien, en secondaire I, ils ne sont pas très grands, hein?

Desrochers: Non, mais c'est à l'âge qu'on peut apprendre à aider les autres s'ils sont dans... dans des... des problèmes ou...

Jolis: Tout à fait.

Desrochers: ...s'ils ont besoin de premiers soins.

Jolis: Alors peut-être que vous savez ce qu'ils pourraient, c'est une semaine le cours d'enseignement moral pour ceux qui n'ont pas de cours de religion et l'autre semaine un cours de secourisme.

Desrochers: Oui, c'est vrai.

Jolis: Mais je garderais la gymnastique pour les "tits-culs" parce que c'est bon pour eux.

Desrochers: Les tenir... les tenir en forme?

Jolis: Oui.

Desrochers: O.K., mais vous ne pensez pas que ça serait bon vraiment là d'avoir des cours d'ambulanciers Saint-Jean? Je ne sais pas quel est le pourcentage des gens qui sont capables...

Jolis: Hum.

Desrochers: ...de donner les premiers soins.

Jolis: Effectivement, c'est une très bonne idée, Monsieur, et ça serait utile pour tout le monde.

Desrochers: C'est ça.

30



Le réseau

caisse, chartier

Radio-Canada en communication de masse

92 05 22 Page: 12

TLMD 11:45 CONTACT

Jolis:*Oui.***Desrochers:***Alors, c'est tout ce que j'avais à dire, pis félicitations pour votre émission.***Jolis:***Ah bien, c'est... Eh bien, je vous souhaite une très fin de semaine, Monsieur Desrosiers.***Desrochers:***A vous aussi.***Jolis:***Au revoir.***Desrochers:***Au revoir.***Cournoyer:***Mlle Larocque de Saint-Bruno.**Bonjour, Mademoiselle.*

Mlle Larocque: Bonjour. Moi, je ne suis pas d'accord qu'il faut qu'ils enlèvent les cours d'éducation physique. Premièrement, j'ai... j'ai vingt ans là, je viens de faire mon cégep, puis il y a trop de monde à mon âge qui ne font pas d'exercice, comme le garçon qui a dit tantôt: "C'est le seul temps qu'on en fait." Ça fait que, moi, je ne suis pas d'accord qu'ils enlèvent ça, ni les cours de philosophie parce que, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire encore qu'est-ce que ça apporte vraiment, mais je suis sûre que ça apporte quelque chose. J'enlèverais pas ça. Moi, le problème, je pense plutôt qu'il est au secondaire. Moi, je suis pas mal déçue de qu'est-ce que j'ai eu comme enseignement au secondaire. Il me semble que je suis sortie de là, pis j'en savais pas plus qu'au primaire. On n'apprend pas... on n'apprend pas beaucoup de choses. D'après moi, ça serait au secondaire qu'on devrait apprendre l'anglais, le français assez pour que quand t'arrives au cégep, que tu peux... tu peux explorer d'autres matières qui pourraient t'intéresser plus tard pour aller à l'université, comme faire de l'administration ou de la... la psychologie, des choses comme ça. Mais le français pis l'anglais, ça devrait être au secondaire qu'on devrait apprendre ça.

Cournoyer: Et je pense que vous avez raison, Mademoiselle Larocque, c'est... Comment pouvez-vous espérer entrer à... au cégep si vous ne savez pas écrire, si vous ne savez pas lire?

Larocque:*Oui, c'est ça.*

Cournoyer: Et puis, dans le cas, de l'anglais, est-ce que c'est pas mieux d'apprendre l'anglais alors que on... on a... on a ça comme formation, pis qu'on est capable d'apprendre davantage là des choses semblables

(51)

cause, chapter

TLMD 11:45 CONTACT

quand on est plus jeune?

Larocque: Oui.

Cournoyer: Moi, j'ai appris l'anglais bien jeune. C'est vrai, j'étais en quatrième année, mais en tout cas. C'est pas le système secondaire dont on parle aujourd'hui, c'est les collèges. Merci beaucoup, Mademoiselle Larocque.

Larocque: Merci.

Jolis: *Au revoir.* **Bonjour.** *Christian de Montréal.*

Christian: Allô. Bonjour.

Jolis: Bonjour, bonjour. Vous êtes...

Christian: Moi, je veux parler de la philosophie...

Jolis: Oui.

Christian: ...qu'on a tendance à vouloir négliger. Moi, je pense que la finalité dans l'enseignement de la philosophie, ce n'est pas de retenir les courants de son ... de pensée ni les citations. Je pense que la philosophie a comme intérêt principal de développer la... la pensée, de permettre aux... aux étudiants de savoir structurer leurs pensées. Alors quand on parle de philosophie, tout le temps on parle de Descartes, on parle de tout le reste. On a l'impression que c'est parce que les gens ont... doivent nécessairement épouser les pensées qui ont été étudiées pendant les cours de philosophie, et je pense que l'objectif du professeur de philosophie ne sera pas de permettre à... à l'étudiant de retenir tout cela.

Jolis: Mais ce qui est aussi très bizarre, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, c'est que ils voudraient insérer un nouveau bloc qui prendrait la moitié de l'horaire des programmes préuniversitaires et, dans ce nouveau bloc, ils voudraient mettre "Valeurs morales et éthique" et "Grandes questions de société". Et, pour mettre ce nouveau bloc, ils seraient obligés de supprimer la moitié des cours de philosophie.

Christian: Bien, c'est pas... il n'y a pas que le... la philosophie qui... qui doit être... qui doit être coupée. Je ne pense pas que... qu'on doit nécessairement couper dans quelque chose. On...

Jolis: Bien, c'est ça, oui.

92

Christian: ... Et même quand nous... quand on parle du sport, on a tendance à le négliger, mais je pense que le sport, ça dépend comment il est enseigné, hein. Le sport, les gens... on ne voit dans le sport que les... et tous... tous... tous les jeux associatifs, le football et le hockey ou... et j'en passe...

Jolis: Hum.

Christian: ... Mais je pense que là on retient du sport cet esprit sportif... l'éducation sportive en tant que telle; c'est... c'est savoir si cet esprit de compétition, c'est ce qui fait que des gens quand ils sortent d'un McDo (sic) qu'ils ne se mettent pas à se battre parce qu'ils ont perdu.

Jolis: Mais Christian, ça...

Christian: Il y a... il y a autre chose...

Jolis: Oui.

Christian: ... au-delà de ce qu'on fait, de courir ou de marcher ou de sauter.

Jolis: Mais, Christian, est-ce qu'on attend d'être au cégep pour comprendre ça et le pratiquer? C'est... c'est ça que je ne comprends pas.

Christian: Je pense que c'est... ça fait partie de l'éducation, ça fait partie de l'éducation. Globalement, ça fait partie de l'éducation et je pense que autant on a besoin des mathématiques et de physique, autant on a besoin de ça.

Jolis: Ah, tout à fait.

Christian: Donc on... on... oh, c'est... c'est facile de dire: "Le sport, peut-être qu'on n'en a pas besoin." Moi, je pense qu'il y a bien d'autres choses...

Jolis: Moi, ce qui me... ce qui me fait drôle, c'est de me dire que, en une heure par semaine, simplement on peut acquérir tout ce dont vous venez de parler et les qualités du sport qui sont indéniables. Mais quand on a dix-huit ans et qu'on a qu'une heure de sport par semaine, pfft... est-ce que c'est suffisant?

Cournoyer: Je ne le sais pas.

Christian: Une heure par semaine, c'est... c'est pour avoir certaines qualités théoriques...

93

TLMD 11:45 CONTACT

caisse, chantier

Jolis: Oui, c'est ça, c'est ça.

Christian: ... physiques ou psy... Et je pense que le sport physique, tout le monde le fait l'été; je pense que on fait plus de sport que tout le reste.

Jolis: Eh bien, Christian, je vous remercie...

Christian: Merci, Madame.

Jolis: ... pour votre coup de fil. Au revoir et bonne journée.

Christian: Au revoir.

Cournoyer: Eric Arsenault de Laval. Bonjour,
Monsieur Arsenault.

Eric Arsenault: Bonjour.

Cournoyer: Oui.

Arsenault: J'aimerais apporter tout simplement deux points. Le premier point, c'est que, moi, aussitôt que je suis rentré au cégep, j'ai eu une opération dans la jambe, ce qui fait que je n'ai pas pu avoir des cours d'éducation physique comme tout le monde, ce qui fait qu'ils m'ont placé dans un cours spécial qui était "Relaxation". Puis je me trouvais dans ce cours-là avec des madames qui revenaient au cégep après plusieurs années d'absence, qui étaient... pouvaient peut-être pas suivre un cours. Puis il y avait peut-être un manque au niveau de l'adaptation des... des gens, c'est-à-dire qu'il y avait des gens qui allaient à leurs cours d'éducation physique pis qui... qui ne faisaient pas le cours, qui restaient assis parce que, un, soit qu'ils n'avaient aucun intérêt dans... dans ce cours-là ou, deux, qui n'étaient tout simplement pas aptes à suivre ce cours-là. Donc on les prenait, on les mettait dans un petit groupe de relaxation qui ne faisait absolument rien. Alors, peut-être, au lieu de... de couper, comme on dit, peut-être l'adapter aux gens qui... qui ne peuvent pas ou peut-être mettre un plus grand éventail de choix. Et je veux dire il n'y a pas juste le badminton, puis la course à pied dans l'éducation physique. Peut-être qu'il y a un manque à ce niveau-là. Puis, deuxièmement, je crois que couper des cours de philosophie, je trouve ça un petit peu ridicule, parce que comme on nous a toujours appris en... en mathématiques, on était toujours là, "à quoi ça va nous servir dans la vie ces cours-là?" Peut-être ça nous servait peut-être à développer un modèle de pensée, comme le disait le monsieur avant. Puis je

(94)

TLMD 11:45 CONTACT

caisse, chantier

Réseau de communication de presse

pense qu'il y a d'autres cours au cégep où... qui sont beaucoup, beaucoup moins utiles que des cours de philosophie. Je me souviens moi que j'ai suivi des cours de cinéma et puis que j'ai appris beaucoup moins en une session complète de cinéma qu'à écouter une émission où un homme et une femme critiquaient des films à toutes les semaines à la télévision. J'ai... j'ai appris beaucoup, beaucoup moins. C'est peut-être... il y a peut-être des cours plus... plus secondaires que la philosophie qu'ils pourraient enlever puis remplacer par d'autres cours, comme vous avez parlé.

Jolis: Vous parliez d'"A Première Vue"?

Arsenault: (rires) Je n'osais pas nommer l'émission comme ça là, mais...

Jolis: Oh bien, nommons-la! (rires)

Arsenault: Nommons-la, nommons-la, faisons de la publicité!

Jolis: Ne nous gênons pas! (rires)

Cournoyer: (rires)

Jolis: Enfin!

Arsenault: Enfin, c'est ça, je voulais juste apporter... il faudrait peut-être...

Cournoyer: Bon, je veux savoir qui c'est qui faisait ça "A Première Vue".

Jolis: Hein?

Cournoyer: Qui c'est qui faisait ça "A Première Vue"?

Jolis: Bien, Chantal Jolis et René Homier-Voy... Homier-Roy...

Cournoyer: Ah! ah! c'est celle-là là!

Arsenault: J'aimerais dire que...

Jolis: C'est la super bonne émission!

Arsenault: ...il faudrait peut-être plus élargir le choix qu'on a dans l'éducation physique des sports qu'on pourrait faire et puis aller chercher d'autres cours un petit peu plus inutiles (sic) que de développer la pensée.

(95)

caisse, chantier

Cournoyer: Voilà... voilà c'est tout le temps dont on dispose aujourd'hui.

Jolis: T'as vu les jeunes quand on leur donne la parole, ils sont formidables.

Cournoyer: C'est ça.

Jolis: Moi, j'ai aimé ce qu'ils ont dit sur la philosophie.

Cournoyer: Tu vois!

Jolis: Quel bel enseignement! Moi, je commencerais même très tôt à enseigner la philosophie aux enfants.

Cournoyer: C'est ça. Alors, on va revenir avec...

Jolis: Ça t'intéresse de... oui, je le vois, oui...

Cournoyer: ...de la vraie philosophie...

Jolis: ... Je te remercie.

Cournoyer: ... La vraie philosophie, tantôt tu vas la faire avec...

Jolis: C'est ça.

Cournoyer: ...un conseiller municipal.

Jolis: Forcez-vous, tu sais, essayez de d'avoir une discussion avec les anciens ministres. Ça ne marche pas. Je parle. Il dit: "Bien oui, d'accord." 22

30

92.05.26 16:00 - MP 1450COL RG 4444 235043

06



L'actualité

Caisse, chartier

Revue hebdomadaire communautaire de la Presse

92 05 26 Page: 1 1450COL

SRC-R 12:24 LE MIDI 10

EXAMEN DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

Animateur:**Michel Lacombe****Entrevue:****Yvon Morin, prés. Conseil des cégeps**

Michel Lacombe: Le monde de l'éducation se prépare fébrilement à la... au grand ré-examen de l'enseignement et des cégeps eux-mêmes qui aura lieu à l'automne à Québec en commission parlementaire à l'invitation de la ministre de l'Enseignement supérieur. On a... on a parlé de toutes sortes de choses, y a toutes sortes d'évaluations de l'enseignement des cégeps, ça va des cours optionnels à la remise en question de tous les cours obligatoires, la nécessité d'une évaluation, d'une compétition entre les cégeps, la négation de cette nécessité-là, la nécessité de revenir à une formation générale plus ferme, plus constante, insister sur l'enseignement technique pour récupérer des élèves qui sont sacrifiés, semble-t-il, par la façon dont on a mis en place l'enseignement collégial depuis l'invention des cégeps. Le principal conseiller de la ministre, bien sûr, dans cette réforme, dans l'évaluation constante des cégeps, c'est le Conseil des collèges qui rend au niveau collégial les avis que rend le Conseil supérieur de l'éducation au niveau scolaire, le président du Conseil des collèges, M. Yvon Morin, est avec nous pour cette tribune téléphonique. Monsieur Morin, bonjour.

Yvon Morin:**Bonjour Monsieur Lacombe.****Lacombe:**

Monsieur Morin, si on commençait par la fin, vous... vous admettez, je pense, qu'y faut... y faut admettre une compétition entre les cégeps, y faut qu'y ait une évaluation qui vienne de l'extérieur, vous donnez, semble-t-il, là, dans votre mémoire, un grand rôle au ministre, au ministère lui-même et vous parlez aussi d'un organisme externe, là, qui aurait finalement pour fonction, est-ce que c'est bien de consacrer une espèce de compétition entre les cégeps, finalement.

Morin:

Vous savez que les cégeps ont eu une grande faiblesse depuis le début, ça a été son système d'évaluation.

Lacombe:**Voilà.****Morin:**

Étant donné qu'il n'y avait pas d'exams nationaux et que y avait pas beaucoup de corporations professionnelles qui accréditaient les programmes du cégep.

Lacombe:

Alors c'est pour ça qu'on a... on a dit, enfin vous vous souvenez du scandale qu'a fait la publication de l'article dans l'Actualité l'année dernière,

97

Caisse, chantier

un classement des cégeps par valeur qu'on a contesté fortement dans le monde de l'éducation, mais qui a forcé tout le monde à se poser des questions, est-ce qu'il ne faut pas admettre que la compétition entre les établissements est saine?

Morin: Oui. Vous savez que le système collégial, à la différence des universités et du cours secondaire, où il n'y a qu'un programme, au secondaire, on peut organiser des examens nationaux avec un programme, mais lorsque vous avez 140 programmes et puis avec la diversité des... des... des approches, avec des programmes cadres très très généraux, c'était impensable d'organiser des examens nationaux. Alors on a toujours pensé, depuis le début dans le rapport Parent, que les collèges auraient un système d'évaluation à trois acteurs. D'abord les collèges eux-mêmes, les professeurs doivent évaluer les apprentissages, les collèges doivent évaluer leur enseignement, doivent évaluer leur personnel, ce sont de très très grosses boîtes, ça, les collèges, vous calculez 5000 élèves, 400 professeurs dans un collège, c'est pas tout simplement des choses familiales, ça. Y a déjà là du contrôle qui se fait et dans chaque collège, il y a un conseil d'administration qui doit prendre ses responsabilités, le conseil d'administration formé de gens de l'extérieur. Bon, ça c'est le premier acteur, le collège. Y a un deuxième acteur qui est le ministère, qui a des responsabilités d'évaluation aussi, et dans le rapport du Conseil, nous rappelons ces responsabilités du ministère, qui doit publier des indicateurs. Bon, l'Actualité peut bien organiser des palmarès journalistiques, ça c'est une chose, mais des véritables indicateurs qui vont permettre aux collèges de se situer, de se savoir ce que ça vaut. Et puis...

Lacombe: Si je comprends bien, vous dites au ministère de jouer plus son rôle là-dessus, là, vous lui donnez plus d'importance pour l'avenir, là.

Morin: Dans les grands encadrements, il ne veut pas du tout abandonner du tout ses responsabilités, on lui rappelle ses responsabilités là-dessus. Il doit fournir aussi le financement pis l'aide pour permettre aux collèges de s'évaluer. Il peut organiser des examens témoins, ça veut pas dire, ça, de... de... donner des examens à la place des professeurs ou des collèges, mais pour voir si ça évolue, la connaissance en mathématiques, la connaissance en chimie, on peut le faire de façon... sur des échantillons. Bon. Y a un troisième acteur...

Lacombe: Mais... je... là-dessus... oui... alors... écoutez, je vous laisse finir avec votre troisième acteur et puis je reviens sur la réaction des collèges là-

98



Le ministère

caisse, chartier

BUREAUX DE COMMUNICATION DE L'ASSE

92 05 26 Page: 3

SRC-R 12:24 LE MIDI 10

dessus, oui.

Morin: Le troisième acteur, y a toujours été absent. Dans le rapport Parent on avait dit qu'on aurait des équipes de visiteurs qui iraient voir ce que les collèges font...

Lacombe: Des inspecteurs d'école!

Morin: Bah, c'est pas des inspecteurs, on appelait ça des visiteurs, bon, qui auraient été des experts, mais qui auraient rendu leur jugement public.

Lacombe: Mais enfin, quand... quand je vous parle d'inspecteurs d'école, j'accuse mon âge, là, mais effectivement ça serait ça, des gens qui iraient voir à quoi ça ressemble sur place.

Morin: Qui iraient voir, et puis qui rendraient... Ce serait au fond l'oeil du public...

Lacombe: Oui.

Morin: Qui, contrairement aux inspecteurs qui avaient... qui gardaient leurs résultats secrets...

Lacombe: D'accord.

Morin: Là ce serait rendu public.

Lacombe: Ce serait rendu public. Un organisme donc qui serait indépendant du ministère, d'une certaine façon.

Morin: Indépendant du ministère, et qui pourrait même voir aussi si le ministère fait aussi les bonnes évaluations, si y emploie les bonnes procédures, et puis si ça donne des bons résultats.

Lacombe: C'est pas vous, ça, c'est pas le Conseil des collèges, ça?

Morin: Bon, le Conseil des collèges a été créé pour ça en 1979, mais sauf que on n'a pas donné dans la loi constitutive du Conseil le mandat d'évaluer.

Lacombe: Ah bon.

Morin: Et là nous... nous analysons, nous, quels seraient les attributs et quelles seraient les responsabilités de cet organisme externe...

Lacombe: Voilà, alors vous voulez vous donner

99

caisse, chantier

ce rôle-là, mais vous avez fait une grande consultation parmi les collèges, on avait réagi très mal au classement de l'Actualité, bien sûr c'était une manoeuvre journaliste, là, et... et... et bon le monde de l'éducation est toujours prompt à nous dire que nous, les journalistes, on est trop superficiels, on va trop vite dans nos évaluations, c'est plus sérieux que ça, mais est-ce que vous me dites que ça a fait du chemin et que les cégeps sont actuellement prêts à accepter qu'il y ait une évaluation comparative?

Morin: Y a toujours des phénomènes de comparaison, vous savez que les indicateurs que la ministre a fait paraître y a quelques mois, vous êtes toujours comparé. C'est le cas du secondaire... vos élèves par rapport au collège voisin, mais sauf que l'Actualité, la méthodologie était quand même assez déplorable, parce que là on...

Lacombe: Mais, sur le plan des principes on l'admet maintenant?

Morin: Sur le plan des principes, les collèges n'ont pas eu le choix, c'était même dans... dès le début, y ont toujours eu des comptes à rendre.

Lacombe: Oui. Je comprends bien que... vous insistez beaucoup pour dire y faut que la réforme soit pédagogique, y faut que la réforme soit sur les contenus, c'est un peu... un peu comme disait Roland Arpin, hier, à ce congrès dont on va reparler tout à l'heure, là, où vous êtes tous réunis avec les community colleges du Canada, on n'a pas le temps de niaiser avec les structures, c'est la réforme pédagogique qui faut, y a des choses urgentes à régler. Vous avez pas un peu peur des intentions de la ministre? On a dit beaucoup que c'est le Conseil du trésor, finalement, qui avait provoqué cette commission parlementaire à l'automne prochain, parce que ça coûte très cher l'enseignement collégial.

Morin: Monsieur Lacombe, la ministre a démenti ça carrément à la commission... à la défense des crédits, à la commission parlementaire de la défense des crédits...

Lacombe: Oui.

Morin: Ce n'est pas du tout dicté par le Conseil du trésor, sauf que les grands changements vont se faire dans les programmes d'étude. La question des structures, c'est une question qui vient après...

Lacombe: Vous voulez améliorer la pédagogie, y a pas d'argent à sauver là, hein, ça va coûter plus cher,

caisse, chartier

Réseau de la communication de matin

forcément.

Morin: On va peut-être faire des économies aussi. Vous avez beaucoup d'élèves qui ne sont pas... qui sont mal orientés, y a beaucoup d'élèves qui échouent, y a beaucoup de déperdition à tous les niveaux et ça, ça coûte très cher. Lorsque... nous allons recommander, nous, pour les élèves qui sont beaucoup trop faibles, on les met pas dans n'importe quel programme et d'attendre qu'ils se... qu'ils échouent, avant... et pis les laisser traîner là, avant de leur signifier q'y seraient mieux ailleurs... le faire dès le début.

Lacombe: Alors, là-dessus, si je comprends bien, vous dites avec plusieurs des acteurs, là, du monde de l'éducation, collégiale particulièrement, vous dites qu'y faut faire deux opérations, la revalorisation de l'enseignement technique et insister sur la formation générale de base.

Morin: Et sur les programmes pré-universitaires aussi. C'est un très gros morceau, vous savez que dans tous les programmes il doit y avoir aujourd'hui une formation générale. Vous savez que l'individu doit être familier un peu avec de qui se passe dans le monde, d'être capable de... de... réfléchir, d'être capable de se poser des questions de morale et d'éthique, de connaître sa langue, connaître des langues étrangères, ça c'est ce qu'on appelle la composante de formation générale.

Lacombe: M. Arpin hier allait un peu plus loin en disant y faut enseigner la philosophie et non pas les idées.

Morin: Oui, M. Arpin... vous savez que dans notre rapport... d'abord nous nous rejoignons très bien, dans notre rapport nous parlons de grandes thématiques, et non pas tellement de disciplines comme telles. Lorsqu'on parle d'une formation général, il faut développer les valeurs morales et éthiques, ça peut être enseigné par la philosophie, ça peut être enseigné par d'autres disciplines aussi. Et nous ne parlons pas d'abord de disciplines, nous parlons de grandes thématiques qui composent ce qui est un homme cultivé, un homme qui est capable de s'épanouir dans la société du XXIe siècle.

Lacombe: Vous allez pas dans le détail des programmes, bien sûr, vous proposez des thèmes, si je comprends bien?

Morin: Nous proposons, pour la formation générale, des grandes thématiques, c'est bien sûr que

101

Caisse, chartier

demain ça va concrètement s'actualiser dans des disciplines.

Lacombe: Vous avez... vous avez... le point de départ de votre étude, si je comprends bien, c'est une espèce d'étude prospective de ce que sera le Québec de l'an 2000.

Morin: Ah oui.

Lacombe: Et vous dites il faut... il faut préparer les jeunes à faire des choix sur un système de valeurs et avec un esprit critique. Comment vous le voyez? Comment... quels instruments vous êtes-vous donné, là, comment voyez-vous le Québec dans 10 ans, dans 20 ans?

Morin: Ben nous avons... nous partons de l'idée suivante, pour préparer des priorités qui ont du sens, pour poser des changements de renouveau qui ont du sens, il faut absolument avoir une analyse... faire une analyse très lucide de ce que sera la société à terme d'évolution prévisible et souhaitée. Et là nous abordons la société, on a fait des analyses, des études, nous l'abordons sous quatre grands points de vue. Bon, d'abord du point de vue démographique, c'est extrêmement important de savoir que la société va vieillir, et ça, ça a des besoins de formation différents. On a aussi des perceptions de la formation de façon différente selon qu'on a une population qui est plus âgée ou moins. On constate aussi qu'y a un apport accru de l'immigration, y a diversité culturelle, apprendre à accueillir et à s'intégrer avec ces nouvelles personnes. Et pis on constate également, en termes d'évolution de la société démographique, que y a des très grandes disparités régionales qui sont en train de se créer. Lorsque vous voyez les exodes des jeunes des régions, mais tout ça, ça va avoir des conséquences demain au niveau de la consommation, au niveau de l'équilibre de la société, dans ces régions-là. On l'aborde au point de vue économique, les transformations profondes du marché du travail, même les secteurs... des secteurs entiers qui disparaissent et pis d'autre... de nouveaux secteurs qui se créent et aujourd'hui on ne travaille plus à la chaîne, c'est plus avec les bras, c'est beaucoup plus avec l'esprit, avec la technologie. Alors nous analysons tous ces aspects-là... Et du point de vue culturel, c'est absolument étonnant, les clivages ou les différences profondes qui se créent entre les gens riches et les gens pauvres, entre les gens qui ont accès à la culture pis ceux qui y ont pas accès. Et on ne fait pas de société forte en laissant se continuer des clivages comme ça ou des différences profondes.

Lacombe: Qui allez-vous bousculer pour... qui

102

caisse, charter

République du Québec - Gouvernement du Québec

faut-il bousculer pour aboutir aux transformations que vous souhaitez? Est-ce que c'est les habitudes créées par les conventions collectives des professeurs? Est-ce que c'est des habitudes administratives des cégeps? Est-ce que c'est le fonctionnement du ministère lui-même? Qui... qui serait le plus à bousculer?

Morin: Ben Monsieur Lacombe je vais vous dire que tous ceux qui n'auront pas la vision de ce que sera la société de demain et tous ceux qui auront pas une vision de l'éducation, d'une formation de qualité de demain, vont... sur un plan ou l'autre, se sentir bousculés.

Lacombe: Vous pouvez pas être plus pratique un peu, là, viser plus précisément?

Morin: Prenons la formation générale que nous avons actuellement, elle est assumée par des professeurs de français, de philosophie et d'éducation physique. Comme nous proposons, nous, d'élargir et d'introduire de nouvelles thématiques, c'est bien sûr que ces gens-là vont être bousculés. Les professeurs de philosophie et d'éducation physique. Bon. Lorsque nous parlons même de la formation technique, nous parlons maintenant de la faire par étapes, même d'organiser des formations courtes, d'organiser des stages, alors y a beaucoup de gens qui vont être bousculés, là, y seront obligés de faire de nouveaux apprentissages.

Lacombe: Pour le moment, c'est les professeurs d'éducation physique qui ont réagi surtout, ça semble un peu... enfin c'est un petit peu bizarre, c'est les professeurs d'éducation physique qui disent vous voulez réduire notre temps de moitié, c'est pas un bon message à envoyer à la société, surtout en cette période où l'écologie, l'environnement, la bonne forme, etc. devient importante. Qu'est-ce que vous faites de cet argument-là?

Morin: Mais... nous avons analysé les bienfaits de l'éducation physique, nous avons constaté que dans la plupart des systèmes nord-américains on fait de l'éducation physique obligatoire jusqu'en 12e année, donc nous recommandons, nous, de maintenir l'éducation physique en première année de collège comme valeur formative et puis on a des acquis quand même considérables, on a des équipements, on a des professeurs. Aujourd'hui on doit ré-instaurer une première année d'éducation physique, nous n'en n'aurions pas les moyens comme société, c'est un acquis, ça.

Lacombe: Oui.

Morin: Il faut situer ça maintenant dans la

103

caisse, chantier

perspective globale, l'éducation physique est obligatoire pendant tout le secondaire, le primaire et le secondaire, et si la personne n'a pas pu atteindre à ce moment-là encore des habitudes de vie, d'éducation, de santé, mais c'est pas en ajoutant quelques heures de plus que on va y remédier. Mais sauf que il faut habituer l'élève, pendant qu'il travaille intellectuellement pis de façon exigeante, à faire aussi des activités de... de... pour se dé-stresser et puis pour améliorer la forme physique et sa santé.

Lacombe: Alors, Monsieur Morin, on va aller en tribune téléphonique avec nos auditeurs sur cette vaste réforme de l'enseignement collégial qui va se... qui va se discuter à Québec à partir de l'automne prochain, enfin les éléments que vous avancez là, entre autres. Je voudrais vous poser une dernière question avant de recevoir les appels de nos invités au 596... de nos auditeurs, au 596-0875. Vous êtes actuellement réunis en congrès avec des représentants des community colleges du Canada, qui correspondent un peu, là, aux cégeps. Est-ce que... est-ce que les problèmes sont à peu près les mêmes partout?

Morin: Les visions actuellement de renouveau sont les mêmes, du moins d'après les grandes conférences que j'ai pu entendre jusqu'à maintenant. La question de donner une formation de qualité, une formation pertinente et formation qui donne des apprentissages transférables. Ça veut dire que on a pensé...

Lacombe: Sortir du mythe de la technologie définitive là qu'on apprend quand on est jeune et qu'on garde toute sa vie?

Morin: C'est ça.

Lacombe: Hum hum.

Morin: On a pensé qu'on faisait... on rendait service aux gens en les formant rapidement à un poste de travail et puis pour une industrie donnée. Vous savez qu'il y a presque 200 000 emplois qui ont été perdus au Canada depuis le mois d'octobre dernier, et beaucoup d'emplois structurels là-dedans, et les gens qui n'ont pas de formation générale, qui n'ont pas appris à travailler intellectuellement, qui n'ont pas appris à écrire puis à lire, même dans les technologies, ils sont terriblement démunis ces gens-là.

Lacombe: Ils ne sont pas capables de se remettre en cause et de réapprendre autre chose.

Morin: Ah! c'est très très vulnérables et très difficile.

104



Le Canada

caisse, chantier

RÉSEAU CANADIEN DE PRESSE

92 05 26 Page: 9

SRC-R 12:24 LE MIDI 10

Lacombe: Alors Monsieur Morin on va passer aux appels de nos auditeurs. Monsieur Morin, Monsieur Yvon Morin est le président du Conseil des collèges.

Narratrice: Pour atteindre Michel Lacombe et son invité, composez le 596-0875. Si vous appelez de l'extérieur de Montréal, composez le 0 (514) 596-0875, nous acceptons les frais d'appel.

Lacombe: Alors M. Strauss, à Outremont, Monsieur Strauss bonjour.

Strauss: Oui bonjour.

Lacombe: On vous écoute Monsieur.

Strauss: Alors quelques commentaires, c'est que... dans un premier temps, je veux parler de l'enseignement des langues au niveau collégial. Or, il se trouve que les étudiants qui sortent du secondaire, connaissent déjà à peine le français. Alors, est-il réaliste de penser qu'ils puissent apprendre des langues étrangères au niveau collégial?

Lacombe: Monsieur Morin.

Morin: Oui. Dans la formation générale, nous maintenons quatre cours sur une possibilité de seize, des cours de langue... de français ou d'anglais pour les anglophones. Et ça c'est un... c'est quand même une marge importante dans le... la composante de la formation générale. Mais nous voulons aussi introduire comme valeur de la formation, avec la mondialisation et les échanges, et puis avec la diversité des cultures dans lesquelles nous vivons, d'introduire aussi la connaissance de l'anglais mais pour l'équivalent de deux cours. Ou pour ceux qui maîtrisent très bien l'anglais mais qui sont déjà bilingues, d'avoir la possibilité d'apprendre soit l'espagnol, l'allemand ou le japonais ou une autre langue.... vivante.

Lacombe: Donc ça ne se fait pas, à votre avis, au détriment du français, et de toute façon il faudra que la réforme suive les niveaux précédents, au secondaire et au primaire, pour l'amélioration de la langue, j'imagine que c'est implicite dans ce que vous dites?

Morin: Tout à fait oui.

Lacombe: Oui. Alors Monsieur Strauss, ça vous va?

105

Caisse, chartier

Strauss:
également.

Oui. J'aurais une deuxième question

Lacombe:

Oui.

Strauss: Vous avez parlé de l'élargissement de la formation, c'est une formation plus générale, mais en quoi est-ce que vous voyez que les cours de science humaine pourraient remplacer adéquatement ce qui se fait déjà dans les cours par exemple de philosophie?

Morin: Nous avons parlé de thématique, alors les grandes questions contemporaines peuvent se faire par des disciplines, des sciences humaines, pourraient éventuellement aussi se faire par des cours de philosophie. Les grandes thématiques que nous abordons dans la composante de la formation générale, pour le moment, ce sont des cours à construire. Nous ne prenons pas tel quel un cours de philosophie ou un cours d'histoire. Ça pourrait même être des cours qui pourraient être préparés par des professeurs venant de deux ou de trois disciplines. On n'essaie pas ici d'initier l'élève à la philosophie ou à l'histoire ou à la géographie. On essaie de l'initier à des grandes thématiques contemporaines.

Strauss: Mais est-ce que ce travail il n'est pas déjà fait dans le cours de philosophie?

Morin: Probablement que la philosophie...

Lacombe: Hum hum.

Morin: ...elle touche aux valeurs morales et éthiques, et puis touche à telle, telle, telle chose. Mais, actuellement nous allons refaire ces cours-là, nous allons inviter le ministère et les collèges à refaire ces cours dans la perspective de la société de demain et dans la perspective des besoins de formation de demain.

Lacombe: Alors, voilà Monsieur Strauss, je vous remercie beaucoup de votre intervention. M. Martel, à Brossard. Monsieur Martel bonjour.

Martel: Bonjour.

Lacombe: On vous écoute Monsieur.

Martel: Oui, moi, ce serait un peu contraire à votre... aux intervenants, ce serait de améliorer et... la qualité technique, l'apprentissage technique contrairement aux matières générales. Parce que je trouve que...

Lacombe: Contrairement, vous voulez dire à la

caisse, charles

place ou... à la place... favoriser l'enseignement technique plutôt que l'enseignement général?

Martel: Oui c'est ça.

Lacombe: Ah bon! Pour tout le monde?

Martel: Parce que moi j'ai vu des jeunes là...

Lacombe: Oui.

Martel: ...qui décidaient de ne pas à aller au cégep, qui avaient lâché le cégep parce qu'ils trouvaient qu'il y avait trop de cours généraux (sic), qui voulaient apprendre un métier.

Lacombe: Oui mais voilà, on a un peu commencé à répondre à ça, Monsieur Morin, vous voyez, c'est une idée qui n'est pas morte, loin de là hein?

Morin: Oui oui tout à fait. Lorsqu'ils ont fait la consultation, il y a beaucoup de gens, des... des élèves qu'on a rencontrés puis des professeurs du technique, qui ne voyaient pas l'utilité de la philosophie puis même du français.

Lacombe: Hum hum.

Morin: Ils voyaient ça comme un corps étranger.

Lacombe: Ça va jusque là?

Morin: Oui. Et ce que nous recommandons, nous, c'est une formation générale, les cinq grandes thématiques que nous proposons, il va y avoir une variété aussi qui... c'est-à-dire ça va varier selon les programmes. Et nous voulons une formation générale qui soit beaucoup mieux intégrée à la spécialisation. Et ce serait un très mauvais service que nous nous rendrions comme société et puis comme projet de formation que de négliger la formation générale pour les élèves qui s'en vont au technique.

Lacombe: Ben alors Monsieur Martel, est-ce que ça vous convainc?

Martel: Ah! moi, non, ça ne me convainc pas vraiment parce que...

Lacombe: ...Ce que... ce que M. Morin disait tout à l'heure dans l'entrevue... entre autres que si on favorise un enseignement technique trop spécifique pour un

107

caisse, chantier

élève, qu'est-ce qu'il fait le jour où il est obligé de changer de métier, quatre ans, cinq ans ou dix ans plus tard?

Martel: Ah! je crois que ça c'est toujours quand on change de métier c'est également pour une autre technique souvent. Ce n'est quand même pas pour des buts philosophiques ou d'éducation physique.

Lacombe: Non, mais on peut avoir à apprendre des choses avec lesquelles on n'a absolument pas été familiarisé dans son premier métier?

Martel: Oui, mais si on a appris un premier métier, je crois que on n'a pas vraiment de problème à apprendre un second métier.

Lacombe: Bien voilà il y a une divergence là-dessus. Je vous remercie Monsieur Martel.

Martel: Bonjour.

Lacombe: M. Ménard, à Montréal. Monsieur Ménard bonjour.

Ménard: Bonjour.

Lacombe: On vous écoute Monsieur.

Ménard: Moi, je suis de ceux de la génération qui ont suivi un cours classique.

Lacombe: Hum.

Ménard: Et... bon, on sait que le cours classique c'était vraiment une formation générale...

Lacombe: Hum hum.

Ménard: ...beaucoup plus étendue que ce qu'on retrouve dans les cégeps maintenant. Et je crois que ça serait un juste retour, un juste virage de dire: ben oui... ça serait peut-être mieux que les gens aient une plus grande formation générale pour être capable de mieux s'adapter. Quand on sait que maintenant dans une carrière on peut changer, il y a des sondages qui disent que on peut changer jusqu'à six fois de carrière ou de champ dans lequel on travaille. Il faut vraiment être polyvalent maintenant, et non pas juste un spécialiste...

Lacombe: Ben voilà, mais c'est curieux, voyez-vous, vous vous succédez là. Il y a un M. Martel qui vient de dire exactement le contraire de vous, il vient de dire:

(108)

Caisse, Charles

...si on apprend un métier, on va être capable d'en apprendre un autre. Vous, vous nous dites que ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Ménard: Ben je pense qu'il faut plutôt encourager les capacités à gérer des changements que à se spécialiser vraiment juste dans un champ, ainsi on le voit avec les emplois, si ça tombe demain matin... qu'est-ce que je fais?

Lacombe: Donc revaloriser la culture générale, mais encore plus que ne veut le faire le Conseil des collèges si je comprends bien?

Ménard: Oui, quitte à rétrécir ou à raccourcir les programmes de spécialisation. Parce qu'on sait que dans les entreprises de toute façon, dans les grandes entreprises on forme aussi des gens, tu sais. Alors pourquoi s'hyperspécialiser dans des collèges, quitte à réapprendre d'autre chose dans certaines industries.

Lacombe: Hum hum.

Ménard: Pourquoi pas plutôt avoir les moyens d'aller chercher de l'information un peu partout.

Lacombe: Oui. Alors, mais Monsieur Morin, je ne pense pas qu'il soit question pour vous de revenir à l'enseignement des collèges classiques?

Morin: Non, non, non.

Lacombe: On n'ira pas jusque là?

Morin: Non, non, non. Vous savez que dans un programme de deux ans, il y a à peu près l'équivalent d'une année de formation générale. Mais ce que dit M. Ménard, vous avez tout à fait raison, tous les besoins que nous analysons, les besoins de formation, les besoins des entreprises vont beaucoup plus vers une... les besoins de formation générale et polyvalente que les formations très spécialisées.

Lacombe: Voilà, alors Monsieur Ménard, je vous remercie beaucoup!

Ménard: Merci!

Lacombe: M. Côté à Sherbrooke. Monsieur Côté, bonjour!

Côté: Bonjour!

(109)

caisse, châtier

Lacombe:

On vous écoute, Monsieur!

Côté :

Côté: Ben moi c'est que je trouve quand même drôle un peu, parce que moi c'est surtout par rapport au Conseil des collèges, moi j'ai toujours eu une certaine méfiance par rapport à cet organisme-là parce qu'on sait qu'il y a à peine dix ans, quand il y a eu le...le Con...le rapport du Conseil des collèges sur un certain...la réforme du rè...du règlement pédagogique au collégial, on a créé un ensemble de...d'attestations et de certificats au niveau collégial pour...qui finalement était fait pour s'adapter plus étroitement aux besoins des entreprises, aux besoins des employeurs, donc qui axait beaucoup plus sur une formation spécialisée et qui amenait les gens finalement à vraiment à apprendre un métier qui se retrouvait dans un employeur donné.

Lacombe:

Lacombe: Oui et alors vous ne croyez pas à la conversion du Conseil des collèges ou quoi?

Côté i

Côté: Ce n'est pas que je ne crois pas, mais je trouve ça quand même un peu étonnant que à peine dix ans plus tard, on revienne à la charge, c'est comme je trouve que ça crée une certaine forme de...ça crée en tout cas une certaine forme d'instabilité au niveau du régime collégial. Ce que je me méfie aussi, c'est que la plupart des fois où j'ai vu le Conseil des collèges se...se prononcer sur ce qui se passait au niveau collégial au Québec, il y avait toujours une certaine forme de tendance à vouloir rétrécir l'accessibilité et ce que je vois là-dedans, c'est qu'on parlait du fameux classement tout à l'heure et je sais que bon c'est sûr qu'au niveau, en tout cas je présume qu'au niveau des régions, au niveau des régions plus éloignées, ce sont les...les...des...des institutions qui vont être défavorisées par ce classement-là, ce qui fait que la personne qui habite, admettons comme moi j'ai fait mon...mon collégial au niveau de la région de l'amiante, bien si je...je me ramasse puis que je venais dans une région où le...le...l'institution collégiale est mal classée, je deviens comme obligé de m'exiler pour pouvoir aller dans un meilleur collège et ce n'est pas...peut-être pas évident pour tout le monde au niveau que ce soit monétaire, que ce soit économique ou pour des raisons de toutes sortes, ils pourront justement aller chercher le meilleur collège.

Lacombe:
Morin!

Alors voilà un argument, Monsieur

Morin:

Morin: Oui je voudrais rassurer M. Côté, je pense que la connaissance du Conseil des collèges, vous n'avez peut-être pas très, très bien lu tous les rapports qu'on a produits, la première grande qualité, la grande

caisse, chartier

RÉSEAU DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

valeur que nous défendons au Conseil des collèges depuis toujours, c'est la...la...l'accessibilité, c'est le Conseil des collèges qui recommande là qu'on crée des sous-centres, puis qu'on crée des antennes, puis qu'on crée des mesures pour aider les élèves et non pas de leur fermer la porte. Ça c'est...c'est courant, c'est une préoccupation constante du Conseil des collèges. Vous savez que le Conseil des collèges, c'est formé de citoyens et de citoyennes, ce ne sont pas des gens qui prennent les intérêts comme tel des collèges, ils prennent les intérêts des citoyens et des citoyennes.

Autre chose, concernant les...la formation trop pointue dont vous parlez, la formation courte, le Conseil des collèges défend et on a produit tous nos rapports dans ce sens-là, nous défendons la formation qui est vraiment une formation et non pas une...simplement une...un espèce de rapiéçage pour adapter la personne dans son emploi ou à son entreprise. Et vous allez voir que c'est le grand...le grand dilemme qu'il y a actuellement entre les ministères de la Main-d'Oeuvre qui s'occupent de...de donner les formations tout simplement pour adapter les employeurs...pas les employeurs mais les ou...les ouvriers, plutôt que de leur donner une véritable formation.

Lacombe: A...oui alors, Monsieur Côté, est-ce que ça vous rassure?

Côté: Ben c'est...je trouve que c'est de bien belles paroles, mais dans les faits je crois que les...les petits certificats qui ont été fondés à partir du milieu des années 80 ont servi justement à des formations courtes qui étaient très adaptées aux besoins de l'entreprise et non pas vers une formation générale et je pense qu'en plus, si on nous parle d'instaurer une certaine compétition au niveau des collèges, c'est très clair qu'on va essayer de restreindre le plus possible l'accessibilité pour garder que finalement une certaine élite au sein de...des étudiants et des étudiantes et non pas essayer de donner une formation générale et permettre à tout le monde de pouvoir cheminer là-dedans.

Lacombe: Alors, Monsieur Morin, rapidement.

Morin: Oui, Monsieur Côté, il faudrait quand même dire que le...la...l'évaluation que nous recommandons dans le rapport, je vous invite à le lire, c'est un texte qui est quand même accessible et il est facilement trouvable chez l'Editeur officiel, je vous invite à le lire, nous recommandons l'évaluation non pas pour comparer les...les collèges pu...publics, ce sont des collèges publics. Nous...nous recommandons de les évaluer pour

(11)

CAISSE, chantier

qu'ils puissent s'améliorer et qu'ils puissent bien se gérer. Alors ce n'est pas du tout pour...on n'est pas dans l'entreprise privée là, on est dans des organismes publics.

Lacombe: Alors, Monsieur Côté, je vous remercie d'avoir soulevé ces questions. On passe à Mme Michaud à Québec. Madame Michaud, bonjour!

Michaud: Bonjour!

Lacombe: Brièvement, Madame Michaud, le temps file.

Michaud: Oui, moi-même je suis étudiante puis je voudrais savoir, avec la réforme qui va se pro...les...qu'est-ce qui va se...se passer cet automne si les...la...l'opinion des étudiants, les premiers concernés vont être pris en...vont être pris en...en considération? Et il me semble que ça serait important parce que bon moi-même j'ai eu de la...j'ai eu des difficultés en sciences pures et puis je vois les étudiants en sciences humaines qui ne font presque rien au collège puis on a le même certificat, puis la...la...la marge entre les...les...l'étude à faire en sciences, puis les...les...en sciences humaines, c'est...c'est incroyable, puis moi je voulais soulever ces deux points-là, puis surtout est-ce que le...l'opinion des étudiants va être prise en considération?

Lacombe: Monsieur Morin!

Morin: La Commission parlementaire invite tous les citoyens et toutes les citoyennes, tous les groupes organisés ou non à aller s'exprimer, c'est ça qui est l'avantage d'une Commission parlementaire. Le Conseil des collège, lorsque nous avons fait notre consultation en 90 - 91, nous avons organisé des tables rondes, nous avons écouté les étudiants, nous avons rencontré les associations étudiantes et je pense que les grandes attentes et les grandes préoccupations des élèves qui exigent plus de qualité, qui exigent des meilleurs programmes, qui exigent plus de continuité, se retrouvent dans le rapport du Conseil.

Lacombe: Mais Monsieur Morin, il nous reste dix secondes, cette réflexion de cette étudiante là sur la différence entre les étudiants en sciences et en sciences humaines, on l'entend souvent ça.

Morin: Oui tout à fait et le Conseil aborde directement cette question, qu'on appelle la hiérarchisation des programmes, mais ça ne veut pas dire que le programme de sciences est nécessairement un très bon

caisse, chartier :

programme pour autant parce que les élèves qui sont les plus forts vont vers ce programme et ... nécessairement ils demeurent plus forts à la...à la...à la fin aussi.

Lacombe: Oui alors voilà, Monsieur Morin, ça fait beaucoup de questions qui seront examinées à l'automne. Merci beaucoup d'avoir été avec nous!

Morin: Merci, Monsieur Lacombe!

Lacombe: Bonne journée! A demain!

Morin: Au revoir! 26

30

92.05.26 17:09 - RML 1450COL RG 5548 235048

113

LE DEVOIR

LES 25 ANS DES CÉGEPs

cahier spécial



**Corporation des Bibliothécaires
Professionnels du Québec**

Corporation of Professional Librarians of Quebec

307, rue Ste-Catherine Ouest, Suite 320, Montréal (Québec) H2X 2A3 — Tél.: (514) 845-3327 — Fax: (514) 845-1618

Les bibliothécaires professionnels, aujourd'hui en congrès à Montréal, vous rappellent que la bibliothèque est au cœur de l'avenir du Cégep.

SOURCE LE DEVOIR

23 MAI 1992 Page 1 13

114

ÉDITORIAL

La solitude d'un scénario

LARGE VISION, propositions impeccables ou presque, pédagogie admirable : les deux ans de travaux du Conseil des collèges viennent de produire un projet de réforme capable de river leur clou aux charlatans qui, de leurs lointains rivages politiques ou économiques, voudraient aujourd'hui repenser l'éducation en se passant de la réflexion des éducateurs. Si les cégeps pouvaient être réinventés, selon le modèle dévoilé jeudi dernier, le Québec se rait en droit d'espérer.

Mais voilà un bien grand « si », en même temps que le plus fort reproche qu'on puisse adresser à ce valeureux Conseil. Ses travaux ont écarté d'emblée toute hypothèse que le véhicule cégep soit irréparable, et qu'un autre puisse faire beaucoup mieux. Son scénario est tout fin seul, vulnérable, fermé. D'entrée de jeu, le Conseil a décreté qu'il ne ferait pas de bilan des 25 années des collèges d'enseignement général et professionnel, créés en 1967. D'entrée de jeu, il a donc adopté la conclusion qui apparaît 357 pages plus loin : « le Conseil est convaincu qu'il y a lieu de faire l'économie d'un débat sur l'existence de l'enseignement collégial et des collèges (...) »

L'économie pourrait avoir été coûteuse, car il faudra bien que le débat se fasse un jour. Le cégep a livré de belles marchandises, nul n'en doute. Il a animé des régions, innové en matière d'enseignement et de recherche, élargi et démocratisé un accès à peu près inexistant à l'enseignement postsecondaire. Mais il a aussi flanché sur des choses essentielles, des objectifs premiers qui lui avaient été assignés en 1967. Prenons trois mesures, connues. 1) 40 % de ceux qui s'y inscrivent abandonnent ou échouent en cours de route. 2) Un maigre tiers des diplômés effectuent le parcours collégial dans les délais prévus — de deux ou trois ans selon le secteur — malgré les faibles exigences des programmes. 3) Les cégeps devaient accueillir majoritairement des inscrits à l'enseignement professionnel, plutôt qu'à l'enseignement préparatoire à l'université, et n'y sont jamais arrivés. Depuis 25 ans, ils vivent dans l'obsession des problèmes de leur majorité, les étudiants inscrits au « pré-universitaire », et la formation professionnelle, si cruciale pour l'avenir du Québec, est leur parent pauvre.

Ce ne sont pas des raisons suffisantes pour les bazzarder. Mais ce sont des raisons suffisantes pour faire le débat. Nous nous sommes peut-être trompés en 1967. Et nous ne pouvons décider de poursuivre cette expérimentation perpétuelle en nous fondant simplement, comme le suggère le Conseil, sur des indicateurs impressionnistes comme « l'ouverture » que les cégeps manifesteraient aujourd'hui à l'égard du changement, ou les « espoirs renouvelés » que formulerait aujourd'hui « les individus et les organisations de tous genres ». Certes, on ne se surprendra pas que le Conseil des collèges n'ait pas osé

lancer un débat qui aurait pu à la limite scier la branche de ses commettants. Mais il est utopique de penser en faire « l'économie ». La ministre de l'Enseignement supérieur, madame Robillard, plus réaliste, le reconnaît en prévision de la commission parlementaire qui devrait prendre le relais l'automne prochain.

Si les cégeps devaient survivre, ce qui reste donc à voir, on ne saurait toutefois trouver meilleure façon de les réformer qu'en suivant généralement les pistes que formule le Conseil des collèges. Le chambardement à la fois de l'approche et des contenus des programmes, il faudra en passer par là.

Contrairement aux modes réformatrices de l'heure, le Conseil croit que tous les cégepiens, qu'ils se dirigent vers

Le Conseil des collèges veut une réforme qui exigerait une révolution

l'université ou vers le marché du travail, ont d'abord besoin d'une solide culture générale, et d'outils intellectuels pour la conserver et l'enrichir. On pourra chicaner, et on ne s'en privera pas, sur sa proposition de formation générale élargie, commune et obligatoire

— sauf pour les arts et les mathématiques que des êtres intelligents, croyez-le ou non, ne trouvent pas essentiels à la culture personnelle en cette fin de siècle ! Mais le maigre tronc commun de cours actuellement obligatoires dans les cégeps, la trilogie langue première-philosophie-éducation physique, avait coupé leurs programmes du meilleur de la tradition collégiale nord-américaine des *liberal arts*, beaucoup plus large et exigeante. Nos malheureux résultats commandaient d'y revenir.

Ce fondement assuré, le Conseil propose ensuite moins de revirements que de resserrements pour les besoins spécifiques à l'enseignement pré-universitaire et à l'enseignement professionnel, où il veut partout rehausser les exigences, amener les étudiants à travailler plus et mieux.

On doit surtout saluer ici l'importance qu'il accorde à l'orientation et à l'encadrement des étudiants, ce mal profond des cégeps, dont ils héritent d'écoles secondaires en crise. Dans la mesure où le gouvernement du Québec refuse de s'attaquer à la réforme autrement plus urgente de l'enseignement secondaire, le cégep se trouve forcé de réparer les dégâts. Le Conseil propose, par exemple, une session de « mise à niveau » des éclopés du secondaire, qui se présentent au cégep avec un diplôme acquis à l'usure, et qui sont incapables de s'adapter d'emblée aux exigences de l'enseignement collégial. C'est à l'entrée aussi qu'on devrait immédiatement réorienter vers l'enseignement technique une bonne partie des désorientés. Il vaut mieux créer cette antichambre qui opérera une certaine sélection, que de maintenir une fausse égalité de départ, qui tire ensuite les exigences vers le bas, au rythme des étudiants les moins bien préparés.

LE DEVOIR (suite)

Tant au plan de l'évaluation que de la gestion, le rapport choisit des avenues fécondes. Les établissements devraient retrouver, pour la gestion de leurs ressources matérielles et humaines, une marge de manœuvre que l'idéologie égalitariste des années soixante avait bannie. Mais on ne saurait leur laisser la bride sur le cou sans prévoir d'efficaces mécanismes de surveillance, d'où notamment la nécessité de renforcer l'organisme d'évaluation « externe » qui a réussi, via le Conseil des collèges, à s'insérer timidement dans le réseau.

Reconstruits selon les lignes directrices du rapport, les cégeps redeviendraient un projet très crédible, enthousiasmant même. Mais nous nageons ici dans une utopie bridée d'avance, bien plus qu'elle le fut en 1967. Car tout repose, dans la proposition du Conseil des collèges, sur une refonte majeure des programmes. Et s'il est une chose que le réseau collégial a démontré clairement, depuis 25 ans, c'est qu'il en est à peu près incapable. À l'enseignement pré-universitaire, le plus mal en point, on a entrepris et raté entièrement la révision du programme des Sciences de la nature, et il a fallu plus de dix années cauchemardesques (1978-1989) pour arriver à une entente sur de faiblards amendements au programme de Sciences humaines, dont la mise en oeuvre tarde toujours. La machine est lourde, conflictuelle, paralysante, elle bloque le changement avant son amorce. Et pourtant, le Conseil affirme qu'il faudra réinventer le cégep d'ici cinq ans !

« La révision du processus de gestion des programmes constitue une condition essentielle pour la rénovation de l'enseignement collégial », dit suavement le rapport. En effet. Mais on peut sans danger prédire que revoir ce « processus », dont la lourdeur protège tant d'intérêts bien établis, sème la zizanie de haut en bas et de long en large dans le réseau. Adieu réforme, nouveaux programmes, et cégeps réinventés, s'il faut d'abord passer par ce cul-de-sac. À moins que la ministre, qui ose penser à une nouvelle loi des cégeps pour le printemps prochain, agisse d'autorité et mette en quelque sorte le « processus » en tutelle. Derrière des circonvolutions langagières très cégépiennes, c'est ce que laisse vaguement entendre le Conseil incapable, cette fois, de faire entièrement l'économie du débat.

Autrement dit, il faudrait passer par une révolution pour aller à la réforme. On voit mal, dès lors, pourquoi il fallait priver la réflexion d'autres scénarios de révolution.

LISE BISSONNETTE

25 ans, le temps du risque

LES CÉGEPS auraient pu célébrer de façon moins troublante leur vingtième anniversaire, ce point culminant de la jeunesse. Ils auraient pu pavouser, se complaire, faire de leur histoire une épopée, car elle le fut, il n'y a qu'à imaginer la charge créatrice derrière les nombres : en 1967, année un, le Québec comptait 12 « collèges d'enseignement général et nouveau », ces hybrides appellés les « cégeps ». 14 000 étudiants les fréquentaient. En 1992, 125 000 étudiants se retrouvent dans 46 cégeps. Il y a eu, et souvent, des miracles.

Mais le tournant de leur premier quart de siècle, les cégeps le marquent plutôt en se remettant radicalement en cause. Le Conseil des collèges publiait il y a deux jours un rapport majeur, qui reboute toutes les pierres. La ministre de l'Enseignement

d'étudiants qui se préparent à fréquenter l'université — l'enseignement général — et de ceux qui se dirigent directement vers le marché du travail — l'enseignement professionnel. Symbole du brassage des classes sociales, du rôle quasi-révolutionnaire qu'avait assigné aux collèges l'utopie servante des années soixante, le tronc commun pourrait avoir vécu. Si tel est le cas, que restera-t-il des cégeps ?

Tout ce brame-bas s'est imposé de lui-même. En décidant de se doter d'institutions collégiales originales, dont il n'existant pas d'exemple en Amérique du Nord, le Québec se condamnait aux essais et erreurs. Aujourd'hui, il est temps de rectifier le tir. Les réformateurs les plus radicaux, qui n'auraient même pas eu droit de parole il y a quatre ou cinq ans, remettent aujourd'hui en cause le grand pari des cégeps, leur fierté devenue leur obsession, la cohabitation

d'étudiants qui se préparent à fréquenter l'université — l'enseignement général — et de ceux qui se dirigent directement vers le marché du travail — l'enseignement professionnel. Symbole du brassage des classes sociales, du rôle quasi-révolutionnaire qu'avait assigné aux collèges l'utopie servante des années soixante, le tronc commun pourrait avoir vécu. Si tel est le cas,

que restera-t-il des cégeps ? Sans écarter la possibilité que leur existence même soit en cause, la ministre met avec raison des bémols, on le verra dans l'entretien qu'elle nous a accordé pour ce numéro spécial. Avant de toucher à la structure, dit-elle, il faut travailler à fond les contenus, évaluer objectifs et moyens. Et à l'encontre du courant qui cherche aujourd'hui à annexer l'éducation aux fonctions économiques pures, donc à l'arrimer d'abord aux

exigences du travail, elle braque le réflecteur sur la culture générale. C'est là, on ne le rappellera jamais assez, la mission première du cégep, que de donner au jeune citoyen ce supplément de « lunettes » sans lequel la vie n'est qu'un étroit couloir, aux fenêtres obscures. Commencer par là, c'est assurer au débat intelligence et fertilité.

Il vaudrait mieux, la CSN le rappelait cette semaine, revenir l'ensemble d'un système d'éducation qui cherche aujourd'hui à se recoller par morceaux. Mais les cégeps sont peut-être en train de donner le coup d'envoi. Chez eux et autour d'eux, on a aujourd'hui le courage de poser mille questions hier encore interdites. C'est le meilleur témoignage de leur vitalité. Si on n'a pas le goût du risque à 25 ans, on ne l'aura jamais.

— *Lucie Bissacnette*

LUCIENNE ROBILLARD

Pour une autopsie complète et sans merci

Isabelle Paré

À L'HEURE de la fête, la ministre Lucienne Robillard a décidé d'ajouter celle des bilans. Sa commission parlementaire annoncée, elle affirme que l'autopsie des cégeps sera complète et sans merci. Son grand livre est ouvert à toutes les propositions, sans restriction aucune.

Celle qui tient la barre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science depuis moins de deux ans ne fait pas les choses à moitié. Les 25 ans des cégeps pointaient à peine à l'horizon, qu'elle s'empressait l'an dernier de commander un bilan de santé, double de solutions d'avenir.

Huit mois plus tard, son projet était inscrit en tête de liste du discours inaugural à l'Assemblée nationale, et une commission parlementaire insérée au calendrier politique.

Après avoir lancé pareille locution sur les rails, la ministre ne se contentera pas de faire une simple randonnée de reconnaissance. L'heure est à la discussion. Tout est sur la table.

Tout, affirmait-elle encore en entrevue au DEVOIR. Pourquoi ? Parce le grand pupitre du réseau collégial inauguré en 1987, resté fermé depuis, est bien poussiéreux. Pour preuve, renchérira Mme Robillard, les cégeps ont même vécu 17 ans avec un régime pédagogique d'un règlement transitoire qui n'a été adopté de façon définitive qu'en 1994 !

Bref, le temps n'est plus aux incertitudes et le marché du travail

lever plus du fourreau-tout que d'un quelconque cursus s'abreuvant aux sources de la culture fondamentale.

La ministre ira-t-elle jusqu'à revoir l'importance donnée à la philosophie, au français ou l'éducation physique ? « Je suis prête à mettre tout ça sur la table », assure-t-elle. Même dans les programmes pré-universitaires, plusieurs élèves entament leurs cours sans plan d'études. Les programmes offerts sont trop restreints, ou trop vagues. De plus, l'objectif visé par le rapport Parent d'inscrire 60 % des étudiants dans le secteur technique fait toujours défaut.

« Qui cela parle que les programmes techniques, aux structures rigides, s'érigent en sortes d'inaccessibles pour les adultes qui travaillent à temps partiel. Voilà pour les écueils, voyons maintenant jusqu'où la ministre est prête à aller pour éviter la multiplication de nouveaux naufrages.

Certains vont jusqu'à remettre en question l'existence des cégeps, préférant voir renaitre des instituts techniques pour le secteur professionnel, et créer des collèges universitaires pour embrasser le secteur général.

En matière d'accessibilité, les cégeps ont donné des résultats géographiques qu'on ne peut nier. Pourra-t-on ouvrir des collèges universitaires dans tout le Québec ? Je pose la question, mais je suis prête à faire le débat. Je ne suis absolument pas fermée », affirme-t-elle.

Quand à l'épineux problème des frais de scolarité que ramènera sur le tapis la commission parlementaire, Mme Robillard croit qu'on ne

pourra l'éviter. « Je veux que ce débat se fasse en dehors d'un contexte budgétaire, car la gratuité est lié à un principe, à une valeur qu'il faut regarder. On a fait pas de géants depuis 25 ans au Québec. Mais 25 ans, c'est court. Nos acquis sont encore fragiles, je voudrais qu'on redégage un consensus social sur ça », confie celle qui n'a visiblement pas le goût de faire cavalier seul si son gouvernement l'amenaient sur ce terrain.

De toute façon, l'imposition de frais de scolarité, souvent évoquée pour stimuler les études à temps plein, ne doit pas être vue comme une panacée, croit la ministre. « C'est trop facile de penser que de faire payer les élèves est LA solution ».

Mme Robillard est tout aussi tiède à l'année supplémentaire « transitoire », pronée par le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des collèges, pour orienter les élèves désorientés ou aux prises avec des difficultés scolaires.

Du côté du secteur technique, si les même lacunes sévissent au plan de la culture générale, la ministre n'en revient de changements au plan académique. Mais, l'ombre d'un sérieux ménage administratif plane sur les 130 programmes existants.

Les quatre cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean offrent un DEC technique en informatique et ont tous des difficultés de survie, donne-t-elle en exemple. Et ce n'est pas un cas unique. Il y a une rationalisation des programmes techniques à faire ».

Quant à l'évaluation, devenue son cheval de bataille depuis que le classement des collèges est sur toutes les lèvres, Mme Robillard se

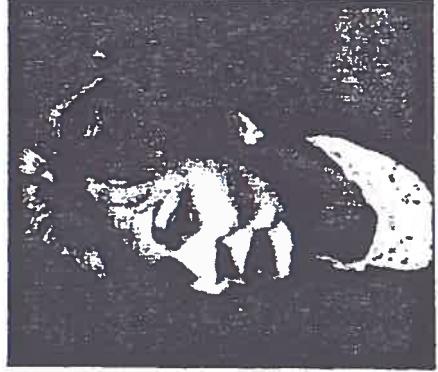


PHOTO JACQUES GREENIER

Lucienne Robillard

dit, encore là, prête à faire de petites révoltes. D'accord pour la création d'un organisme externe d'évaluation, mais seulement si tous les mécanismes existants ont été utilisés à 100 %.

« Dans le fond, moi j'ai fait le pari que le mécanisme actuel n'avait jamais été utilisé au maximum. Avant de mettre un 'x' dessus, utilisons-le avec tout ce qu'il permet », avance-t-elle prudemment.

S'il y a ça et là quelques résistances, le grand cahier ministériel semble bel et bien prêt à accueillir toutes les avenues à quelques mois de la grande réflexion sur les cégeps. Toutes, sauf une.

Accusée par plusieurs d'entamer

un travail à la pièce en braquant son objectif sur les seuls cégeps, la ministre rétorque qu'une commission tous azimuts sur l'ensemble des ordres d'enseignement a vite été écartere de son esprit. Efficacité obligée.

« Envisager une décision globale sur l'éducation, ça aurait voulu dire un échéancier de sept ou huit ans, ça nous mènerait à l'an 2000. C'est du moins ce que me dit l'expérience. Est-ce qu'on peut vraiment se permettre ça en éducation ? »

Le défi de s'adapter à une société en mutation

Isabelle Part

PEU IMPORTE la direction que prendra la réforme des cégeps, ces derniers devront rester souples, malléables et capables de se mouler à une société en constante évolution.

Voilà, selon M. Yves Sansouci, président de la Fédération des cégeps, le plus grand défi qui attend le réseau collégial de demain. Comment parvenir à mettre sur pied un système qui puisse tenir tête aux contretemps socio-économiques et au rythme effréné des changements technologiques.

« Ce qui me préoccupe le plus, c'est qu'on parvienne à proposer un système qui répondra à l'environnement futur, alors qu'on vit dans un monde constamment en mutation. Demain est déjà là », affirme celui qui préside la Fédération des cégeps depuis 1990.

Pour l'heure, s'inquiète M. Sansouci, la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps annoncée par la ministre Robillard ne touche à touchois que le réseau collégial. Ne faudrait-il pas revoir tout le système d'éducation, les niveaux d'enseignements étant intimement imbriqués les uns dans les autres ? Interroge-t-il.

Mais maintenant que le cadre du débat, même partiel, est tracé, la Fédération entend présenter sa vision du rôle que devront jouer les cégeps de l'an 2000 et à quelles demandes ils auront à répondre. Car, estime-t-on du côté collégial, les cégeps doivent d'abord être perçus comme des entreprises sociales,

prêtes à servir les intérêts de leur communauté.

Plus qu'une institution d'enseignement, le cégep doit être vu comme un acteur important par la société toute entière et c'est peut-être là son plus gros défi, croit M. Sansouci.

« Une des conditions pour que le cégep change, c'est que la vision de toute la société à l'égard des collèges évolue. Pour cela, il va falloir une ouverture d'esprit de la part des éducateurs, des entreprises, des organismes sans but lucratif et de tous les individus qui jouent un rôle important dans la société. L'effort ne peut venir que des collèges », insiste-t-il.

Car pour l'instant, le plus grand ennemi du cégep, c'est l'atitude, le désintérêt général, qui prévaut à son égard. Doublez-le tout d'une culture qui ne glorifie pas l'effort, encore moins l'effort intellectuel, et vous avez là toutes les conditions d'une démobilisation générale.

Le cégep de demain aura donc la lourde tâche de revitaliser la formation fondamentale, d'inviter les jeunes à rééchir, à s'adapter, à se surpasser. Car au moment où, sur toutes les lèvres, on parle de qualité totale, affirme M. Sansouci, notre société lance un message contradictoire en incitant à la loi du monde effort et aux solutions toutes faites.

« Or, un diplôme de cégep, ça ne se 'zappe' pas ! Si on continue à diminuer nos exigences en fonction du temps consacré aux études par les étudiants, on court vers la catastrophe », met en garde le président

dent de la Fédération.

De façon concrète, tout cela suppose que les collèges devront resserrer leurs exigences, donner d'abord une solide formation de base et fixer toute forme de formations supercalibrées, vulnérables aux moindres variations socio-économiques.

Et si les besoins de la société doivent passer par la formation d'un plus grand nombre de techniciens spécialisées, il faut à tout prix assouplir la structure des DEC techniques, d'abord en facilitant leur accès aux adultes par un horaire à temps partiel, ou en instaurant la formation « discontinu ».

Quand à la formation pré-universitaire, M. Sansouci n'entrevoit de solutions au laisser-aller actuel qu'en promouvant haut et fort les études à temps plein. Les gares de triage et d'attente que sont devenus les programmes généraux doivent céder la place à des curriculum plus solides. M. Sansouci se demande même si le bloc actuel de cours complémentaires, devenu un fourre-tout qui ne colle plus aux exigences de la formation fondamentale, doit être maintenu.

« Quant aux cours obligatoires, le débat n'est pas fait. Mais il est certain que devrons adapter ces cours aux priorités d'aujourd'hui », soulève le président de la Fédération.

Enfin, poursuit-il, le rythme actuel des abandons, des échecs et des changements de programmes qui entraînent des pertes de temps et d'argent incalculables tant pour la société que les élèves, pourrait être ralenti par une année d'adaptation

tation et d'orientation pour les indicateurs.

Mais tous ces éléments ne pourront être mis en oeuvre sans qu'il n'y ait de changements dans le mode de gestion des grandes institutions que sont les cégeps. À l'heure actuelle, les relations de travail se règlent aux quatre ans à Québec, précise M. Sansouci. Pour effectuer le virage de bord dont on parle, il faudrait plutôt que l'organisation du travail soit basée sur un réel partenariat à l'intérieur, juge-t-il.

Dans la même ligne d'idée, la Fédération revendique plus que jamais la décentralisation de la gestion des programmes pour donner à chaque collège la marge de manœuvre administrative, technique ou financière qui permette de tenir compte des « couleurs locales ».

« La dépendance engendre la médiocrité. Les cégeps ne veulent pas décider seuls mais veulent avoir plus de possibilités qu'à l'heure actuelle. On ne peut parler d'imputabilité sans responsabilités », insiste M. Sansouci.

Quant à l'évaluation, sujet on-ne-peut-plus délicat depuis un an, les cégeps se font maintenant à l'idée qu'un regard neutre doive jeter un coup d'œil sur ce qui se fait à l'intérieur de leurs murs. Dans le même esprit que ce que prône le Conseil des collèges, la Fédération opie en faveur d'une évaluation faite par un organisme externe, composé d'acteurs provenant de tous les milieux. « Et on ne veut surtout pas être majoritaires là-dedans », souligne Yves Sansouci.

Même si l'heure des bilans est

plutôt rude pour les cégeps, il ne faut pas pour autant tomber dans le pessimisme à outrance et faire faire des acquis et réussites des 25 dernières années, ajoute l'interviewé. D'ailleurs, la Fédération des cégeps a la ferme intention lors de la Commission parlementaire de mettre en valeur ces forces, et de les préserver envers et contre tout. Ensuite, on abordera les grandes questions fondamentales qui sont la réforme des programmes, l'évaluation et le financement, notamment la question des frais de scolarité que ramène chaque période d'austérité budgétaire.

Avant de parler de frais de scolarité, il va falloir en savoir davantage sur tous les coûts reliés à l'enseignement collégial, fait valoir Yves Sansouci. Il faudra se comparer avec les autres systèmes d'éducation, penser à des solutions intermédiaires. Tout cela est une question assez complexe qui ne se réglera pas avec une solution unique.

Bref, le remue-ménage que promet la Commission parlementaire mènera sans aucun doute à des changements majeurs, croit le président de la Fédération des cégeps, mais certainement pas au sboblement du réseau collégial.

Ce dernier n'endosse d'ailleurs nullement les hypothèses apocalytiques qui font état de la disparition des cégeps.

« Je crois qu'un exercice comme celui-là va entraîner des ajustements importants, mais va aussi mettre en relief toute l'importance de conserver le réseau collégial. »

Une formation générale solide pour tous

Isabelle Paré

NLIVRANT son rapport cette semaine sur le renouveau des cégeps, le Conseil des collèges ouvrira le bal à un branche-bas intensif qui n'aura de cesse jusqu'au terme de la Commission parlementaire qui traînera sur l'avenir du réseau collégial.

La brèche de quelque 400 pages déposée jeudi par l'organisme aiguise en fait des solutions qui seront avancées, puisqu'elle résulte d'une consultation tenue depuis 1990 auprès de quelque 400 personnes du milieu de l'éducation.

Aussi, si le pavé adopté à l'unanimité par les treize membres du Conseil des collèges a de quoi surprendre, il donne surtout un avant-goût de l'ampleur des remèdes que présentera l'ensemble du milieu lors du processus gouvernemental. Bref, le Conseil, après un an de travail ardu, affiche dès à présent

ses couleurs. D'emblée, il tranche en faveur d'un enseignement revu et corrigé, résolument tourné vers l'avenir, ajusté à l'heure des horloges modernes.

Inspiré des valeurs promulguées par la société québécoise, des défis qui jalonnent le prochain siècle, le Conseil plaide pour une formation plus serrée, plus exigeante, pertinente, large et ouverte. Les programmes actuels nagent trop souvent en pleine confusion, estiment-on.

En fait, le Conseil lance un cri unanime en faveur d'une formation fondamentale pour tous et à tous niveaux.

C'est pourquoi, explique M. Yvon Morin, président du Conseil des collèges, il faut réconsiderer les choix faits il y a 25 ans et revoir la nature du curriculum imposé aux élèves.

« Nous pensons qu'il faut réorienter la formation fondamentale en fonction de la lecture que nous faisons de la société d'aujourd'hui, c'est pourquoi nous proposons des grands thèmes inspirés des humanités. Peut-être y a-t-il un poids démesuré accordé à la philosophie ou à l'éducation physique à l'heure actuelle ? », fait valoir le président, dont le conseil a entrepris sa démarche sans demande officielle du ministère.

En fait, les grands thèmes proposés pour guider les cours obligatoires au cégep — la littérature, la

abaisser leurs exigences. Il faut rompre ce cercle vicieux », avance M. Morin.

Développer une véritable culture de la réussite, voilà le credo du Conseil. Un credo qui suppose des solutions draconiennes comme des modes de dépistage des décrocheurs potentiels et l'ajout d'une ou deux sessions supplémentaires de mise à niveau pour les plus faibles.

On croit même que l'allongement du calendrier scolaire et sa révision complète pourrait être l'une des voies vers la réussite.

Autre point majeur, les cégeps devront dérouler le tapis rouge aux adultes, souligne le Conseil. Les nouvelles exigences du marché du travail supposent que la mission d'éducation permanente des collèges soit prise au sérieux et s'accompagne de programmes offrant un diplôme reconnu, ainsi qu'une formation fondamentale.

Quant à l'évaluation, le Conseil est d'avis que les cégeps ne pourront s'en débrouiller, et devront maintenant « rendre des comptes ». À ce titre, on propose la création d'un organisme externe qui aurait pour mandat de jauger les programmes,

des programmes techniques à rabais », met en garde le président du Conseil.

Quant aux programmes pré-universitaires, qu'on estime pas assez exigeants, inégaux et trop généraux, le Conseil croit qu'il faut les rendre plus spécialisés, tout en élargissant le secteur de formation générale qui les compose. Selon M. Morin, les profils doivent être resserrés, pour mettre fin à ces programmes qui ne sont plus que d'immenses salles d'attente vers l'université.

Une des faiblesses actuelles du système fait en sorte que les élèves forts se concentrent vers le secteur des sciences naturelles, et ceux qui y sont refusés l'ambinent dans le secteur des sciences humaines. Or, tous les programmes pré-universitaires se doivent d'être aussi exigeants.

« Pour nous, c'est une solution au problème de la motivation. Car moins on exige d'eux, plus les élèves se abandonnent et échouent. Il faut encadrer les élèves, leur proposer des choix précis. Aujourd'hui, plusieurs travaillent à temps partiel, ce qui incite les professeurs à

concrets ayant accès au marché du travail rapidement et puissent terminer plus tard leurs études. Car les taux d'abandon sont très élevés. On ne veut pas pour autant créer

Le Conseil des Collèges tranche en faveur d'un enseignement revu et corrigé, résolument tourné vers l'avenir, ajusté à l'heure des horloges modernes.

les cégeps et les apprentissages, et de faire rapport au ministère chaque année. « Cela pourrait supposer la comparaison des programmes de divers cégeps par des tests uniformisés », cite en exemple M. Morin.

Mais une des pierres angulaires du rapport vise cette fois la gestion des cégeps. Pour le Conseil, il va de soi que ces dernier devront avoir en main les rênes pour mieux gérer leurs ressources humaines et leurs programmes. Fini l'entièvre centralisation à Québec, les cégeps devront pouvoir décider du contenu local de leurs programmes et à l'organisation du travail localement. « Il faut particulariser et responsabiliser les cégeps », soutient Yvon Morin.

Enfin, toutes ces mesures ne sau-

raient réussir si on décide de les appliquer mollement, par bribes. En fait, plusieurs d'entre elles ne commandent pas d'augmentation des budgets actuels mais plutôt leur redéploiement, avance le président du Conseil.

« Mais tout cela ne pourra être mis œuvre que s'il y a rapidement

une mobilisation générale de tous les acteurs du réseau », conclut M. Morin, d'avis qu'une transition non-chalante serait mortelle. Malgré l'ampleur des changements proposés, le Conseil ne juge pas pour autant qu'il faille tout saborder et remettre les cégeps sur la table à dessin. Réactualiser d'accord, mais faire disparaître, jamais.

Le renouveau des cégeps

Points saillants du rapport du Conseil des collèges

- Un parti pris général pour une formation fondamentale exigeante, pertinente, large et reconnue, réajustée à la société d'aujourd'hui.
- Changement au bloc actuel de cours obligatoires de français, de philosophie et d'éducation physique.
- On prône plutôt un bloc obligatoire de formation générale axé sur cinq grands thèmes : la langue et la littérature, les valeurs éthiques et morales, les langues modernes, les grandes questions de société et la culture scientifique et technique.
- Réduction de moitié du nombre cours obligatoires en philosophie et en éducation physique.
- Les cours des programmes pré-universitaires devront être plus spécialisés.
- La moitié des cours seront réservés à la formation générale dans les programmes pré-universitaires.
- Le tiers des cours seront réservés à la formation générale dans le secteur technique.
- Recrutement intensif d'élèves pour le secteur technique.
- Prolongation du calendrier scolaire pour permettre le travail hors cours.
- Accent sur les stages en milieu de travail dans le secteur technique.
- Réduction à deux ans de certains programmes techniques et alternance travail-études.
- Mesures de dépistage pour les décrocheurs potentiels et sessions de mise à niveau pour les élèves plus faibles.
- Promotion des études collégiales à temps plein.
- Accroître l'accès des adultes à la formation continue, qualifiante et reconnue.
- Accroître l'accès des adultes aux programmes pré-universitaires.
- Concertation avec le milieu des entreprises.
- Création d'un organisme externe pour évaluer les collèges, les programmes et les apprentissages.
- Décentraliser la gestion des programmes pour en confier une partie aux cégeps.
- Déléguer la responsabilité de l'organisation du travail et du fonctionnement général à chaque cégep.
- Revoir la formation des futurs enseignants en mettant l'accent sur la pédagogie et la discipline enseignée.
- Accroître le perfectionnement du personnel.
- Augmenter le soutien à la recherche fondamentale et institutionnelle au collégial.

Les acquis et les défis

Louise Corriveau

A MINISTRE de l'Enseignement, Mme Lucienne Robillard, annonçait récemment la naissance d'une Commission parlementaire sur les cégeps où « tout serait sur la table ». Voilà un cadeau emboîté dont les principaux accus, malgré leur discours officiel, seraient assurément passé en cette année d'anniversaire des 25 ans des cégeps ! Depuis leur naissance, les cégeps ont souvent fait l'objet de controverses et leur rôle en question est aussi cyclique que les saisons. Encore méconnus sous utilisés, les cégeps sont toujours les mal aimés du système scolaire. Leur bilan, 25 ans plus tard, est-il à ce point désastreux qu'il faille tout revoir ? Certes non ! La qualité de la formation technique, leur contribution dans le développement régional et leur rôle dans la démocratisation scolaire sont des acquis indéniables. Cependant, plusieurs problèmes, autre d'être solutionnés, risquent de

compromettre leur avenir. C'est le cas des failles dans le continuum de formation, de l'encadrement des étudiants, de la formation préuniversitaire et de la rédition de compte.

Les cégeps ont largement contribué à la démocratisation scolaire. Loin de constituer un goulot d'étranglement, ils jouent un rôle déterminant dans l'élévation de la scolarisation des jeunes. De 1967-1968 à 1991-1992, le nombre d'étudiants inscrits à l'enseignement collégial (cégeps et collèges privés) est passé d'environ 14 000 à environ 135 000. Aujourd'hui, sur 100 jeunes qui entrent à l'école primaire 66 obtiendront leur diplôme d'études secondaires (DES) et 61 poursuivront leurs études au collégial. Près de 85 % des diplômés du secondaire seront donc admis.

Les cégeps sont aussi des acteurs importants du développement régional. Ils forment la main-d'œuvre spécialisée dont les régions ont besoin et produisent une bonne partie de l'expertise requise

par le milieu. La population profite également de leurs infrastructures, salles de spectacles, garderies (dans 22 cégeps), bibliothèques, musées ou galeries d'arts (dans 19 cégeps).

Les taux de diplômant secondaire, collégial et universitaire sont assez proches. Au collégial, il est d'environ 68 % (71 % au secteur préuniversitaire et 62 % au secteur technique pour la cohorte de 1980) contre 66 % au secondaire. Les faibles performances du secondaire, où plus de 40 % des garçons de moins de 20 ans décrochent avant d'avoir obtenu leur DES, sont une catastrophe nationale qui annonce des lendemains qui déchantent. Après le cégep, plus de sept diplômés du préuniversitaire sur 10 poursuivent leurs études à l'université. Une étude récente indiquait que 53 % des nouveaux inscrits de 1984 au premier cycle universitaire, avaient obtenu leur baccalauréat cinq ans plus tard. La diplômant finale pourrait atteindre 68 % comme au collégial, si les 15 % qui ont toujours un dossier actif terminent un jour leurs études. L'allongement des études, la nouvelle « plaie » du système scolaire ! Moins de 40 % des jeunes obtiennent leur diplôme d'études collégiales dans le temps prescrit soit deux ans ou quatre sessions au secteur préuniversitaire et trois ans ou six sessions au secteur technique.

Le diplôme d'études collégiales du secteur technique est un diplôme gagnant puisqu'il ouvre à la fois les portes du marché du travail et celles de l'université. Plus d'un technicien sur 10 choisit de s'inscrire à l'université. Les techniciens sont bien accueillis sur le marché du travail où on reconnaît la qualité de leur formation. Malgré des difficultés dans quelques créneaux, le taux de chômage des techniciens est globalement faible et leur placement se compare avantageusement à celui des diplômés des bacheliers en sciences humaines, en arts et en lettres. Dans certains domaines techniques, on frise même la pénurie de main-d'œuvre. En dépit du manque de souplesse du régime d'études, la formation professionnelle a su faire sa place. Aujourd'hui la qualité de formation technique collégiale demeure un

des acquis importants des cégeps. Malgré les tensions et les chevauchements entre le secondaire et le collégial et l'aspiration à la hausse de certaines formations, les finalités des programmes apparaissent mieux définies que celles des programmes préuniversitaires.

Au préuniversitaire, on n'a pas encore de projet de formation et les programmes d'études maintiennent des champs de formation quasi étanches. Les deux principaux programmes sont d'ailleurs construits avec des visions opposées. Celui de sciences de la nature, construit comme un chapelet de préalables universitaires, est somme toute une propédeutique. Le nouveau programme de « sciences humaines », élagué d'une très grande partie des préalables, vise une formation générale large et non spécialisée. Mais personne ne s'est encore penchée sur une question toute simple : quels sont les éléments dont ont besoin tous les élèves qui se destinent aux études universitaires. Une première session commune permettrait de tester l'orientation des élèves de façon beaucoup plus sereine et éviterait d'allonger inutilement les études.



La marche est haute entre le secondaire et le collégial et la coordination entre le secondaire et le collégial est très déficiente. Par exemple, les exigences du DES sont réussite de 130 unités parmi les 6 que doit suivre l'élève. Le professeur de cégep accueille donc, souvent dans la même classe, des élèves qui ont 46 unités de formation en plus ou moins. Ce n'est pas en. Si on veut faire image, cela signifie que des élèves ont obtenu un DES avec une année de moins scolarité. Avec cette lunette, l'hétérogénéité des clientèles et le nombre élevés d'échecs et d'abandons à la première session s'expliquent mieux. Les universités ont connu une situation analogue. Ainsi la réforme du programme « sciences humaines », ces étudiants recevaient un diplôme plus de 25 % en terme d'unités de formation que les étudiants de sciences. Quant on discute de continuum de formation, il faut savoir que le secondaire n'a pas dans ses effectifs de formation de préparer

x études collégiales.

Au collégial, le mode d'encadrement des étudiants est quasi universitaire. Pour peu qu'on les questionne sur les apprentissages pratiques et méthodologiques qu'ils ont faits à leur première session, on constate l'inadéquation de ce type d'encadrement. Ils nous disent qu'ils ont trouvé difficile d'arriver à être au cours (sans la cloche !), utiliser le transport en commun, prendre des notes, d'étudier tous soirs. Si dans l'enseignement technique, le ratio étudiants/professeur permet de pallier cet état chose, il en est tout autrement dans les sciences humaines, la philosophie ou le français qui sont justement les matières les plus critiquées. Dans ces disciplines, les professeurs enseignent toujours à plus de 130 étudiants par session. Ce nombre grimpe jusqu'à 160 dans les légères de taille moyenne ou grande. Comment alors répondre aux questions et aux inquiétudes et rigner individuellement et correctement chacun d'entre eux ? C'est le programme de sciences où tant les étudiants arrivent beaucoup mieux préparés, le nombre d'élèves par professeurs étant autour de 70 et le ratio dépassant rarement 105 élèves. Cette situation traduit une hiérarchisation savante qui dévalorise les lettres et les humanités au profit des sciences et des techniques. Les professeurs comme les étudiants se sentent perdants. Ici se joue l'affirmer des cégeps comme niveau paradoxalement aux études universitaires en sciences humaines et en sciences.

On s'interroge aussi sans cesse sur la qualité de la formation collégiale et sur la valeur de ce diplôme. Les cégeps prêtent le flanc à toutes les critiques même les plus fantaisistes parce qu'ils ne se sont pas dotés d'un mécanisme crédible d'évaluation. L'évaluation est devenue incontournable. La manière dont elle sera faite aura un impact déterminant sur l'autonomie des cégeps et leur avenir. Laisseront-ils l'Etat établir des processus de contrôle ou sauront-ils se doter d'un mécanisme indépendant et crédible de reddition de compte ? Les cégeps sont ici à un point de non retour. L'évaluation est devenue la seule façon de maintenir l'accessibilité en assurant la qualité de la formation.

On impute souvent à l'existence d'un ordre d'enseignement distinct entre le secondaire et l'université le manque de cohérence du curriculum scolaire québécois. Beau prétexte ! Plus qu'une simple question de structures, c'est à l'absence de volonté politique qu'il faut imputer cet état de fait. Depuis déjà longtemps, on aurait dû déterminer des seuils d'entrée et de sortie pour tous les ordres d'enseignement. Un bon exemple de ce cafouillage est d'ailleurs le nouveau test de français obligatoire au collégial pour ceux qui poursuivent des études universitaires. Ce test mesure l'atteinte des objectifs du secondaire ! Ces seuils flexibles obligent chaque professeur et chaque ordre d'enseignement à ajuster son contenu et ses objectifs. La qualité de tous les diplômes devient alors discutable. Entre l'autonomie des universités, les chasses gardées et les jeux de « soupe à la corde » entre les niveaux scolaires, ces problèmes connus depuis longtemps pourraient. Cela ne peut durer encore 25 ans !



Contrer d'abord la sous-capitalisation culturelle

Louise Corriveau

À DATE de la commission parlementaire sur l'enseignement collégial n'est pas encore annoncée que déjà les propo-

sitions s'accumulent : diminuer le nombre de cours de philosophie et d'éducation physique, modifier le bloc des cours communs obligatoires, doter le secteur technique d'un régime pédagogique particulier, transformer les cégeps en collèges

d'État et bien sûr, abolis les cégeps. Plusieurs questions méritent un examen sérieux mais il ne faudrait pas, encore une fois, que les questions de structures détournent l'attention des vrais problèmes, ceux de la formation. La situation scolaire est trop urgente pour qu'on prenne encore 25 ans à rebâtir. Les principaux défis sont culturels. Il faut d'abord contrer la sous-capitalisation culturelle des jeunes. Pour cela, il faut transformer leur culture, la culture pédagogique et la culture organisationnelle des cégeps.

Les étudiants n'ont plus de statut. Qui jouit maintenant des réductions de tarifs et de prix ? Qui possède ses revues ? Ce constat est lourd de conséquences. Dès le secondaire, les jeunes ont un travail rémunéré. On peut en vanter les vertus, mais qu'on cesse d'en gommer les limites et les impacts. Selon le Conseil supérieur de l'éducation, près d'un élève sur cinq accorde plus d'attention au travail rémunéré qu'à ses études (27,1 % des garçons et 13,2 % des filles). Ce travail a généralement peu à voir avec leur orientation. L'autonomie financière est la seule valeur qu'ils en retirent. Les étudiants sont une main-d'œuvre de choix : flexible, dynamique, qui se présente bien, ne

Les pratiques pédagogiques doivent se transformer. Les objectifs des programmes et des cours ressemblent souvent à une liste d'épicerie où on ne voit pas bien le menu. La tendance actuelle est au découpage fin des objectifs et des compétences. Certains engagements sont tellement schématiques qu'ils en deviennent dogmatiques.

croient pas l'informatique, se débrouille bien en anglais et qui est payée au salaire minimum. Et qu'on ne s'y trompe pas ! Au travail, ils ne sont pas des étudiants mais des travailleurs. Combien d'employeurs s'informent de leurs études ou acceptent de réduire au lieu d'augmenter leurs heures de travail avant Noël, à la période d'examen ? Entre les pieux discours des représentants des associations patronales sur l'importance de la scolarisation et l'attitude quotidienne des patrons, l'écart est grand.

Cette place nouvelle qu'occupe le travail chez les étudiants n'est pas simplement le fait d'un désir effréné de consommation. Il s'inscrit dans une autre logique, celle de

l'appauvrissement des classes moyennes. Aujourd'hui les étudiants travaillent pour se payer ce que leurs parents sont devenus incapables de leur offrir (transport, matériel scolaire, vêtements et loisirs). Comme les femmes il y a une quinzaine d'années, les jeunes sont intégrés à l'unité de production et leur salaire participe au maintien du niveau vie de leur famille. Lorsqu'on a près de 30 heures de cours par semaine et que les pondérations des cours prévoient autant d'heures d'étude, travailler l'équivalent d'une journée ou plus par semaine, c'est privilégier le maintien du niveau de vie à l'effort scolaire et à la culture. C'est un choix personnel, familial mais c'est aussi le



hoix d'une société.

À leur arrivée au cégep, les étudiants ont déjà une culture du hoindre effort, de l'échec et de l'abandon. Dès le secondaire, les étudiants ont appris que la réussite d'un cours peut être facultative jusqu'on peut obtenir son diplôme en échouant plus du quart de ses cours. Une majorité étudie à peine 10 heures par semaine. Mais au cégep un cours échoué doit se reprendre ou se remplacer. Les études allongent d'autant. Un cégepien passe en moyenne environ 8000 \$ annuellement. On comprend pourquoi on envisage la mise sur pied de frais de scolarité ou d'un ticket modérateur. Mais c'est avant et après qu'il faut intervenir.

Leur bagage culturel est mince. Plusieurs ont une faible maîtrise de la langue écrite et d'énormes difficultés de lecture. Le sens des mots doctrinaire, vice dans « vice de raisonnement », globale, nantis, institutionnel, meurtris, avides, conflit, hôte, légitime, transgresser, fragmentaire, pathologique, etc. est inconnu pour plusieurs nouveaux inscrits en sciences humaines. Sans référent culturel, lire un texte présente d'énormes difficultés. On ne sait pas distinguer l'essentiel de l'exemple. Comment apprendre lorsqu'on lit si difficilement ?

Leur maîtrise des outils mathé-

matiques est souvent mauvaise. Plusieurs ont peine à traduire 15 sur 25 en pourcentage. Certains ont si peu le sens mathématique qu'ils ne peuvent même pas se servir d'une calculatrice ! Ils ont peine à situer les grands moments de l'histoire contemporaine. La plupart ne savent pas dans quel type de régime politique nous vivons. Beaucoup ne lisent pas les journaux. Ils ne connaissent pas le nombre d'habitants, les principaux leaders politiques, le taux de chômage. Ils n'ont pas développé de curiosité intellectuelle. On a peur de prononcer les mots « culture » ou « intellectuel » parce que cela sonne élitiste. Mais pendant qu'on néglige la formation intellectuelle, ceux qui possèdent ce capital culturel font leur petit bonhomme de chemin. C'est ici que se joue l'accessibilité. Nous sommes face à une sous-capitalisation culturelle des élèves et c'est à cela qu'il faut s'attaquer.

Les pratiques pédagogiques doivent se transformer. Les objectifs des programmes et des cours ressemblent souvent à une liste d'épicerie où on ne voit pas bien le menu. La tendance actuelle est au découpage fin des objectifs et des compétences. Certains engagements sont tellement schématiques qu'ils en deviennent dogmatiques. Développer des pratiques pédago-

giques qui donnent un sens aux apprentissages suppose plutôt qu'on fixe des objectifs larges et qu'on situe les connaissances dans un cadre et dans le contexte qui les a vues. C'est ainsi que l'information devient savoir et qu'on développe l'esprit scientifique et l'esprit critique. Il faut rejeter la vision fonctionnelle de l'apprentissage. Lorsque des étudiants du secteur professionnel disent qu'ils ont hâte d'aller travailler pour arrêter d'étudier, c'est que nous avons collectivement échoué. Comment pourront-ils garder leurs connaissances à jour et rester productifs ? Toute occupée aux questions de structures et de financement, la Direction générale de l'enseignement collégial a négligé le Service des programmes comme, dans des collèges, la direction générale néglige

souvent la pédagogie, pas de continuité, absence d'analyses, peu de profondeur de réflexion, ce manque de leadership intellectuel pèse lourd dans le développement des programmes d'études.

Nos cégeps sont des « boîtes à cours », pas des lieux de culture ni des milieux de vie. En dehors des heures de cours, les étudiants n'ont plus de place. Les locaux, qui sont leur territoire naturel, sont envahis, financement oblige, par des groupes étrangers à la vie collégiale. Les activités étudiantes autonomes, ces lieux si précieux de formation, se sont retrouvées comme peau de chagrin. Des services fonctionnent en oubliant presque qu'il s'agit d'une institution d'enseignement. Les activités, enseignement régulier, éducation des adultes, coopération internationale, sont ef-

fectuées sans projet d'ensemble ni synergie. Les cégeps n'ont pas de projet de formation. Pour qu'ils deviennent des institutions d'étude et des pôles de culture, il faut aussi transformer la culture organisationnelle des institutions.

Le Québec est une société qui n'a plus de projet de scolarisation. Cela est d'autant plus dramatique que nous n'avons même pas de tradition de scolarisation. Si ce mouvement allait encore s'amplifier nous risquerions de perdre les acquis de la Révolution tranquille. Les défis nouveaux auxquels nous devrons faire face exigent pourtant des personnes capables d'innover au plan du développement économique et social, de gérer la complexité et de s'adapter aux changements. Pour cela, la culture est essentielle.

Histoire de vivre ensemble et différents

Clément Trudel

DANS UN CÉGEP comme Ahuntsic où 13 % de la clientèle ne parle pas le français la maison, les rapports interculturels sont pour l'instant superficiels, mais il n'y a pas lieu de se écourager. C'est le constat que fait Paule Mauffette, conseillère éducative en interculturalisme dans un rapport intitulé *Histoire de l'être ensemble et différents* (avril 1992, 101 pages).

Ce rapport émet diverses recommandations en vue de mieux intégrer la clientèle québécoise des communautés culturelles, par exemple, développer un climat antiraciste, intensifier l'intervention du collège en matière de placement des finissants, donner aux cours de français langue seconde une place privilégiée pour quiconque en sentirait la nécessité et maintenir l'appui institutionnel en matière d'interculturalisme en vue de briser le cercle vicieux de l'ignorance et des préjugés.

Dans ce collège du nord de l'île de Montréal, 16 % des 5400 étudiants ne sont pas de langue maternelle française, 26 % s'identifient aux communautés culturelles tant qu'un professeur sur cinq est né à l'extérieur du Québec. Comme l'a dit souvent le dramaturge italo-québécois Marco Micone, professeur au Vanier College, Mme Mauf-

fette met en garde contre une approche (une « obsession ») qui laisserait croire à une culture québécoise ne pouvant s'exprimer qu'en français. Une fois admis ce fait, on peut arriver à intéresser tout le monde à travailler à une éducation interculturelle que sert si bien une affiche : « Les gens d'ici sont de partout / Découvrons-les, découvrons-nous ».

Le rapport de Mme Mauffette fait suite à une consultation qui a révélé certains points de vue anachroniques sur la perception que certains peuvent se faire des contacts avec les Québécois de communautés culturelles. Ces derniers ont tendance à se regrouper. Mme Mauffette note que plusieurs étudiants lui ont confié que leur intérêt pour leur culture d'origine augmentait avec leur arrivée au collégial. Pour empêcher que de tels clubs ne se transforment en ghettos — ce cégep a tout de même envoyé un groupe de « rap » pour le représenter au Musée de la civilisation ! — on recommande de regrouper dans un même lieu les diverses associations étudiantes et de « développer les supports parascolaires pour l'expression française », tels le chant chorale, la poésie, le théâtre, etc. Le sport est déjà un domaine où l'intégration harmonieuse semble aller de soi.

Quelques coups de sonde faits dans d'autres cégeps de la région

montréalaise permettent d'entrevoir une atmosphère « interculturelle » encouragée en haut lieu et pratiquée à la base. Le directeur des services pédagogiques de Centennial College (200 étudiants, dont un cinquième provient de pays du

Pacifique ou du Moyen-Orient), Mark Goodwin, parle d'une « grande famille » fière de célébrer les différences, notamment par la gastronomie. À Dawson College, c'est le club des étudiants noirs qui a reçu récemment le prix d'excellence, et l'on y mise beaucoup sur le Centre interculturel pour construire des ponts durables entre étudiants et personnels d'origines diverses.

Le cégep de Saint-Laurent se signale par la parution de sa revue *Impressions*, créée pour aborder tous les aspects des relations entre « autochtones » et Québécois rattachés aux communautés culturelles; 13 numéros ont paru à ce jour. Mme Louise Lefebvre y est, depuis un an, conseillère pédagogique spécialement versée aux questions interculturelles. À la direction, on considère ce dossier capital, comme en fait foi la création d'un comité interculturel permanent regroupant des cadres, des profs et des représentants du personnel administratif et non-enseignant.

Le thème n'est pas neuf; il n'est pas non plus démodé. Les Québécois de toutes origines doivent apprendre à s'adapter à leur réalité multiculturelle et multiethnique. Dès 1986, trois enseignants de cégep, Christian Barette, Édith Gaudet et Denise Lemay mirent en commun leurs notions d'anthropologie et de sociologie et produisirent un guide (*Interculturalisme et pratiques pédagogiques au collégial*) qui a connu deux éditions et qui est distribué part les cégeps Ahuntsic et Bois-de-Boulogne. Il est question, selon Mme Lemay, qu'une mise à jour soit réalisée et qu'une troisième édition sorte en 1993, le besoin se faisant sentir aujourd'hui, tout autant qu'il y a six ans, d'intéresser enseignants, personnel et étudiants à une éducation interculturelle, à former les étudiants de toutes ethnies à « comprendre les différentes cultures, y compris la leur, et à entretenir des relations harmonieuses avec elles ».



Les 15-24 ans forment 18,7 %, en moyenne, des immigrants qu'a accueillis le Québec depuis 1987. Ce sont des personnes dont la culture, oulignait en 1986 *Interculturalisme et pratiques pédagogiques* « est « plus éloignée de la culture québécoise que ne l'étaient ceux qui les ont précédés », ce qui parfois peut mener à des frictions ou à les incompréhensions — comme si parler créole ou espagnol dans certaines circonstances dénotait un manque d'insertion !

En 1987, le Conseil supérieur de l'éducation avait publié un avis sur les défis éducatifs de la pluralité, qui faisait suite à son document sur l'éducation interculturelle, de 1983. Le contenu en est encore valable; on y retrouve la préoccupation « aider les individus à s'habiliter à vivre à l'aise dans la pluralité et la différence ». C'est toujours ces thématiques que doivent débattre les responsables de cégeps, dont un nombre croissant se documente sur histoire de l'immigration et sur les coutumes et mentalités de plus d'un groupe qui, en dehors des semaines interculturelles, entendent réservé une bonne part de leur héritage sans pour autant renoncer être Québécois.



En 25 ans, la clientèle a pris quelques rides

Isabelle Paré

JEUNES ET BLOUSONS de jeans ne sont plus les symboles indélébiles du paysage cégepien. Oublez, le rythme des études à plein régime et la vie trépidante passée au collège, les campus se sont métamorphosés.

Oui, le visage des cégeps a bien changé en 25 ans. On peut même dire, sans ironie, qu'il a pris un coup de vieux. En fait, les nouveaux cégeps qui accueillaient en 1967 leurs hordes de jeunes aux cheveux longs, férus de *Jethro Tull*, *The Doors* et de patchouli, ont aujourd'hui une toute autre clientèle à accueillir sur leurs bancs.

De plus en plus hétéroclites, les populations étudiantes ont non seulement changé et pris quelques rides, mais le nombre des cégepiens n'a cessé de grandir depuis les premières heures de l'automne 67.

Aujourd'hui, la probabilité qu'un jeune Québécois accède au cégep, est passée à 63 %, comparativement à 16 % il y a 25 ans. Le cégep est donc, plus qu'on l'aurait espéré à l'époque, la porte ouverte à tous et le train commun vers l'université ou le marché du travail.

Question d'âge, d'abord. On ne peut plus parler des cégeps comme « Mecque » de la jeunesse. Non pas qu'on y recrute des vieillards mais que les jeunes de moins de 25 ans y sont moins nombreux qu'autrefois, comptant pour un élève sur trois en 1975. En chiffre absolu, l'accès accru à l'éducation postsecondaire fait qu'il y a quand même toujours plus de jeunes sur les bancs des cégeps, mais ce groupe est celui dont la taille augmente le moins rapidement.

En fait, ce sont les « jeunes adultes » de 25 ans qui effectuent aujourd'hui un retour en force dans le réseau collégial, et investissent massivement les programmes courts et techniques. Ainsi, en 15 ans, leur poids respectif dans la vaste clientèle collégiale est passé d'un marginal 14 % à près du tiers de la population actuelle.

Indéniablement, l'éducation continue s'est taillée lentement une place dans les mentalités et les cégeps récoltent maintenant plus que leur lot de cette manne.

Autre symptôme de ce vieillissement étudiant, l'éducation se fait quelque fois permanente, mais parce qu'on n'arrive plus à quitter les bancs d'écoles dans les délais prévus. Ainsi les étudiants qui mettaient deux ans à compléter leurs cégeps, en prennent maintenant jusqu'à trois ou quatre pour obtenir leur diplôme, terminant sur le tard leur formation collégiale. Seulement le tiers d'entre eux finissent leur DEC dans le délai prévu de deux ans.

Troisième et dernière cause de ce vieillissement, la clientèle résolument adulte, âgée de 35 à 54 ans, a triplé ses effectifs pendant la même période, multipliant sa présence aux cours du soir et aux programmes courts.

Malgré tout, les élèves de moins de 20 ans continuent à former le noyau principal de la clientèle cégepienne avec près de 55 % des inscrits.

Autre fait majeur, le cégep assiste, comme de plus en plus de lieux d'enseignement, à une féminisation de sa clientèle. On compte maintenant 57 femmes pour 47 hommes inscrits au cégep, effet domino du décrochage masculin qui

s'amorce maintenant dès les premières années du secondaire. L'impact est encore plus marqué à l'éducation aux adultes où les femmes comptent pour 62 % des inscrits.

Le jeune âge est aussi lié à l'arrivée des femmes au cégep, 47 % des cégepiennes ayant 17 ans au début de leur cours collégial comparativement à seulement 33 % des garçons.

À ces chambardements, vient maintenant s'ajouter la diversité des clientèles ethniques qui n'étaient jusqu'à tout récemment que le fait des écoles primaires et secondaires ou des collèges anglophones.

Aujourd'hui, plus de 40 % des jeunes allophones fréquentent les cégeps francophones, entraînant une mosaïque bigarrée de cultures, de langues, de religions et d'origines qui s'accompagne aussi de formations disparates chez les étudiants et d'une approche différente face aux études.

Il y a seulement neuf ans, les cégeps francophones ne réussissaient à attirer que 16 % de cette clientèle dont la persévérance aux études est en général plus élevée que chez les cégepiens francophones.

Ce portrait multiforme se complète maintenant aussi d'étudiants provenant d'origines socio-économiques les plus diverses. Si autrefois, le statut économique ou le taux de scolarité des parents était le premier indicateur des chances





'accéder à des études postsecondaires, ce n'est plus le cas.

Maintenant, trois élèves sur quatre viennent de familles dont les parents n'ont jamais fait d'études supérieures. Dans plus de la moitié de ces familles, le père occupe un emploi non spécialisé comme ouvrier journalier, et la mère travaille à la maison. Bref, l'outil de promotion socio-culturelle et économique que se voulaient être les cégeps est bel et bien devenu.

Cette métamorphose de la clientèle revue et corrigée des cégeps 25 ans après leur fondation n'est toutefois pas sans effet sur l'enseignement. Selon le Conseil supérieur de l'éducation, qui est à la source de toutes ces données sur les nouvelles populations étudiantes, la disparité dans la préparation des étudiants aux études supérieures pourrait rudement secouer les bases de l'enseignement collégial.

D'ailleurs, le taux de persévérance et le délai que prennent les élèves — 70 % d'entre eux sont accompagnés par un travail à temps partiel — pour compléter leur cégep et l'une de ces nouvelles données avec lesquelles les collèges doivent maintenant compiler.

« L'ensemble du système éducatif lui-même y voit sa cohérence et sa crédibilité ébranlées », diagnosticait récemment le Conseil dans son rapport.

« Jusqu'où le système peut-il aller dans cet accueil de l'hétérogénéité des préparations, sans miner pour autant la cohérence et la continuité de la démarche d'apprentissage ? Jusqu'où peut-il aller sans que soit remise en question la crédibilité des diplômes qu'il décerne », soulignait-il encore.

Autant de questions auxquelles les cégeps et le ministère devront trouver des réponses avant de s'attaquer au remue-ménage annoncé du système collégial. Autant de questions à solutionner avant d'enclencher une troisième décennie d'accès aux études postsecondaires.

Les liens entre les cégeps et les entreprises se multiplient

Sylvie Ruel

DEPUIS L'ÉPOQUE où le cégep n'était qu'une maison d'enseignement. Au fil des

ans, le cégep s'est ouvert et adapté à son milieu et aujourd'hui, il participe pleinement au développement économique de sa région. Nombreuses sont les industries et PME québécoises qui sont partie-

aires des cégeps. Les liens se multiplient et les actions se diversifient : formation de la main-d'œuvre, aide technique, formation sur mesure, recherche et développement...

Virage technologique oblige, les cégeps ont du faire face à la mutation et ajuster leurs programmes aux besoins du marché.

C'est vers le milieu des années 70 que les cégeps se sont mis à courir les entreprises des secteurs manufacturier et industriel. « Cela est fait par la force des choses », explique monsieur Gaétan Boucher, directeur général de la Fédération des cégeps. Au début, nous formions des techniciens qui caressaient plus ou moins bien avec les nécessités du marché. Nous avons dû nous réajuster pour former une main-d'œuvre adaptée aux nouvelles technologies.

Des liens se sont tissés de part et d'autre. Et la création des centres spécialisés au début des années 80 provoqué un véritable déblocage.

Fer de lance de la collaboration des cégeps avec les entreprises, ces centres spécialisés ont poussé comme des champignons à la granularité du Québec. Ils opèrent dans les secteurs économiques traditionnels, tels métallurgie, techniques minières, textiles, pêches, foresterie, meuble et bois ouvré et dans les secteurs de technologie de pointe, c'est-à-dire production automatisée, robotique, systèmes ordonnés et bureautique.

Créés au départ pour relancer l'enseignement technique au collégial, ces 16 centres spécialisés répondent à une nécessité économique régionale et entretiennent des liens étroits avec les entreprises du milieu.

Ainsi, le Centre de métallurgie du Québec du Cégep de Trois-Rivières travaille auprès de 250 entreprises oeuvrant dans les secteurs de la fonderie et du soudage. Le Centre d'ordinique du Québec du cégep Lionel-Groulx offre aux en-

treprises une expertise dans le domaine de l'électronique et des ordinateurs. Le Centre spécialisé de production automatisée du Cégep de Jonquière aide les entreprises à moderniser leurs technologies. Le Centre spécialisé en technologie minérale du Cégep de la région de l'Amiante apporte un support précis à l'industrie minière...

Ces centres spécialisés conseillent, dépannent, font du perfectionnement de main-d'œuvre, apportent une aide technique aux entreprises qui doivent s'ajuster à de

nouvelles technologies, font de la recherche appliquée selon les besoins, comme lorsqu'il s'agit de commercialiser un nouveau produit par exemple. « Ce sont de véritables lieux d'innovation et de transfert technologique, affirme monsieur Gaétan Boucher. Et lorsqu'une entreprise adopte de nouveaux procédés, on analyse les besoins et on y fait ensuite de la formation sur mesure ».

Ces centres sont devenus d'importants agents d'expansion économique. Les exemples ne manquent pas : le Centre spécialisé de pâtes et papiers du Cégep de Trois-Rivières s'est associé à un groupe d'industriels dans le projet d'une usine de désencrage et recyclage de vieux papiers. Le Centre de technologie de production assistée par ordinateurs du Cégep de Sherbrooke a aidé Dominion Textile à mettre au point des appareils de

Le virage technologique a engendré tellement de besoins que la plupart des cégeps se sont dotés d'un service aux entreprises.

contrôle du taux d'étirement des tissus. Le Centre spécialisé des pêches du Cégep de la Gaspésie et des Îles a participé entre autres à une étude de marché pour le concombre de mer et à la création d'un nouveau filet de pêche aux crevettes. Le Centre spécialisé de technologie physique du Cégep de La Pocatière a travaillé avec Bombardier à la création d'un système d'ouverture des portes d'un train prototype pour le métro de New York ...



Le virage technologique a engendré tellement de besoins que la plupart des cégeps se sont dotés d'un service aux entreprises. « Nous n'avions plus le choix, explique monsieur Louis Drouin, directeur du Service aux adultes du Cégep de Limoilou. Nous devions mettre nos ressources au service du milieu et créer des programmes de formation compétitifs ».

Ainsi, le Cégep d'Ahuntsic assure le perfectionnement des employés

« Les entreprises devront développer des structures d'accueil pour que les étudiants soient supervisés, encadrés et rémunérés. »

d'Hydro-Québec qui changent de catégorie d'emplois. Le Cégep de Chicoutimi forme les employés d'Alcan pour la modernisation de ses usines d'hydrate. Le Cégep Édouard-Montpetit a formé le personnel de Bombardier affecté au projet de tunnel entre la Grande Bretagne et la France, pour ne nommer que ceux-là ...

Les services aux entreprises ne se limitent pas seulement à la formation, rappelle monsieur Louis Drouin. « Il faut plutôt parler d'un concept global. Nous identifions les besoins, conseillons les dirigeants d'entreprises et offrons ensuite une formation adéquate. C'est heureux pour l'entreprise. Heureux aussi pour le cégep qui doit constamment se perfectionner, aller de l'avant. Nous ne voulons pas compétitionner les entreprises privées, poursuit monsieur Drouin, mais seulement pallier à des manques. Les PME n'ont pas toujours les moyens de se payer des firmes de consultants pour opérer ce virage afin de demeurer compétitives sur le marché ».

Le Centre de création en expansion d'entreprises du Cégep de Limoilou est un bel exemple de support à la création d'entreprises. En collaboration avec des partenaires du milieu, le centre a favorisé jusqu'à maintenant la mise sur pied de plus de 200 entreprises. « Être entrepreneur aujourd'hui est beaucoup plus complexe qu'avant, affirme monsieur Drouin. Nous of-

frons à ces entreprises un milieu de vie où elles sont encadrées le temps de prendre leur envol. Il s'agit d'un incubateur d'entreprises ».

L'heure est aussi à la concertation. Dix cégeps se sont regroupés (le Groupe C) pour offrir aux entreprises québécoises une formation uniformisée de l'informatique et de la bureautique. L'une des premières institutions à avoir profité de ce regroupement est la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins. A l'automne 1990, le Collège Maisonneuve a créé l'Institut de chimie et de pétrochimie avec la concertation de 35 entreprises du secteur pétrochimique. Les cégeps de la région de Québec ont comme projet de se donner la main pour offrir un meilleur support aux entreprises du milieu ...

« Nous sommes fiers du travail accompli, avoue le directeur général des la Fédération des cégeps, monsieur Gaétan Boucher. Mais là où il reste encore beaucoup à faire, c'est au niveau de la formation ini-

tiale des 17-24 ans, par le biais des stages en milieu de travail ». Actuellement, une dizaine de cégeps adhèrent au régime d'enseignement coopératif, c'est-à-dire la formule alternance travail-études. Dans les hôpitaux, CLSC et centres de détention, les stages sont monnaie courante, mais les industries québécoises ont peu d'expérience à ce niveau.

« Les entreprises devront développer des structures d'accueil pour que les étudiants soient supervisés, encadrés et rémunérés. Les entreprises réclament ces stages, poursuit monsieur Boucher. Les cégeps aussi. Reste à voir comment on y arrivera ».

Et comme il y a un va et vient constant entre l'école et le marché du travail, une lecture du marché de l'emploi s'impose, toujours selon monsieur Boucher. « Développer une meilleure planification de l'emploi permettrait d'équilibrer l'offre et la demande. Tout ça est dans l'air et les perspectives d'avenir sont encourageantes ! »

Accessibilité et gratuité préoccupent les enseignants

Caroline Montpetit

AL'AUBE de la création des cégeps, dans les années 60, ils avaient en moyenne entre 4 et 25 ans.

Aujourd'hui, les enseignants des collèges frisent pour la plupart la cinquantaine, détiennent quelque 25 ans d'expérience dans l'enseignement collégial et participeront à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps qui sera tenue à

l'automne par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard.

Dans l'ensemble, ils sont environ 16 000 au Québec, à temps partiel et à temps plein, tant dans le secteur réseau collégial.

Regroupés pour la première fois en 1965, ils sont chapeautés soit par la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN, qui réunit les enseignants de 30 cégeps de la province), soit par la Fédération autonome du collégial (FAC), désaffiliée de la CSN en 1988, et regroupant les enseignants de 16 collèges du Québec.

Contestés, ils le sont : autant sinon plus que leurs collègues des réseaux scolaires primaire et secondaire de la province. Bénéficiant de deux mois de vacances et d'un long congé des Fêtes dans la plupart des cas, les enseignants du collégial sont surtout jaloux pour leurs conditions de travail qu'on dit supérieures à la moyenne québécoise.

« Le contrat prévoit deux mois de vacances, comme pour les enseignants du primaire et du secondaire, rétorque sur-le-champ Michel Duffy, président de la Fédération autonome du collégial, qui regroupe les enseignants de 16 cégeps de la province. On véhicule beaucoup de choses sur les enseignants du collégial. D'ailleurs, quand les cours sont terminés, le travail est loin d'être fini. Dans beaucoup de collèges les plans de cours doivent être remis avant le 20 juin ».

S'ils sont prêts à reconnaître

quelques excès commis dans l'enseignement collégial au cours des trente dernières années, les syndicats d'enseignants des cégeps défendent aujourd'hui mordicus le concept de leurs institutions.

Plus question de dire, comme le faisait l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur, Claude Ryan, qu'on ne sait pas ce que l'on approuve, lorsqu'on appose sa signature au bas d'un diplôme d'enseignement collégial. Les professeurs sont désormais soumis aux politiques d'évaluation des contenus, élaborées par les administrations collégiales. Et de l'extrême liberté utilisée dans la préparation des cours, notamment en philosophie, on ne parle plus.

« Des exemples d'excès, nous en avons tous connu. Il s'est fait depuis dix ans beaucoup d'évaluation institutionnelle, soutient M. Duffy. Il y avait des collèges qui ne s'étaient effectivement pas dotés de telles politiques. Aujourd'hui les plans de cours sont revus et validés par les départements des collèges, et dans certains cas approuvés par les administrations collégiales ».

Plus que le contenu des cours, l'accessibilité pour le plus grand nombre et la gratuité demeurent les principaux chevaux de bataille des enseignants du collégial.

Selon Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignants du Québec, le principal

danger qui menace la formation technique à l'heure actuelle, c'est la privatisation, ainsi qu'un découpage des programmes trop collé aux besoins de l'industrie, au détriment de la formation générale de base dont devrait bénéficier tout étudiant.

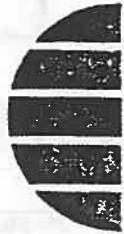
« On ne partage pas du tout les vues du Conseil du Trésor, qui veut revoir le réseau d'enseignement collégial pour en réduire les coûts, dit-il. Nous nous opposons à l'idée du ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation Professionnelle, de laisser au libre-marché l'enseignement professionnel, et de lui de façon extrêmement pointue cette formation au marché du travail. Le gouvernement attaque des grands principes comme la gratuité et la formation polyvalente nécessaires aux étudiants ».

Dans le secteur général, les problèmes de l'enseignement collégial sont connus : 70 % élèves travaillent à temps partiel pendant qu'ils poursuivent des études, et de 30 à 40 % des étudiants changent de programmes au cours de leur première année d'inscription au cégep.

Pour sa part, le secteur de l'éducation des adultes est tellement chargé de raccrocheurs du système, que les enveloppes fermées du ministère prévues à cet effet ne soutiennent plus la demande.

« Les adultes reviennent souvent





Les professeurs tiennent à ce que le cégep soit de plus en plus accessible et que la gratuité soit maintenue.

parce qu'ils n'ont pas la formation nécessaire pour travailler. Je ne pense pas que ce soit uniquement un problème de mauvaise orientation. Par ailleurs, il ya des changements d'orientation qui se font en cours de collégial. Mais si un étudiant change d'orientation après un an de cours collégial, je trouve cela très riche comme expérience », poursuit M. Choinière, admettant toutefois que le cheminement à tâtons des étudiants, complexe et prolonge la formation initialement prévue par le système.

Selon le président de la Fédération nationale des enseignants du Québec, les cégeps de Montréal sont par ailleurs bondés à tel point que ces institutions seront tenues de refuser 1000 personnes admissi-

bles l'an prochain, faute de places.

Dans la région de Québec, ces refus seraient de l'ordre de 300 ou de 400 places, pour l'an prochain seulement.

• Les cégeps pourraient se voir obligés d'effectuer un quatrième tour de sélection, au secteur des jeunes, en plus des trois tours de sélection traditionnels », dit-il.

Les moyens d'enseigner, c'est ce que demandent les divers syndicats d'enseignants du collégial de la province.

L'une des revendications de la Fédération autonome du collégial, c'est d'obtenir des budgets de recherche pour les enseignants du collégial, notamment dans les secteurs techniques.

• Est-ce qu'on reproche au pro-

fesseur d'université sa mission de recherche ?, s'exclame M. Duffy. Pourtant, il y a dans les collèges un bassin de chercheurs considérable, qui pourraient faire plus de recherche, si on les dotait de moyens.

À ce chapitre, Michel Duffy cite les disciplines techniques, relais précieux entre l'industrie et la recherche, au plan de la mesure de nouveaux instruments utilisés en entreprise.

• Il y a des programmes que le gouvernement met à la disposition d'un certain nombre de chercheurs, à qui l'on donne une bourse d'études de l'ARC, par exemple, l'Association de la recherche au collégial. Il n'existe pas non plus de mesures permettant les congés sabatiques... », dit-il.

(33)

La démocratisation a surtout profité aux filles

Stéphane Baillargeon

LES ÉTUDES collégiales se sont démocratisées, mais elles ont davantage profité aux filles, qui seront pharmaciennes parce que papa ne l'était pas...»

Vingt-cinq ans après la création des cégeps, les objectifs d'accès à l'éducation fixés par les commissaires du rapport Parent ont tous été dépassés.

sés et ont introduit dans le système collégial une grande hétérogénéité. Le portrait frappe les visiteurs des collèges, est confirmé par les professeurs d'expérience : la nouvelle population étudiante est maintenant très diversifiée. En somme, elle reflète de plus en plus les caractéristiques de la société québécoise actuelle.

En 1961, alors que la Commission royale d'enquête sur l'enseigne-

ment entreprenait ses travaux, la part de l'effectif étudiant engagé dans des études post secondaires présentait moins de 5 %. Elle dépasse maintenant les 20 %, pour un taux cinq fois plus élevé (275 000 personnes). Et de nos jours, un jeune Québécois a quatre fois plus de chance d'entreprendre des études collégiales, selon les chiffres du Conseil supérieur de l'éducation.

Les jeunes femmes des collèges s'avouent d'ailleurs plus intéressées par leurs études et par le succès que les jeunes hommes. Dès l'enseignement primaire, les jeunes garçons accusent un retard qu'ils ne rattrapent jamais plus.

Taux d'accès dépasse maintenant la barre des 60 %. Le nombre d'étudiants du niveau collégial est passé de 25 000 en 1956 à 90 000 en 1971 et dépasse aujourd'hui les 150 000. Qui sont ces étudiants ? D'abord, sont en majorité des étudiants de l'ensemble du réseau collégial qui compte 58 femmes pour 42 hommes et le phénomène est d'autant plus remarquable que les femmes sont légèrement en minorité (51 %) dans la population totale. Et l'aboutissement d'une longue

tendance, observable depuis l'après-guerre, mais qui s'est fortement accentuée depuis une quinzaine d'années, dans tous les secteurs d'étude.

Les collégienne sont majoritairement dans l'enseignement régulier (56 %) et à l'éducation des adultes (62 %). Elles dominent dans les programmes techniques (58 %) et dans les secteurs préuniversitaires

des que les gars. Elles l'emportent par exemple là où la compétition « méritocratique » est la plus forte. Ainsi, à l'Université de Montréal, en 1988-89, elles représentaient 60 % des étudiants admis en médecine et 90 % en optométrie.

Les jeunes femmes des collèges s'avouent d'ailleurs plus intéressées par leurs études et par le succès que les jeunes hommes. Dès l'enseignement primaire, les jeunes garçons accusent un retard qu'ils ne rattrapent jamais plus. Le problème est à ce point sérieux que le Conseil supérieur de l'éducation a récemment recommandé de prendre des mesures pour « valoriser la démarche éducative auprès des jeunes garçons et des hommes ».

Les cégepiens du Québec comptent de plus en plus de néo-québécois, des jeunes venus d'un peu partout à travers le monde, d'Amérique latine, du Proche-Orient, de l'Asie du sud-est. De 1976 à 1989, la population étudiante francophone s'est à peu près maintenue au même niveau (82 %), pendant que la population anglophone diminuait de 14,2 % à 10,3 % et que les jeunes dits allophones progressaient de 4,3 à 7,4 %. En 1989, l'ensemble des établissements collégiaux accueillait près de 15 000 jeunes allophones, soit 6,5 % de la population étudiante totale, dont près de la moitié étaient inscrits dans des établissements francophones, surtout ceux de la région de Montréal.

Ces étudiants travaillent fort et réussissent bien. Ainsi, les étudiants d'origine vietnamienne obtiennent un taux de passage du secondaire au collégial nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (120 %) et choisissent le programme des sciences dans une proportion de 80 %.

SOURCE LE DEVOIR

28 MAI 1992

Page 16

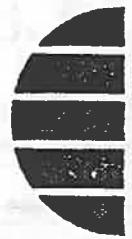
35

La présence accrue des adultes est un autre trait de la démocratisation. Les pratiques d'éducation permanente s'inscrivent dans les mœurs d'une société postindustrielle où le marché de l'emploi est en constant bouleversement et nécessite des ajustements continus de la population. Environ un élève sur deux a maintenant moins de 20 ans alors qu'ils étaient deux sur trois en 1975. Dans le même temps, le groupe d'âge des 25 ans et plus est passé de 14 % à 31 %. Dans près de 75 % des cas, ils poursuivent des études à temps partiel.

Un autre fait saillant de la démocratisation de l'enseignement collégial, c'est la diversité actuelle des origines socio-économiques. Une enquête de 1986 du Bureau de la statistique du Québec a montré que 56 % des cégepiens provenaient de familles dont les parents n'avaient qu'une onzième année ou moins de scolarité contre 25 % dont le père avaient au moins un baccalauréat. Les jeunes des milieux les moins favorisés ont cependant tendance à se diriger vers les études techniques, qui, sans être une voie de garage, assurent des emplois généralement moins bien rémunérés que ceux offerts par un diplôme universitaire. Les statistiques de prêts et bourses révèlent que les élèves de ce secteur reçoivent 64 % du nombre des prêts et 71 % du nombre des bourses accordées.

Tout n'est donc pas gagné. Le

134



des collégiales sont moins réservées aux enfants de parents eux-mêmes fortement scolarisés, occupant les postes les mieux rémunérés, mais les chances d'accéder aux études supérieures sont encore nettement tributaires de la position père et de la mère. La seule étude sur la question — qui date d'une dizaine d'années — montrait qu'un enfant d'ouvrier ou de ferme avait deux fois moins de chance d'accéder aux études collégiales.

La discrimination géographique persiste aussi. Le Rapport Parent ait bien souligné que les jeunes villes avaient plus tendance à ursuivre leurs études que les jeunes des champs. Les données récentes montrent encore un net déantage pour les jeunes des régions périphériques. Ainsi, un étudiant de l'Outaouais a environ 20 % moins de chance d'obtenir le diplôme qui donne accès au cégep qu'un autre de la région de Québec.

Au total, la bataille pour la décentralisation est donc bien engagée. En fait, le problème crucial des prochaines années ne sera pas seulement d'amener les étudiants à l'école que de les y maintenir et de les encourager à terminer leurs études. On a souvent répété que le Québec a le plus haut taux de déchage scolaire en Occident. La prochaine révolution se jouera là, comme le concluait une récente étude du Conseil supérieur de l'Éducation : « Les chances d'accès à l'école se sont multipliées pour tous, il importe maintenant de multiplier les chances de réussite ».

La recherche pédagogique est en plein essor

Stéphane Baillargeon

LE QUÉBEC est atteint de recherche aiguë. Les universités foulent maintenant

partout. Les ministères concernés et les industries intéressées les encouragent à innover, autant que possible là où ça compte, du côté pratique. Les cégeps n'ont pas

happé au syndrome. Le réseau compte maintenant environ 10 % d'enseignants-chercheurs. Certains citent leurs collègues universitaires, surtout dans les secteurs techniques, mais les recherches dites pédagogiques prédominent toujours largement. Elles visent par exemple à bonifier le contenu des programmes, les méthodes d'enseignement, les relations maîtres-élèves ou les techniques d'évaluation et d'apprentissage.

Le dernier *Inventaire des activités de recherches au collégial* (1988) recensait la réalisation de 37 projets, dont près de la moitié (33 %) concernaient des activités sur l'amélioration des théories et pratiques d'enseignement. Suivent, dans l'ordre, la recherche disciplinaire (36 %), d'ailleurs étroitement associée à l'enseignement, puis la recherche technologique (11 %) et la recherche organisationnelle (7 %). En 1985, une étude similaire au collège de Saint-Rome révélait que le tiers des enseignants s'adonnaient à des « travaux de recherche-développement », dont 80 % en pédagogie. À l'origine, il n'était pas prévu d'imposer une mission de recherche aux cégeps. Le rapport Parent voulait tout simplement la question. Mais, le réseau collégial a été confronté aux aléas de sa propre nouveauté : étant des entités originales dans le monde de l'enseignement, les cégeps ont rapidement

commencé à procéder à des innovations dans les programmes et les méthodes d'enseignement. Il leur fallait inventer une nouvelle pédagogie, adaptée à leur situation d'antichambre de l'université et du marché du travail de même qu'à leur clientèle disparate de généralistes et de techniciens.

« L'institution collégiale est encore jeune, mais est en constante évolution », dit d'ailleurs Gérald Sogouin, directeur général de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), qui rappelle par exemple que la population étudiante des cégeps s'est encore récemment transformée avec l'arrivée massive de jeunes des minorités ethniques. « Le travail est sans cesse recommandé. On affine nos méthodes à chaque session, pour fournir aux jeunes des outils toujours mieux appropriés pour apprendre. »

L'organisme, fondé en 1981, est le principal intervenant en la matière. Il regroupe des enseignants (58 % des quelque 350 membres), des conseillers pédagogiques, des cadres et des fonctionnaires. Il offre de nombreux services d'innovation, d'échanges et d'intervention en pédagogie. « Les profs sont habitués de travailler seuls, dit encore Sogouin. L'idée, c'est de faire partager les problèmes et les solutions. Les besoins sont énormes, les ressources se font de plus en plus rares : il faut donc multiplier les con-

tacts et profiter de l'expérience de chacun. »

À l'AQPC, le maître-mot, c'est le décloisonnement : s'ouvrir sur les pratiques innovatrices et performantes des collègues, mais aussi favoriser les contacts entre les différents départements, les institutions elles-mêmes et les autres pôles susceptibles d'apporter du soutien, notamment les universités. Les échanges se font entre autres par le biais de colloques annuels. Celui de 1985 portait précisément sur la recherche et celui de 1988 sur la formation fondamentale a été le premier à lancer le débat sur cette question maintenant débattue à tous les niveaux du système d'enseignement. L'organisme organise aussi des buffets-conférences dans les régions où les enseignants viennent faire partie de leurs problèmes et de leurs solutions pratiques.

L'AQPC est également associée de près au programme de perfectionnement et de formation des maîtres (PERFORMA) de l'Université de Sherbrooke et a publié un important manuel à l'usage des enseignants du collégial, inspiré de ces cours de pédagogie appliquée : *La différence qui fait la différence*, par Ulric Aywin. Un véritable répertoire de 65 trucs de métier : comment étonner sa classe, comment la motiver, qu'est-ce que la métacognition... .

« Ces vieux profs devront bientôt transmettre leurs connaissances au nouvel arrivage de professeurs bardés de diplômes... »

L'AQPC a aussi sa revue *Pédagogie collégiale*, qui rejoint environ 5000 personnes, quatre fois l'an. Les articles sur les questions pédagogiques prédominent largement.

« Ce n'est pas une revue des sciences de l'éducation, avertit Jean-Pierre Goulet, rédacteur en chef. Les collaborateurs, en majorité des enseignants, font partie de leurs préoccupations et proposent des solutions concrètes pour permettre de mieux faire apprendre, dans tous les domaines envisageables. » Le dernier numéro comporte par exemple des articles sur « des principes d'une bonne stratégie pédagogique », « l'amélioration de la langue écrite », « la formation pédagogique des maîtres au collégial » et « l'évaluation des pratiques éducatives ».

La revue publie aussi la liste de la trentaine de recherches subventionnées annuellement par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), de la Direction générale de l'enseignement collégial. Le programme existe depuis 1986 et succède au lointain héritier du Programme de subvention de recherche et d'expérimentation (PROSURE), premier du genre, mis en pied en 1972, pour améliorer les méthodes d'enseignement, les relations professeurs-étudiants, le matériel didactique et l'implantation de services pédagogiques. En 1991-92, PAREA encourageait notamment l'élaboration d'un matériel didactique pour aider les allophones à améliorer la qualité de leur français écrit (Collège Bois-de-Boulogne) et la création d'un système de

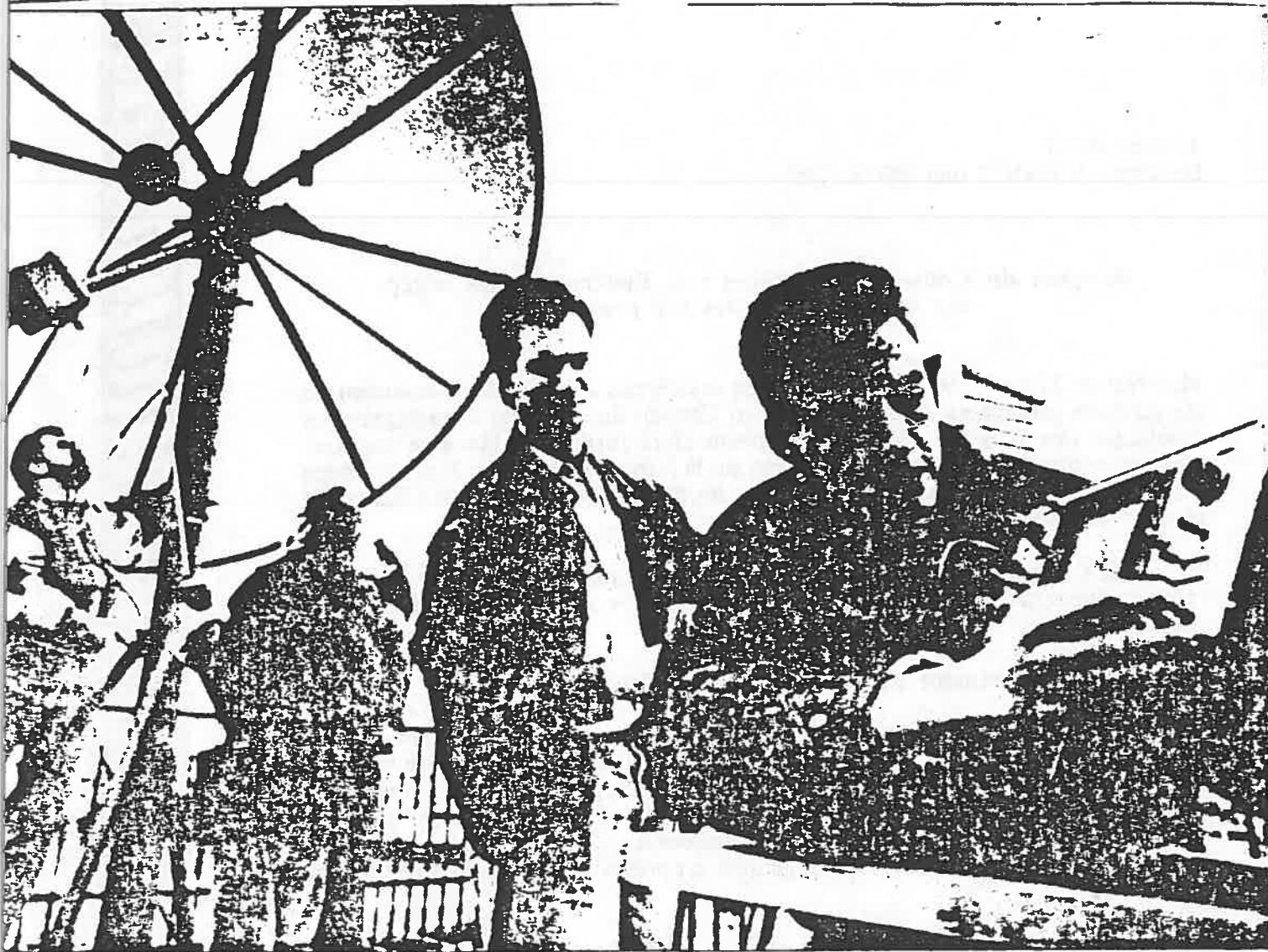


PHOTO JACQUES NADEAU

plusieurs domaines, les entreprises et les services publics font appel aux cégeps pour des projets de recherche appliquée. Ici, un groupe d'ingénieurs en météorologie.

luteur algorythmique pour aider à la rédaction d'un programme informatique (Champlain Regional College).

Les collèges anglophones sont particulièrement actifs dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, probablement appelé à se développer. L'inventaire de 88 laisse penser que l'explication se trouve peut-être du côté du niveau de scolarisation : 47 % des chercheurs des cégeps anglophones, mais à peine 13 % des francophones, détiennent un doctorat, alors que les organismes subventionnaires, comme le Conseil national de la recherche, exigent souvent ce diplôme comme critère d'admissibilité. Sans dénigrer cet effort, le directeur Sigouin rappelle tout de même que l'objectif premier des cégeps est toujours de « développer la qualité de l'enseignement, d'innover du côté de la transmission des savoirs avant d'en créer de nouveaux ».

La répartition des chercheurs selon l'âge et l'expérience indique que la majorité d'entre eux (60 %) ont plus de 35 ans, cumulent plus de 11 années d'expérience (70 %) et travaillent à temps plein (93 %). Des données qui reflètent une image de maturité, de consolidation et de stabilité, en même temps que de vieillissement. Ces vieux pros devront bientôt transmettre leurs connaissances au nouvel arrivage de professeurs, souvent bardés de diplômes, mais tout à faitverts en matière pédagogique. C'est le défi de la prochaine décennie, conclut le directeur Sigouin. On veut éviter que des jeunes diplômés soient engagés le vendredi et lancés tout seuls en classe le lundi, comme ça se faisait autrefois. (...) On a accumulé des trésors pédagogiques qu'il faut s'assurer de transmettre. »

Source LE DEVOIR

LE 23 MAI 1992 Page 19

137 38

Telbec code 01
Embargo : le jeudi 21 mai 1992 à 12 h

Rapport du Conseil des collèges : la Fédération des cégeps est d'accord avec les six priorités

Montréal, le 21 mai 1992 — La Fédération des cégeps accueille favorablement les six priorités présentées dans le rapport du Conseil des collèges *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, lancé ce matin en conférence de presse. Ces priorités portent sur la formation générale, l'enseignement préuniversitaire, la formation technique, la formation continue pour les adultes, la réussite scolaire et l'évaluation.

La réaction préliminaire de la Fédération des cégeps ne concerne qu'une partie du rapport. Elle fera connaître par la suite, s'il y a lieu, ses commentaires sur les autres chapitres.

Pour le développement de la formation générale

À l'instar du Conseil des collèges, la Fédération croit qu'il serait souhaitable d'accentuer la formation générale donnée à tous les étudiants du collégial, qu'ils soient au secteur préuniversitaire ou au secteur technique. Elle est heureuse de constater que le Conseil définit clairement le contenu de cette formation générale. Quant à la structure et à l'organisation proposées à ce sujet, compte tenu de leur impact considérable, la Fédération juge qu'il est prématuré de les commenter à ce moment-ci.

Par ailleurs, la Fédération trouve fort intéressante la conception que le Conseil a de la formation fondamentale. Elle permet d'établir avec exactitude ce «qui est fondamental dans la formation que le collégial a la mission de fournir» : «les capacités intellectuelles; la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée; les méthodes du travail intellectuel; l'autonomie, notamment la capacité de prendre en charge son propre développement, sa formation; la capacité et l'habitude de réfléchir sur les questions morales et éthiques; l'ouverture au monde et à la diversité des cultures; la conscience des grands problèmes et défis de notre temps; la conscience et la dimension historique de l'expérience humaine ainsi que la capacité et l'habitude de faire des retours sur les apprentissages réalisés, d'intégrer divers éléments et d'établir des liens entre eux».

Une formation technique de qualité

Les suggestions avancées par le Conseil afin de rendre les cégeps encore plus performants en matière de formation technique rejoignent des préoccupations que la Fédération a maintes fois exprimées publiquement. Mentionnons entre autres l'introduction de stages dans tous les programmes et la mise en place de mécanismes permettant de réviser et par conséquent d'ajuster plus rapidement les programmes aux besoins du marché du travail.

.. /2

CIVILISATION



138

En conférence de presse mardi dernier, le président de la Fédération des cégeps, M. Yves Sanssouci, a d'ailleurs annoncé que les cégeps souhaitent l'élaboration d'un nouveau modèle de gestion des programmes, basé sur leur évaluation et leur révision continues et ce, afin d'avoir plus de souplesse et de rapidité d'action, éléments nécessaires pour suivre l'évolution technologique.

L'importance de l'évaluation

Au cours de cette même conférence de presse, M. Sanssouci a aussi dévoilé certaines propositions des cégeps par rapport à l'évaluation. Ils proposent entre autres qu'un organisme indépendant soit chargé de porter un jugement sur la valeur de la formation qu'ils donnent, tout en s'engageant à continuer le travail d'évaluation entrepris depuis plusieurs années à l'intérieur des établissements : politiques d'évaluation des apprentissages, politiques et pratiques sur les différents volets de l'évaluation, etc.

Ces propos de M. Sanssouci sur l'évaluation vont dans le même sens que le contenu du rapport du Conseil des collèges.

Favoriser la réussite scolaire

Les cégeps sont d'accord pour intensifier les mesures qu'ils ont développées au cours des années pour aider un plus grand nombre d'étudiants à obtenir leur diplôme d'études collégiales : programmes d'accueil, centres d'aide, cours de mise à niveau, etc. Ces mesures diversifiées n'ont d'autre but que de favoriser la réussite scolaire au collégial, qu'on établit à l'heure actuelle à 65 p. cent. Il est à noter que l'augmentation du taux de réussite des étudiants est un des objectifs prioritaires du plan de développement de la Fédération des cégeps.

Ajuster la formation préuniversitaire

La Fédération est elle aussi d'avis qu'il faut apporter certains ajustements à la formation préuniversitaire. C'est dans cet esprit qu'a été faite la révision du programmes de sciences humaines, programme qui a été implanté à l'automne 1992, et que se fait celle du programme de sciences de la nature. La Fédération pense qu'il faut donc poursuivre le travail amorcé, mais en s'assurant que les cégeps sont associés de très près à la révision des programmes concernés, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Pour le développement de la formation continue

Enfin, en ce qui a trait au développement de la formation continue comme moyen d'accès des adultes à l'enseignement collégial, la Fédération y est très favorable, comme elle l'avait souligné dans un mémoire remis il y a environ un an à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard. À ce titre, les préoccupations de la Fédération sont identiques à celles du Conseil des collèges.

Oui mais, avec quelles ressources?

La Fédération des cégeps, tout en étant en accord avec l'essentiel des priorités développées dans le rapport du Conseil des collèges, se pose cependant une question cruciale : comment pourra-t-on arriver à mettre en œuvre les moyens permettant d'atteindre pleinement ces priorités quand on sait que le budget des cégeps pour 1992-1993 sera comprimé de 16 millions de dollars ? Quand on sait que cette nouvelle compression, qui s'ajoute aux 120 millions de dollars de compression depuis 12 ans, met en péril l'existence d'une quinzaine d'établissements?

— 30 —

Source : Francine Forget

Communiqué FNEEQ CSN
Pour diffusion immédiate

**Réaction au rapport du Conseil des collèges:
La ministre Robillard peut-elle maintenant
indiquer ses intentions sur l'avenir des cégeps?**

Montréal, le 21 mai 1992- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, qui représente entre autres la majorité des enseignants du collégial, demande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, d'exposer ses véritables intentions quant à l'avenir des cégeps, maintenant qu'elle a en main le rapport du Conseil des collèges.

Le président de la FNEEQ, Denis Choinière, soutient en effet que le débat sur le rapport du Conseil risque d'être futile, si la ministre persistait à ne pas donner d'indications claires.

La FNEEQ est cependant d'avis que le rapport, qui contient plus de 400 pages, mérite une réflexion. En guise de réaction préliminaire, le président de la FNEEQ se dit à tout le moins satisfaite de voir confirmer par le Conseil des collèges la mission des cégeps. En effet, l'avis du Conseil s'inscrit dans une perspective de continuité. Le conseil, lui-même, dès le début de ses travaux, a clairement expliqué qu'il tient pour acquis que les collèges sont là pour rester!

La FNEEQ se dit en accord avec le Conseil sur la nécessité de maintenir au collégial une formation générale et polyvalente. Comme le dit si bien le Conseil: «Les bouleversements, les incertitudes et les transformations rapides du marché du travail militent en faveur d'une formation initiale plutôt générale et polyvalente que très spécialisée.»

Le Conseil des collèges propose également des modifications à certains programmes. Si c'est la piste choisie par la ministre, dit monsieur Choinière, elle n'a pas besoin d'une commission parlementaire pour cela. Il en revient plutôt aux intervenants du milieu de l'éducation de se concerter.

Le Conseil souligne également le rapport du collège à son milieu; un collège qui est la chose de la population régionale et un lieu d'appartenance. La FNEEQ soutient que les collèges font partie d'un réseau diversifié qui doit tenir compte des besoins des régions, de même que de leurs disparités, mais à l'intérieur d'un réseau public fort et cohérent, souligne Denis Choinière.

Tout comme le Conseil, la FNEEQ estime important que cesse le régime des compressions du financement des collèges.

Pour information:
Denis Choinière 946-4490
Marc Laforgue 598-2455 Pag: 331-6100 No. 001-3147



COMMUNIQUÉ
1992.05.21

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL :
DES PRIORITÉS POUR UN RENOUVEAU DE LA
FORMATION**

RÉACTION DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL

À la suite de la publication de ce volumineux et très substantiel rapport du Conseil des collèges, la Fédération autonome du collégial, préoccupée au premier titre par tous les aspects de l'enseignement collégial, tient à livrer quelques premières réactions tant sur les postulats, les priorités que sur les moyens mis de l'avant par le Conseil pour un renouveau de la formation.

Nous retenons d'abord la conclusion générale de l'Avis selon laquelle « le moment est venu non pas de remettre les collèges sur la planche à dessin mais bien de procéder à une actualisation voire à un renouveau de l'enseignement collégial. »

Propos d'emblée optimistes et stimulants, de nature à faire taire, espérons-le, les nostalgiques d'autres époques et les critiques tous azimuts, souvent peu fondées, qui ne manquent pas d'accabler les collèges à l'occasion de leur 25^e anniversaire.

LE POINT DE DÉPART

D'entrée de jeu, le Conseil précise qu'il ne s'agit pas d'un bilan des 25 ans des cégeps, mais d'une recherche à caractère prospectif visant à répondre aux questions suivantes : caractéristiques de la société québécoise au début de l'an 2000, et défis et enjeux de cet avenir prévisible pour l'enseignement collégial; orientations à donner à la mission de formation des collèges, pour qu'ils puissent préparer les élèves à mener une vie active dans la société de l'an 2000 et contribuer à son développement; organisation et gestion de l'enseignement collégial pour qu'il puisse assurer cette formation aux jeunes...

On se réjouit de voir le Conseil relayer en quelque sorte l'esprit du rapport Parent et faire oeuvre de continuité.

Le Conseil fonde, en effet, ses perspectives générales du développement de l'enseignement collégial sur de solides analyses démographiques, économiques, scientifiques et technologiques, sans oublier les aspects du développement social, culturel et politique qui permettront à l'État québécois d'affronter les défis de l'an 2000.

**FÉDÉRATION
AUTONOME
du COLLÉGIAL**

Ce développement place le savoir au centre des sociétés modernes et l'école comme moyen privilégié d'amener les jeunes sur le terrain de la culture seconde... ce développement maximise la compétitivité et minimise l'exclusion sociale...

Puis, plus loin, le Conseil dégage les propriétés qui devraient composer une formation collégiale de qualité : formation pertinente, formation large et ouverte, formation fondamentale, formation exigeante et reconnue.

Cette vision, nous la partageons car ces mots qualifient, selon nous, la formation que donne déjà la très grande majorité des enseignantes et des enseignants à leurs élèves.

De même, et cela va presque sans dire, le Conseil souligne que cette formation pour les jeunes devra s'inscrire de plus en plus dans une perspective d'éducation permanente.

En conclusion de son préambule, le Conseil inclut la nécessité pour le collège de rayonner dans son milieu, en étant un instrument de réponse aux besoins collectifs, un stimulant et un lieu de ralliement, et de considérer sa participation au développement régional comme élément de sa mission éducative. N'est-ce pas là la réalité de la plupart d'entre eux?

LES PRIORITÉS DE CHOC

Parmi les six priorités qu'établit le Conseil pour promouvoir la qualité de la formation collégiale, la première qui consiste à élargir et à solidifier la formation générale, et qui suppose une **restructuration de l'espace traditionnellement occupé par les cours de philosophie, de français et d'éducation physique** (et ceux dits complémentaires) fera le plus d'éclat, entraînera sans doute les plus vives réactions du milieu.

À la place, six thématiques composeront le programme d'études de l'élève : littérature et langue (pensée et communication), valeurs morales et éthiques, langues modernes, grandes questions de société relevant des sciences humaines, culture scientifique et technologique. Cela suppose la **réduction du nombre actuel d'unités en philosophie et en éducation physique**.

Cela suppose aussi l'instauration du «programme», comme mode d'organisation des études de l'élève; i. e. que chaque cours s'y définit en fonction d'objectifs communs à l'ensemble, à la structure choisie. Cette approche programme, promue clef de voûte du renouveau préconisé par le Conseil, on ne peut pas dire qu'elle ait fait l'objet jusqu'ici de beaucoup d'expérimentations, ni qu'elle soit exempte de critique, même si le Conseil la voit déjà comme l'axe intégrateur des études collégiales.

De plus, pour s'assurer de son bon fonctionnement, le Conseil préconise un nouveau lieu de concertation, une structure de programmes relevant de la direction pédagogique : départements et commission pédagogique étant perçus comme trop près de l'intérêt syndical ou disciplinaire.

La FAC comme organisation syndicale ne peut, au départ, cautionner une telle réforme de la formation générale dont les postulats et la validité restent à démontrer et qui, dans les faits, oppose des disciplines les unes aux autres. Non plus que cette nouvelle structure de programmes dont les ressources nécessaires à son fonctionnement seraient prélevées sur celles allouées à la coordination départementale.

Nous entendons plutôt procéder à une vaste consultation de nos membres sur ces questions de fond et nous faire porteurs de leurs réflexions devant la Commission parlementaire qui s'annonce l'automne prochain sur la réévaluation des collèges.

Quant aux autres priorités énoncées par le Conseil, elles sont de par leur nature moins critiques mais aussi grosses de conséquences.

La FAC en a déjà traduit certaines en énoncés de politique et les partage avec le Conseil, comme la formation technique qu'on souhaite pertinente, large, exigeante et fondamentale et pour laquelle on veut accroître le recrutement en même temps que la valorisation sociale... ou la formation continue comme moyen d'accès des adultes à l'enseignement collégial.

À ce propos, le Conseil a raté une excellente occasion de préconiser l'intégration de l'Éducation permanente à l'enseignement ordinaire, seule façon de relancer et de redéployer ce secteur mal en point de l'enseignement collégial. Il fait également preuve de fadeur ou de timidité à l'égard du ministère de la Main-d'œuvre qui refuse à l'éducation la place qui lui revient dans son projet de développement de la formation professionnelle.

Les autres priorités du Conseil feront, elles aussi, l'objet de consultation. Qu'on songe au changement suggéré aux programmes préuniversitaires, au renforcement de leur consistance et de leur cohérence ou encore, au développement et à la mise en oeuvre d'une stratégie de la réussite des études - qui comporte d'excellentes suggestions dont une propédeutique de mise à niveau - ou, enfin, à la généralisation des pratiques d'évaluation.

Précisons ici, que l'évaluation est le sujet central de la réflexion pédagogique que mène la FAC depuis un an et que notre organisation partage bon nombre des finalités du Conseil sur cette matière.

LES MOYENS ESSENTIELS À LA RÉNOVATION

Le Conseil fait des remarques intéressantes sur la recherche d'un meilleur équilibre entre les grands encadrements et les responsabilités confiées aux établissements, celles-ci impliquant qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la conception, l'évaluation et la révision des programmes, leur permettant même de délivrer le diplôme d'enseignement collégial.

Sur la mobilisation et le développement des ressources humaines, nous observons avec satisfaction que le Conseil considère qu'il faut, à l'évidence, prendre les moyens nécessaires pour que s'implante une conception élargie et enrichie de la tâche d'enseignement qui tienne compte des disparités des établissements, des disciplines, de l'expérience de travail et des exigences nouvelles reliées aux programmes d'enseignement et à leur gestion.

Il considère aussi que les enseignants devront avoir un accès plus grand à des activités de perfectionnement de moyenne et de longue durée rendues nécessaires par le développement de l'enseignement collégial au cours des prochaines années. Nous lui en saurons gré.

Sur le financement des collèges, nous sommes bien aise de reconnaître avec le Conseil que la poursuite et l'intensification de certains objectifs de même que la mise en oeuvre de certaines initiatives nouvelles et prometteuses ne sauraient se faire à l'aide des seuls paramètres financiers auxquels est actuellement soumis l'enseignement collégial. Tout comme nous nous réjouissons de voir qu'il recommande au gouvernement de ne pas imposer des droits de scolarité aux élèves à plein temps sans avoir mené des analyses sérieuses sur les impacts sociaux d'une telle mesure.

Enfin, comme dernier moyen, le Conseil précise la situation et l'importance de la recherche au collégial; la contribution importante qu'elle apporte à la mission de formation des collèges et au développement scientifique, technologique, social et culturel de leur milieu. Et, il ajoute qu'il est enfin temps de la doter d'un cadre organisationnel, souple, efficace, de mettre en relation les chercheurs des collèges et ceux des réseaux scientifiques universitaires, et de leur donner accès aux organismes subventionnaires.

Ces considérations sur la recherche, nous les faisons nôtres; nous en avons déjà rendues publiques de similaires en d'autres circonstances.

CONCLUSION

Comme la conclusion du rapport nous y invite, nous entendons avec les membres de nos syndicats consacrer tous les efforts possibles à la recherche des perspectives et des moyens d'action les plus aptes à consolider les bases de cet ordre d'enseignement, non seulement parce que nous y sommes attachés, mais parce que nous le pensons indispensable au développement de la société québécoise.

Bref, un solide rapport, aux idées fouillées et dont l'onde de choc annonce de bien beaux débats.

- 60 -

Sources : Michel Duffy, président
Pierre Demers, information externe
(514) 848-9977

